



Étude d'impact stratégique
du Plan d'intervention gouvernemental
de protection de la santé publique
contre le virus du Nil occidental

RAPPORT SECTORIEL

6

Profil social

Étude d'impact stratégique
du Plan d'intervention gouvernemental
de protection de la santé publique
contre le virus du Nil occidental

RAPPORT SECTORIEL

6

Profil social

Février 2005

AUTEURS

André Delisle, ing., M. Sc. A.
Transfert Environnement

Nadine Davignon, B. ing., M. muséologie
Transfert Environnement

Stéphanie Sinaré, M. sociologie
Transfert Environnement

RELECTEURS

Daniel Bolduc, M. Env.
Direction des risques, biologiques, environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

Karine Chaussé, M. Env.
Direction des risques, biologiques, environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

Yolaine Labbé, M. Env.
Direction des risques, biologiques, environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

Lucie Corriveau
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Jean-Claude Belles-Isles, Ph. D.
Roche Itée, Groupe-conseil

Denise Moranville
Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

SECRÉTARIAT

Andrée Fortier
Direction des risques, biologiques, environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 4^e TRIMESTRE 2007
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN : 2-550-45555-X (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 2-550-45556-8 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2007)

AVANT-PROPOS

En septembre 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confiait à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de réaliser une étude d'impact sur l'environnement du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental (VNO) en cas d'épidémie. Cette étude d'impact était nécessaire en raison du fait que le Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le VNO prévoyait des applications aériennes d'insecticides qui pourraient être réalisées sur une superficie de plus de 600 hectares (ha). Comme la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) assujettit tout programme ou projet de pulvérisation aérienne de pesticides sur une superficie de 600 ha ou plus à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts, l'étude a été amorcée dans ce contexte.

Au cours de la réalisation de l'étude d'impact, plusieurs éléments sont venus influencer son contenu. En effet, l'approche québécoise en matière de VNO a été influencée par l'évolution des connaissances scientifiques de même que par l'expérience acquise au Québec et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Des rencontres de discussion ont aussi permis de documenter les préoccupations et les perceptions de la population au regard de la problématique du VNO et des pulvérisations aériennes d'insecticides.

Considérant ces nouvelles informations, le MSSS a adopté une nouvelle approche. Malgré le fait que celle-ci ne soit plus assujettie à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts, le MSSS a tout de même choisi de compléter les travaux amorcés sous forme d'une étude d'impact stratégique qui porte désormais sur l'ensemble du Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le VNO. Les travaux réalisés dans le cadre de l'étude d'impact initiale sont publiés sous forme de rapports sectoriels annexés au rapport principal en vue d'y apporter un éclairage scientifique.

Comme les travaux menés dans le cadre de l'étude d'impact étaient bien amorcés au moment de sa réorientation à l'été 2005, le lecteur est invité à considérer le changement d'orientation de l'étude lorsqu'il prendra connaissance du contenu des rapports sectoriels.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6-VII
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	6-IX
1 CONTEXTE.....	6-1
2 MÉTHODOLOGIE.....	6-3
2.1 L'analyse de la documentation	6-3
2.2 L'analyse de la veille médiatique.....	6-4
2.3 Des entrevues ciblées	6-4
2.4 Un atelier de validation	6-5
3 LES ASSISES DE LA SENSIBILITE SOCIALE DU PROJET	6-7
3.1 Quelques indications tirées de l'étude documentaire	6-7
3.1.1 Une prise de conscience générale de l'environnement	6-7
3.1.2 La lutte historique contre l'utilisation des pesticides en forêt.....	6-8
3.1.3 La gestion préventive des pesticides.....	6-8
3.1.4 L'engagement du milieu de la santé publique au regard des risques	6-9
3.1.5 La crainte des insectes	6-10
3.2 Des enjeux sociaux corollaires aux sensibilités sociales.....	6-10
3.2.1 L'opposition prévisible des mouvements anti-pesticides	6-11
3.2.2 L'appui des milieux de santé publique aux mouvements anti- pesticides.....	6-11
3.2.3 La perception d'incohérence vis-à-vis du MSSS	6-11
3.2.4 L'apprentissage possible des autres approches de gestion des résistances sociales.....	6-12
3.2.5 La distinction entre l'intervention courante et les mesures d'exception.....	6-12
4 LES RÉSULTATS DES TRAVAUX ET DES ANALYSES DOCUMENTAIRES.....	6-15
4.1 Perceptions sociales.....	6-15
4.1.1 Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux	6-15
4.1.2 Le rôle de l'Institut national de santé publique du Québec	6-16
4.1.3 Le virus du Nil occidental.....	6-16
4.1.4 La campagne d'information du MSSS	6-17
4.1.5 Les pulvérisations aériennes	6-17
4.1.6 L'étude d'impact.....	6-25
4.1.7 Le processus de pré-consultation.....	6-30
4.2 Des enjeux déterminants pour l'étude d'impact.....	6-34
4.2.1 La justification du projet	6-34
4.2.2 L'équilibre entre la santé et l'environnement	6-34

4.2.3	Comblant le manque d'information.....	6-35
4.2.4	Les impacts cumulatifs et à long terme	6-35
4.2.5	Les options alternatives.....	6-35
4.2.6	L'acceptabilité sociale.....	6-36
4.2.7	La mesure et l'évaluation des risques pour la population.....	6-36
4.2.8	Les approches préventives.....	6-36
4.2.9	Le <i>Bti</i>	6-37
4.2.10	L'association santé et industrie	6-37
4.2.11	L'application du principe de précaution et la prévention.....	6-38
4.3	Des enjeux de communication complexes	6-38
4.3.1	Le spectaculaire	6-38
4.3.2	L'ampleur du territoire et de la population visée.....	6-40
4.3.3	La définition d'épidémie.....	6-40
4.3.4	La crédibilité de la consultation	6-41
4.3.5	Un défi d'éducation.....	6-41
4.3.6	Des mesures de dernier recours?	6-41
4.3.7	Un problème nouveau, peu connu, mais sérieux	6-42
5	LA DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN	6-43
5.1	Région métropolitaine de Montréal	6-43
5.2	Le milieu municipal et l'environnement	6-45
5.2.1	Contexte municipal	6-46
5.2.2	Gouvernance	6-50
5.2.3	Politique environnementale et développement durable.....	6-52
5.2.4	Réglementations sur les pesticides.....	6-54
5.2.5	Les interventions de lutte aux nuisances.....	6-59
5.2.6	Contexte socio-communautaire.....	6-60
5.2.7	Conscientisation environnementale de la population	6-64
5.2.8	Groupes environnementaux nationaux.....	6-65
5.2.9	Groupes environnementaux locaux.....	6-67
5.2.10	Acteurs régionaux gouvernementaux.....	6-69
5.2.11	Contexte politique.....	6-71
5.2.12	Leaders d'opinion	6-73
5.2.13	Médias	6-74
5.3	Le milieu de la santé	6-75
5.3.1	L'organisation sur le territoire	6-75
5.3.2	Situation de la santé publique	6-79
5.3.3	Actions d'information et de sensibilisation sur le VNO	6-80
6	LES SUITES DE L'ÉTUDE POUR L'INSERTION SOCIALE DU PROJET	6-83
	ANNEXE A	6-85
	ANNEXE B	6-97
	ANNEXE C	6-101

ANNEXE D.....	6-107
ANNEXE E.....	6-121
ANNEXE F.....	6-125
ANNEXE G	6-133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1	Synthèse des assises et des enjeux de la sensibilité sociale au projet	6-13
Tableau 4.1	Synthèse des enjeux déterminants pour l'étude d'impact.....	6-39
Tableau 4.2	Tableau synthèse des enjeux de communication	6-42
Tableau 5.1	Exemple de catégories de personnes influentes	6-73
Tableau 5.2	Médias nationaux	6-74

LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

SIGLE, ABRÉVIATION OU ACRONYME	SIGNIFICATION
ALCA	Association de lutte contre l'Ambrosia
APCAS	Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol
APES	Association pour la protection de Sainte-Anne-des-Plaines
AQGP	Association québécoise pour la gestion parasitaire
AQLPA	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
AQPERE	Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
<i>Bti</i>	<i>Bacillus thuringiensis var. israelensis</i>
<i>Btk</i>	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>
CAMBY	Comité Agroenvironnemental multipartite du bassin de la Yamaska
CAP	Coalition pour les alternatives aux pesticides
CCN	Centre Conservation Nature (Montérégie)
CH	Centre hospitalier
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CIDD	Comité interministériel sur le développement durable
CINBIOSE	Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement
CLSC	Centre local de services communautaires
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COGEBY	Conseil de gestion du bassin de la Yamaska
COSE	Comité de suivi environnemental (Lanaudière)
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
CPEJ	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
CR	Centre de réadaptation
CRE	Conseil régional en environnement
CRELA	Conseil régional en environnement des Laurentides
CROCAM	Coalition des Regroupements d'organismes communautaires autonomes de la Montérégie
CSS	Centre de santé et des services sociaux
DSP	Directions de santé publique
EI	Étude d'impact
ENJEU	Environnement Jeunesse
EPA	Environmental Protection Agency
FADOQ	Fédération de l'âge d'or du Québec
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs du Québec
FCQGED	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GRAME	Groupe de recherche appliquée en macroécologie
GRESOC	Groupe de recherche en écologie sociale

GRIP/Qc UQAM	Groupe de recherche et d'intérêt public du Québec – Université du Québec à Montréal
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
MADO	Maladie à déclaration obligatoire
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OAQ	Ordre des agronomes du Québec
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAR	Plan d'action régional
PNSP	Programme national de santé publique
RIOCM	Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal
RMM	Région métropolitaine de Montréal
RNCREQ	Regroupement national des Conseils régionaux en environnement du Québec
RQVVS	Réseau québécois « Villes et villages en santé »
SCABRIC	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SODER	Société de développement environnemental de Rosemont
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
SOREM	Société récréotouristique et environnementale de Montréal
SVP	Société pour vaincre la pollution (STOP, en anglais)
TROC-M	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie
UMQ	Union des municipalités du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
VNO	Virus du Nil occidental
ZLM	Zone loisir Montérégie

1 CONTEXTE

Une étude d'impact

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat d'évaluer l'impact sur l'environnement du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental (VNO) en cas d'épidémie.

Tout projet de pulvérisations aériennes de pesticides sur plus de 600 hectares est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Une étude portant sur les impacts environnementaux, notamment sur la santé, de même que sur les impacts économiques et les impacts sociaux de ce programme est donc actuellement en cours. Le territoire touché par l'étude d'impact correspond à la région métropolitaine de Montréal.

Les aspects sociaux

Compte tenu de leurs mandats respectifs et de l'importance sociale de la problématique, le MSSS et l'INSPQ sont soucieux d'agir avec transparence et ouverture. L'intégration des préoccupations de la population et des différents groupes touchés plus spécifiquement par le projet est un objectif très important. À cet effet, Transfert Environnement a été désignée par l'INSPQ pour examiner les aspects sociaux, ainsi que pour planifier et mettre en œuvre une démarche de pré-consultation durant la réalisation de l'étude d'impact.

La première étape de l'intégration des aspects sociaux consiste à dresser un portrait des communautés susceptibles d'être touchées par le projet. Le « profil social » présente les résultats de cette étude en décrivant les milieux ciblés sous différents aspects : contexte municipal, acteurs principaux, préoccupations générales et spécifiques au VNO, préoccupations environnementales, etc. Pour les fins du « profil social », les régions administratives de la Montérégie, de Montréal, de Laval, des Laurentides et de l'Outaouais ont été retenues, celles-ci ayant fait l'objet de traitements préventifs avec des larvicides au cours des saisons 2003 ou 2004. Ce document donne des indications sur les enjeux à surveiller et met en lumière les éléments à considérer pour la suite des travaux.

2 MÉTHODOLOGIE

La rédaction du profil social a nécessité la réalisation de quatre activités :

- l'analyse de la documentation;
- l'analyse de la veille médiatique;
- des entrevues ciblées;
- un atelier de validation.

2.1 L'ANALYSE DE LA DOCUMENTATION

La première étape des travaux a consisté à consulter une vaste documentation qui avait été colligée par l'INSPQ. Tous les documents ont été lus et analysés. Des fiches synthèses ont été créées pour les documents les plus pertinents. Des recherches complémentaires ont permis d'identifier quelques autres écrits intéressants. Une bibliographie de ces ouvrages est présentée à l'annexe A.

Parmi les documents examinés, certains se sont avérés particulièrement riches en informations sur les thèmes sociaux. Notons entre autres :

- Une étude de l'INSPQ sur l'évaluation des attitudes, des comportements et des connaissances populaires sur le VNO, qui donne un très bon portrait de la perception de la population générale sur le VNO. Plusieurs croyances sont ancrées même chez les spécialistes qui ont été interrogés au cours du présent travail.
- Plusieurs sondages menés entre 2002 et 2004 par Léger & Marketing ainsi que SOM auprès de la population québécoise donnent des indications sur l'état de connaissance de la population au sujet du virus du Nil et de l'utilisation des moyens de protection personnelle.
- Les documents connexes à l'étude d'impact sur le programme de pulvérisations dans la ville de New York et pour le Westchester County incluent l'ensemble des questions posées en audiences publiques, de même qu'une liste des intervenants. Ce sont les études d'impact dont le sujet serait le plus similaire à celui qui est examiné ici.

D'autre part, tous les documents officiels du MSSS, par exemple les plans de communication, les programmes d'intervention et les résultats des recherches demeurent les sources d'information les plus complètes, tant sur les aspects « scientifiques » liés au VNO que sur les mesures de protection du programme. Lorsque pertinents, les données et les éléments de contenu ont été inclus dans les différentes sections du présent rapport.

2.2 L'ANALYSE DE LA VEILLE MÉDIATIQUE

La veille médiatique est un autre volet de la réalisation de l'étude d'impact. Cette veille, qui est réalisée tout au long de l'étude d'impact par l'Unité des communications de l'INSPQ, a pour but de recueillir les préoccupations exprimées dans les médias écrits (périodiques, quotidiens, hebdomadaires) et électroniques (radios, télévisions, sites Web) par la population, les groupes d'intérêt, les municipalités, les ministères, les éditorialistes, les chroniqueurs, etc., au sujet :

- de l'utilisation de pesticides;
- du virus du Nil occidental et des interventions gouvernementales qui l'entourent;
- des pulvérisations aériennes d'insecticides.

Trois rapports de veille médiatique ont été consultés pour la réalisation du présent document. Ceux-ci couvraient les périodes allant du 17 mai au 20 juin 2004, du 21 juin au 8 août 2004 et enfin la période du 9 août au 12 septembre 2004. La compilation des préoccupations exprimées a permis d'identifier leur nature, d'établir quels étaient les intervenants qui les formulaient, mais également de mettre en évidence celles qui prédominaient.

En somme, cette veille médiatique a permis d'évaluer l'opinion publique au regard du projet de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental, en identifiant les arguments favorables ou défavorables ainsi que les intervenants exprimant ces arguments.

Les données issues de la veille médiatique permettent une mise en contexte des résultats des entrevues et viennent appuyer certaines hypothèses.

2.3 DES ENTREVUES CIBLÉES

La cueillette des informations s'est poursuivie par la réalisation d'un certain nombre d'entrevues ciblées, c'est-à-dire des entrevues téléphoniques menées auprès de différents intervenants intéressés ou susceptibles d'être touchés par le projet. Ces entrevues ont été effectuées au cours du mois d'août 2004.

Les objectifs visés par ces entrevues étaient les suivants :

- vérifier si les divers intervenants connaissaient le *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique* contre le VNO;
- vérifier si les divers intervenants connaissaient l'étude d'impact en cours;
- vérifier la perception des rôles du promoteur, des experts et des organismes impliqués dans l'étude d'impact (MSSS, INSPQ, autres);
- vérifier leurs connaissances au sujet du Programme de pulvérisation aérienne d'insecticides comme tel et quels sont leurs questionnements en ce qui concerne le VNO;
- vérifier les préoccupations par rapport à l'étude d'impact en cours et par rapport au projet;

- vérifier les attentes par rapport à la suite du processus de pré-consultation prévu dans le cadre de l'étude d'impact.

Le choix des divers répondants a été fait à partir d'une liste établie en collaboration avec l'INSPQ, en fonction de deux critères principaux : leur intérêt pour le sujet (notamment l'environnement, les pesticides et la santé) et leur secteur d'activité (municipal, environnemental, communautaire, industriel, touristique, etc.). La liste des participants aux entrevues est présentée à l'annexe B.

Une vingtaine d'entrevues individuelles (21) ont alors été menées en se servant d'un guide d'entrevue articulé autour de 20 questions ouvertes, ce qui laissait une grande liberté aux répondants d'exprimer leur opinion. Le guide d'entrevue est présenté à l'annexe C. L'annexe D compile les résultats préliminaires de ces entrevues.

À partir des informations recueillies, une première analyse thématique des données a été effectuée en les découpant en fonction des objectifs de l'étude, selon les catégories suivantes :

- Perceptions au regard de la réalisation de l'étude d'impact, du promoteur et des experts.
- Perceptions au regard du Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides et du VNO : quelles sont les préoccupations par rapport au programme de pulvérisation? Quelles sont les préoccupations par rapport au VNO? Quelles sont les raisons qui conduiraient à une pulvérisation? À quelles fréquences? Quelles zones? Quelles techniques?
- Préoccupations par rapport à l'étude d'impact : que doit-elle examiner? Quelles sont les attentes? Quels sont les rôles des intervenants?
- Attentes par rapport à la suite du processus de pré-consultation : quel(s) type(s) de rencontre souhaité(s)? Comment procéder pour avoir le point de vue du plus grand nombre d'intervenants? Quels sont les avantages et inconvénients de chaque méthode suggérée?

2.4 UN ATELIER DE VALIDATION

Afin de valider les résultats issus des entrevues individuelles, une entrevue de groupe a été réalisée. Ce type d'entrevue est en effet souvent employé dans les recherches à titre de complément à l'entrevue individuelle (Festervand-Trow, cité par Boutin, 1997, p. 34).

L'atelier a été tenu à Montréal en septembre 2004 et a regroupé des participants de divers organismes, sélectionnés selon les mêmes critères que pour le choix des répondants aux entrevues individuelles, c'est-à-dire en fonction de leurs préoccupations et de leurs activités professionnelles. La liste des participants à la rencontre d'information-rétroaction est présentée à l'annexe E.

Les discussions visaient à faire ressortir les préoccupations des intervenants par rapport à l'étude d'impact, leur perception de la problématique du virus du Nil occidental et à mettre en exergue les enjeux et les attentes concernant le projet de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le VNO, ainsi que les attentes par rapport à la démarche de pré-consultation.

Les discours des participants ont été analysés à travers la même grille thématique que celle utilisée pour les entrevues. Un compte-rendu des discussions tenues lors de la rencontre d'information-rétroaction est disponible à l'annexe F.

3 LES ASSISES DE LA SENSIBILITE SOCIALE DU PROJET

Une large documentation a été consultée dans le cadre de la présente analyse. Combinée avec l'étude de l'actualité environnementale effectuée par les professionnels de Transfert Environnement depuis plusieurs années, celle-ci permet de tracer un portrait du contexte psycho-social et socio-environnemental dans lequel se déroule le projet actuel. La première section fait état du contexte général dans lequel s'inscrit le projet, et la seconde présente les enjeux généraux qui en découlent.

3.1 QUELQUES INDICATIONS TIRÉES DE L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Cette section identifie des tendances de l'opinion publique et des actions communautaires récentes en regard de dossiers comparables.

3.1.1 Une prise de conscience générale de l'environnement

Depuis une quinzaine d'années, la sensibilisation des citoyens à l'état de l'environnement s'est grandement accrue. Les écoles, les médias et les structures de participation citoyenne, notamment le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), diffusent beaucoup plus d'informations sur les questions environnementales et certains citoyens se questionnent et s'opposent à des projets autrefois accueillis positivement.

Parmi les projets qui sont le plus vivement craints, on retrouve ceux impliquant des produits chimiques et les organismes génétiquement modifiés (OGM). Le programme de contrôle envisage avoir recours à deux catégories de produits associés à ces craintes :

- un insecticide biologique (*Bti*) qui peut être associé avec la controversée bio-ingénierie, malgré qu'il soit un bacille naturel produit par fermentation;
- divers insecticides de synthèse comme le malathion et les pyréthrinés.

Selon leurs caractéristiques, ces produits agissent à deux niveaux différents; certains s'attaquent aux larves (larvicides) et d'autres aux moustiques adultes (adulticides).

Les inquiétudes de la population et des scientifiques envers les produits issus de la bio-ingénierie et de l'industrie chimique ont conduit à l'adoption d'approches de précaution, soit par volontariat, soit par réglementation, par exemple :

- de nombreux citoyens se sont mobilisés afin de protéger l'eau potable dans leur municipalité (ex. : respect de zones sans pesticide);
- la surveillance des rejets toxiques industriels et agricoles est de plus en plus fréquemment effectuée par des comités de citoyens.

Des mouvements de changement des habitudes de consommation prennent actuellement de l'ampleur, comme l'alimentation perçue naturelle ou saine, notamment via l'agriculture biologique et les produits du terroir¹. Des organismes voués à la cause de la consommation durable et équitable sont apparus et rejoignent un bassin croissant de personnes. Ces consommateurs avertis sont conscientisés dans leur quotidien, aussi sont-ils plus sensibles aux questions environnementales touchant leur qualité de vie et leur environnement local, telles que l'eau potable, l'air et les aliments.

Dans certains secteurs économiques, notamment en agriculture et chez les entreprises d'entretien paysager, la tendance générale est également à la diminution de l'utilisation des produits chimiques comme les pesticides.

3.1.2 La lutte historique contre l'utilisation des pesticides en forêt

Depuis une vingtaine d'années, sept projets concernant la pulvérisation aérienne de pesticides ont été examinés par le BAPE. Ces projets concernaient les régions éloignées, soit en forêt, pour le contrôle de la tordeuse des bourgeons d'épinette, soit pour l'entretien de la végétation des emprises de lignes électriques à haute tension ou pour l'aménagement des zones de production de la ressource ligneuse.

Ces audiences ont constitué certaines des premières victoires environnementales au Québec. Le rapport de la Commission sur l'audience générique sur les forêts publié en 1991, *Forêts en santé* (BAPE n° 44 E), suggérait un abandon progressif des produits chimiques en forêt, pour une « plus grande considération pour la santé des humains qui vivent à proximité de la forêt ou qui y travaillent, de même que pour l'ensemble des organismes vivants. Le présent virage sylvicole traduit la conviction que la protection de l'environnement et la protection de la santé vont de pair. » (p. 216). Suivant cette recommandation, la *Stratégie de protection des forêts* du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs prévoyait éliminer les pesticides chimiques (insecticides et phytocides) en forêt en 2001. Aujourd'hui, l'usage de l'insecticide biologique « *Bt* » et l'application d'une sylviculture préventive les ont remplacés, par exemple via le contrôle intégré, l'aménagement plus efficace et le renforcement des résistances des arbres.

3.1.3 La gestion préventive des pesticides

Le régime gouvernemental québécois en matière de pesticides semble être avant-gardiste relativement au reste de l'Amérique du Nord. Pour la prévention de la prolifération des insectes et des plantes nuisibles, d'autres méthodes que l'utilisation de pesticides sont la plupart du temps envisagées à la fois par diverses instances publiques et par une importante partie de la population. Cette attitude politique et sociale constitue une application du principe de précaution, les effets cumulatifs des produits chimiques dans l'environnement et pour la santé étant peu connus. Deux lois encadrent principalement les pesticides :

¹ Harvey, Réginald (2004). « Consommation – Les fermiers peinent à répondre à la demande pour des produits biologiques ». *Le Devoir*, mercredi 22 septembre 2004.

- La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige l'obtention d'un certificat d'autorisation pour plusieurs projets d'application des pesticides. D'autres projets de plus grande envergure doivent suivre la procédure d'évaluation environnementale.
- La *Loi sur les pesticides* et le *Code de gestion des pesticides* du gouvernement du Québec imposent des restrictions à l'entreposage, la préparation et l'utilisation des pesticides, de même qu'à leur mise en marché. La Loi assure que l'utilisateur possède une certaine connaissance des risques associés à l'utilisation des pesticides et de la façon de les appliquer de manière sécuritaire. La formation des utilisateurs est elle-même réglementée (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du Canada).

À l'échelle locale, les municipalités peuvent limiter, voire interdire l'usage des pesticides sur leur territoire. Depuis 2001, une cinquantaine de villes canadiennes auraient instauré des règlements anti-pesticides, ce nombre allant de façon croissante. Cette réglementation touche entre autres les usages esthétiques des pesticides. Un règlement de la ville de Hudson, au Québec, avait conduit à des procédures judiciaires entreprises par les compagnies Chemlawn et Spraytech², procédures qui se sont soldées par une décision de la Cour Suprême du Canada autorisant les municipalités à réglementer l'usage des pesticides sur leur territoire. À cette occasion, de nombreuses associations de citoyens et groupes environnementaux ont contribué au débat sur les pesticides. Toutefois, les règlements peuvent avoir des exceptions pour des raisons de santé publique. La *Loi sur la santé publique* a préséance sur ces règlements en cas d'urgence sanitaire, tel que le laisse entendre l'article 123 définissant les pouvoirs du ministre.

3.1.4 L'engagement du milieu de la santé publique au regard des risques

De nombreuses publications de l'INSPQ présentent l'approche du ministère dans la gestion des risques à la santé (risques toxicologiques et écotoxicologiques). Une démarche rigoureuse est menée depuis quelques années afin d'établir un cadre de référence et une harmonisation des principes de gestion des risques dans le milieu de la santé. Les approches suivies pour l'élaboration de ces guides, de même que leur contenu, reflètent la philosophie générale de la santé publique, soit une approche préventive et une préoccupation particulière envers le principe de précaution.

Dans ces publications, le MSSS et l'INSPQ soutiennent activement les principes de participation du public, de concertation, de consultation. Bref, ils supportent et appliquent les concepts de la gestion participative. Dans cette optique, les contenus des guides sont eux-même élaborés en consultant des intervenants de différents niveaux.

D'autre part, les professionnels de l'INSPQ et du MSSS sont fréquemment appelés comme témoins experts lors de projets environnementalement contestés. Leur apport constitue la plupart du temps un appui aux pressions des citoyens et des écologistes. L'écoute des citoyens et l'intégration de leurs préoccupations, notamment les impacts psychosociaux, sont des leitmotivs dans le discours et les actions de ces deux organismes.

² Association canadienne du droit de l'environnement (2000). Contestation d'un arrêté municipal anti-pesticides devant la Cour suprême. Communiqué, décembre 2000.

3.1.5 La crainte des insectes

Il arrive que certains objets, textures ou éléments naturels fassent ressurgir des sentiments instinctifs, plus ou moins contrôlables, et fortement ancrés dans la culture populaire. C'est le cas des insectes qui génèrent des réactions de peur et de dégoût chez les Québécois. Compte tenu des dangers et des désagréments que les insectes ont causés à l'humain historiquement, une aversion pour les insectes pourrait être prédéterminée³ dans la population. Certains insectes peuvent causer des dommages à des biens ou à la santé (ex. : abeilles) et le phénomène de nuisance est également bien réel (ex. : maringouins). Cette attitude émotive est due en partie à des expériences passées (piqûre), à des réactions culturelles apprises (ex. : dégoût, peur) et à la faible étendue des connaissances des citoyens, souvent rattachée à de fausses informations⁴. Conséquemment à cette attitude, il existe une demande sociale pour l'extermination de différents insectes, dont les insectes piqueurs. Des municipalités effectuent des pulvérisations pour contrer la présence des insectes piqueurs, afin d'en réduire les nuisances. Certains citoyens peuvent eux-mêmes épandre (ou faire épandre) des insecticides sur leur terrain, mais ce n'est pas permis pour contrer les insectes piqueurs.

Ces comportements des citoyens et des municipalités sont incohérents avec la tendance d'autres municipalités qui ont adopté des règlements anti-pesticides.

À cause de la crainte des piqûres et des désagréments engendrés par les moustiques, les citoyens tendent à avoir une écoute accrue pour les messages du MSSS, qui visent à diminuer leurs risques de piqûres de moustiques. Toutefois, le public n'a pas suffisamment de connaissances pour discerner les informations justes des croyances et rumeurs sur le VNO. Ainsi, plusieurs s'enduisent maintenant d'insectifuge lorsqu'ils vont en camping ou dans la nature pour se protéger du VNO, alors que les moustiques susceptibles d'être porteurs du virus se retrouvent essentiellement dans les espaces urbains. Ce sont les effets pervers de l'information et de la publicité gouvernementales.

3.2 DES ENJEUX SOCIAUX COROLLAIRES AUX SENSIBILITÉS SOCIALES

Cette section présente quelques attitudes prévisibles de différents acteurs sociaux. Les tendances sociales et les sensibilités identifiées dans la documentation permettent d'anticiper certains enjeux se traduisant par des prises de position ou des points d'achoppement.

³ Andrée Letarte, psychologue du Module behavioral de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine (Montréal) (1999). Les insectes et les araignées : générateurs de peurs et de phobies. *L'insecte au fil*, vol. 7, n° 1. Accessible au : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/insectarium/toile/nouveau/menu.php?s=info&p=preview.php%3Fsection%3Darticles%26page%3D23>

⁴ idem

3.2.1 L'opposition prévisible des mouvements anti-pesticides

Le mouvement d'opposition à l'utilisation de pesticides, tant en milieu forestier et agricole qu'en milieu urbain, est bel et bien implanté au Québec, et cela depuis plusieurs années. Compte tenu des nombreuses interventions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides qui ont déjà été faites par des experts, voire par le MSSS lui-même, et compte tenu de la tendance généralisée à diminuer l'utilisation des produits chimiques, tout promoteur d'utilisation de pesticides fait face à un sérieux problème de crédibilité.

L'opposition des instigateurs des mouvements de pression contre l'usage des pesticides en forêt, en ville et en agriculture est prévisible.

Les résultats de l'enquête vont également en ce sens (voir sections 4.1.5 et 4.1.6).

3.2.2 L'appui des milieux de santé publique aux mouvements anti-pesticides

Lors d'audiences publiques sur l'épandage de pesticides en milieu forestier, des professionnels du MSSS sont invités à agir comme personnes-ressources. De tout temps, ils ont adopté une position de prudence et de protection de la santé publique et ont opté pour des revendications de bannissement progressif des produits chimiques, dont les pesticides.

Le présent projet du MSSS propose l'utilisation de pesticides chimiques, ce qui amène une possibilité de confusion de discours et de messages à l'intérieur même des milieux de la santé, et cela même s'il s'agit d'une option de dernier recours. Ces apparentes contradictions pourraient mener à des débats entre les experts de la santé eux-mêmes, pouvant réduire la crédibilité des études en cours, de même que des consultations, et risquent d'éloigner les citoyens du processus.

3.2.3 La perception d'incohérence vis-à-vis du MSSS

Les différents plans d'intervention du MSSS démontrent que ce dernier a mis en place des mesures relativement au VNO dès la première année après son apparition à New York. Sa proposition d'utiliser la pulvérisation aérienne d'insecticides le place dans le rôle du promoteur d'un projet risqué. Face à cette situation, des questions peuvent être soulevées et remettre en cause les agissements du MSSS :

- Le MSSS est ignorant des impacts possibles du VNO et se dote d'outils démesurés de contrôle pour se protéger?
- La situation du VNO est-elle hors de contrôle malgré les programmes d'intervention du MSSS?
- Les données sur la diminution de l'importance de la transmission du virus à la suite des programmes d'intervention ne se maintiendront pas (il y a une possibilité d'augmentation rapide du VNO)?

Le *Cadre juridique et légal du plan d'intervention gouvernemental de protection de la population contre le virus du Nil occidental* semble entrer en contradiction avec certaines lois et certains règlements tels que la Loi et les règlements sur les pesticides (avec le *Code de gestion des pesticides*). En effet, la section IV de la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres* sur laquelle le plan s'appuie, décrédibilise en quelque sorte l'étude d'impact dont le but est, entre autres, de connaître et de prendre en compte l'avis de la population. Or, la loi mentionnée sous-entend qu'elle permet de passer outre l'avis de la population.

Les résultats de l'enquête effectuée pour le profil social donnent quelques autres indications sur les perceptions du MSSS aux sections 4.1.1 et 4.1.2.

3.2.4 L'apprentissage possible des autres approches de gestion des résistances sociales

Les autres dossiers où les pesticides ont été au cœur des débats méritent d'être examinés attentivement. Un des aspects qui doit être particulièrement étudié est l'approche de gestion des résistances sociales. Par exemple, quelles solutions ont été employées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), par Hydro-Québec, par les municipalités et par l'Union des producteurs agricoles lorsque leurs manières de gérer les mauvaises herbes et les insectes ont suscité l'opposition des citoyens?

Les connaissances acquises au cours de ces épisodes, dont les paramètres sont à certains égards similaires au projet de pulvérisations aériennes d'insecticides, peuvent apporter un éclairage important sur le projet.

3.2.5 La distinction entre l'intervention courante et les mesures d'exception

Pour les citoyens, les interventions actuelles pour contrer le VNO (ou pour combattre les nuisances) peuvent aisément être confondues avec les épandages d'adulticides qui sont examinés dans l'étude d'impact actuellement menée. En effet, les deux opérations peuvent parfois comporter des pulvérisations aériennes, l'une de larvicides, l'autre d'adulticides. Si les mesures prévues dans le projet étudié sont supposées être des interventions exceptionnelles, « en cas d'épidémie », l'information actuellement disponible pour le public ne permet pas de différencier les deux types d'intervention.

Les travaux effectués pour les fins du présent rapport fournissent d'autres informations venant appuyer et préciser ces assises et enjeux.

Tableau 3.1 Synthèse des assises et des enjeux de la sensibilité sociale au projet

Assises	Enjeux
<ul style="list-style-type: none">• Une prise de conscience générale de l'environnement• La lutte historique contre les pesticides en forêt• La gestion préventive des pesticides• L'engagement de la santé publique au regard des risques• La crainte liée aux insectes	<ul style="list-style-type: none">• L'opposition prévisible des mouvements anti-pesticides• L'appui des milieux de santé publique aux mouvements anti-pesticides• La perception d'incohérence vis-à-vis du MSSS• L'apprentissage possible des autres approches de gestion des résistances sociales• La distinction entre l'intervention courante et les mesures d'exception

4 LES RÉSULTATS DES TRAVAUX ET DES ANALYSES DOCUMENTAIRES

Ce chapitre présente dans un premier temps les résultats complets des démarches entreprises pour dresser le profil social. Dans un deuxième temps, des enjeux ont été tirés de l'analyse de ces résultats, enjeux plus spécifiquement applicables à la rédaction de l'étude d'impact et à la préparation de la stratégie de communication.

Dans les prochaines sections, les préoccupations sont examinées sous différents aspects, comme la perception du rôle du ministère, les perceptions reliées au projet d'épandage aérien de pesticides pour contrer le virus du Nil occidental, qui sont en lien étroit avec les perceptions du virus en tant que tel, de même que la connaissance réelle du phénomène, l'information véhiculée à la population ainsi que les canaux de diffusion de cette information. Les perceptions relatives à l'étude d'impact, tout comme celles entourant les pré-consultations, sont également décrites.

Les enjeux identifiés sont expliqués un à un et listés selon deux groupes, soit ceux directement applicables à l'étude d'impact et ceux suggérant des indications stratégiques.

4.1 PERCEPTIONS SOCIALES

4.1.1 Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux

Lorsque questionnés sur le rôle du MSSS dans cette étude d'impact, celui de promoteur du projet, les répondants notent que le ministère se trouve dans une position inhabituelle. En effet, dans le scénario traditionnel d'un projet soumis à une étude d'impact, le promoteur cherche à mettre en place un projet à des fins essentiellement pécuniaires. Cela crée automatiquement une méfiance de la part des citoyens. Toutefois, le MSSS propose le projet à des fins de santé publique, ce qui a d'entrée de jeu une valeur plus crédible aux yeux de la population.

Quoique les gens interviewés n'étaient pas toujours au courant de l'étude d'impact en cours, le rôle souhaité par les intervenants n'est pas très différent de celui effectivement joué par le MSSS. Les gens ont confiance, car le MSSS jouit d'une grande crédibilité comme gardien de la santé publique.

À ce titre, on s'attend à ce que le MSSS mesure bien à la fois les conséquences du VNO comme tel, puis les impacts de la pulvérisation, et qu'il prenne des décisions éclairées, scientifiquement, environnementalement, socialement et financièrement justifiées. On lui suggère également de mettre en oeuvre le principe de précaution.

De nombreux répondants ont souligné qu'en apparence, le VNO n'apparaît pas un problème de santé publique important en comparaison d'autres problèmes, comme la grippe ou les accidents de la route. En ce sens, il a été mentionné que le MSSS devrait être imputable de ses décisions. D'autre part, certains remettent même en question le fait que le ministère

réalise une étude d'impact, indiquant qu'il devrait plutôt mettre en oeuvre des mesures d'urgence si cela s'avère nécessaire.

Il a été mentionné plusieurs fois que les aspects « santé humaine » ne devraient pas être plus importants dans l'étude d'impact que le traitement accordé aux impacts environnementaux. Ainsi, certains intervenants soulignent que le MSSS devrait s'adjoindre les expertises diversifiées; il devrait notamment travailler avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) et d'autres ministères concernés (Faune et Parcs, par exemple). Une intervenante expliquait que la santé dépend d'une multitude de facteurs qui ne sont actuellement pas sous le contrôle du MSSS (environnement, politiques énergétiques, éducation, etc.), d'où l'importance de travailler en concertation.

Concernant l'aspect de la communication, les répondants ont souligné que le MSSS devait avoir un rôle d'informateur, de communicateur et d'éducateur à la fois sur le VNO, sur les mesures de protection, la santé, mais également sur l'étude d'impact et les décisions qui en découleront. Il semble également que la structure actuelle de communication jouisse d'une certaine notoriété auprès des gens questionnés et donc que ce canal continue d'être tout désigné et pertinent pour diffuser la démarche et les résultats de l'étude d'impact.

4.1.2 Le rôle de l'Institut national de santé publique du Québec

Le mandat de l'INSPQ est en général peu connu, sauf dans le milieu de la santé. Par contre, avec une brève présentation, les répondants approuvent le rôle qui lui a été confié, soit de réaliser l'étude d'impact. Dans cette optique, il pourrait être intéressant de mieux faire connaître l'existence, le mandat général et le rôle de l'INSPQ dans l'étude d'impact.

Tel que mentionné plus haut, les participants souhaitent que la santé humaine soit traitée avec la même importance que l'environnement. Ainsi, l'INSPQ peut se conforter dans ses choix de s'adjoindre des experts dans ces secteurs de connaissance, tout en assumant la partie « santé » de l'étude.

Une mention intéressante renforce la perception des répondants envers l'INSPQ. On lui attribue en quelque sorte le rôle de « scientifique », et donc de partie neutre dans l'étude d'impact et dans le projet. Il ne devrait pas sembler prendre partie dans le cadre de cet exercice, mais plutôt se limiter à fournir des informations scientifiques. Un participant mentionnait son souhait que l'INSPQ trouve une solution définitive au VNO. Cela appuie le fait que l'INSPQ intervienne en recherche.

4.1.3 Le virus du Nil occidental

D'après les expériences des divers intervenants, les préoccupations de la population envers le VNO restent pour le moment générales et le niveau d'intérêt peu élevé.

Si tout le monde a déjà entendu parler du virus du Nil occidental, il n'en demeure pas moins que la problématique suscite actuellement peu d'intérêt. Une étude réalisée par l'INSPQ en octobre 2003 avait fait ressortir que « bien que le VNO ait bonne notoriété au Québec, la

connaissance de tous les éléments demeure parcellaire [...] les problèmes de santé associés au VNO sont peu connus et l'inquiétude de la population demeure à un bas niveau. » (INSPQ, octobre 2003). Cet aspect ressort encore beaucoup dans l'enquête qui a été menée. En effet, selon les divers intervenants rencontrés, le VNO n'aurait pas une aussi grande ampleur qu'on veut le faire croire. De ce fait, il n'y a pas de nécessité à vouloir le combattre.

Un autre aspect de la perception du VNO est qu'il est généralement associé aux maringouins. On remarque une confusion par rapport aux canaux de transmission du virus (confusion entre vecteur et réservoir, sur l'espèce de moustique vecteur de la maladie, sur les périodes de prolifération de l'espèce, etc.). La population se préoccupe du VNO essentiellement lorsqu'elle fréquente des lieux « sauvages ».

Les médias constituent la principale source d'information sur le VNO, et la manière dont cette information est transmise influence beaucoup la perception ou la réaction du public face à la problématique du VNO. Avec le temps, les craintes qui avaient peut-être été suscitées par la diffusion des messages sur le VNO semblent avoir beaucoup diminué.

4.1.4 La campagne d'information du MSSS

Les quelques opinions émises par les répondants allaient dans le sens que les moyens déployés pour publiciser l'information sur le VNO étaient disproportionnés par rapport au problème de santé publique qu'il représente.

4.1.5 Les pulvérisations aériennes

4.1.5.1 Historique des épandages de produits contre le VNO au Québec et ailleurs

Au Québec, l'épandage de larvicides n'est pas chose nouvelle. En effet, cela se fait déjà dans une trentaine de municipalités principalement pour des raisons de confort, dans les traitements contre les nuisances. Le larvicide souvent utilisé est le *Bti*. Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2002 et la fin janvier 2003, les directions régionales du ministère de l'Environnement du Québec ont reçu 31 demandes de délivrance de certificat d'autorisation pour le contrôle des moustiques ou des mouches noires avec du *Bti*. Sur ces 31 demandes, 23 visaient le contrôle de la nuisance (moustiques ou mouche noire ou les deux à la fois) dans une municipalité⁵.

Une enquête menée par l'INSPQ par rapport au programme de contrôle des nuisances a révélé que ce sont les citoyens qui sont à l'origine de ce programme, soit par des pressions auprès des autorités municipales, soit par contacts directs avec la firme chargée des travaux. Il est ressorti que la population semble bien accepter les programmes de réduction de la nuisance. Les réticences rencontrées diminuent considérablement quand l'efficacité des traitements est constatée. Après plusieurs années de mise en œuvre, la tendance

⁵ Source : INSPQ (2003). *Pertinence et faisabilité, en 2003, d'un programme préventif de réduction du risque de transmission du virus du Nil occidental avec des larvicides*. Octobre 2003, p. 18.

semble être à l'expansion des programmes de contrôle des insectes piqueurs, plutôt qu'à leur diminution.

Dans le cas du VNO, il semble que le contrôle de la population des moustiques (principalement l'espèce *Culex pipiens*) serait la stratégie la plus importante pour réduire le risque de transmission du virus chez l'être humain. Le type de contrôle désigné est le contrôle larvaire avec l'utilisation de larvicides, tels que le *Bti* et le méthoprène.

En 2003, des applications préventives de ces larvicides ont été réalisées dans certains secteurs des régions administratives de Montréal, de la Montérégie, de Laval et des Laurentides. Le *Bti* a été utilisé par voie aérienne (par hélicoptère ou par avion monomoteur de type agricole) et terrestre dans 544 gîtes naturels et le méthoprène dans 115 000 puisards de rue.

Il faut souligner qu'en plus des larvicides cités ci-dessus, le plan québécois d'intervention prévoit l'utilisation d'adulticides par épandages aériens (en dernier recours) advenant une invasion massive du virus.

L'épandage aérien d'adulticides contre le VNO est pratiqué depuis quelques années aux États-Unis, dans les régions de New York, du New Jersey, de la Californie, etc.

Au Canada, la ville de Winnipeg au Manitoba serait la seule communauté urbaine à faire usage d'adulticides pour contrôler les populations d'insectes, en plus d'utiliser des larvicides. En effet, la ville utilise des adulticides pour réduire les populations d'insectes depuis 1970. L'insecticide utilisé à l'époque, le methoxychlor, a été banni en 1980 et les autorités municipales l'ont remplacé par le malathion. Par ailleurs, la pulvérisation du malathion dans les quartiers résidentiels est une mesure faisant partie de la stratégie de santé publique de la ville et de la province pour lutter contre le VNO.

4.1.5.2 Épandages : aspects techniques

D'une manière générale, ce que l'épandage évoque comme image chez la plupart des gens, ce sont les pulvérisations en milieu agricole ou forestier. Pour les répondants, « aérien » veut dire « par avion » et cela évoque même chez certains des images de grandes pulvérisations de produits chimiques durant la guerre du Vietnam. Ces images ne sont pas perçues positivement, notamment à cause de la difficulté à contrôler le « nuage » d'insecticides, également à cause de la basse altitude des vols (près des maisons, des gens).

L'acceptation de l'idée d'un épandage de produits varie en fonction du type de produit utilisé et aussi en fonction de la technique utilisée. C'est ainsi que pour la majorité des répondants, il est hors de question d'utiliser des produits chimiques lors des épandages. Par contre, s'il s'agit d'utiliser des produits biologiques, des produits dits naturels, l'idée est plus acceptable, sans toutefois faire l'unanimité.

Ceux qui acceptent l'idée d'un épandage évoquent cependant les conditions suivantes :

- le risque du VNO pour la santé humaine est suffisamment élevé;
- l'inefficacité d'autres alternatives;
- l'innocuité du produit utilisé;
- un impact très important du VNO chez les oiseaux;
- ou encore si cela permet de contrôler de façon efficace la population des moustiques.

Une application directe ciblée serait préférable de l'avis des répondants. Ils suggèrent alors l'utilisation de camions pour l'épandage ou avec des bombes portatives, de façon manuelle; l'idée des camions effectuant de l'épandage provient des exemples agricoles, en pomiculture plus spécifiquement.

Une question sur la fréquence acceptable d'un épandage de produit a permis de remarquer que, de façon implicite, les gens étaient plus ouverts à l'utilisation de larvicides. En effet, la plupart proposaient de faire les épandages « lors des périodes de présence de larves », ce qui fait sous-entendre une élimination du problème à la source, donc pas d'épandage d'adulticides plus tard.

Il est aussi ressorti que l'épandage devrait être ciblé aux milieux humides naturels de reproduction et de vie des moustiques ou encore aux régions non urbanisées. Cela illustre le fait qu'il y a encore une méconnaissance des zones d'action du VNO.

En Colombie-Britannique, le contrôle aérien de certains insectes est effectué depuis 1999 dans l'île de Vancouver. L'insecticide biologique employé est le Foray 48B, qui contient la bactérie *Bacillus thuringiensis kurstaki* HD-1. Les rapports sur la surveillance de la santé humaine relative à ces pulvérisations ne démontrent pas beaucoup d'impacts psychosociaux. Tout au plus, une étude note que certaines personnes ont rapporté des problèmes de santé dont ils ont accusé les épandages aériens d'en être la cause. Toutefois, des investigations plus poussées n'ont pas pu montrer qu'il y avait un lien de causalité entre les épandages et ces problèmes de santé. Aucune hausse de maladies dans la population des territoires aspergés n'a été relevée.

Les recherches d'études d'impacts sociaux effectuées dans Internet ont permis de découvrir l'existence de multiples opposants à l'épandage aérien de pesticides, qu'ils soient effectués contre le VNO, contre d'autres insectes, en production agricole, voire contre la culture illicite de plants de coca. Notons par exemple :

- No Spray Zone <http://www.nosprayzone.org/> (État de Washington)
- No Spray Coalition www.nospray.org (Ville de New York)
- Canadians Against Pesticides <http://www.caps.20m.com/>
- The No Spray Action Network <http://www.freestone.com/nospray/> (Sonoma county, Californie)
- Beyond Pesticides <http://www.beyondpesticides.org> (États-Unis)
- Stop Aerial Spraying Auckland http://www.geocities.com/no_spray/ (Nouvelle-Zélande)

Les arguments les plus fréquemment employés par ces groupes contre les épandages de pesticides sont :

- les risques à la santé humaine des produits pulvérisés;
- les risques pour l'environnement, notamment l'eau, et la faune;
- l'épandage par avion entraîne une dispersion des produits;
- les risques de mourir du VNO sont faibles en comparaison d'autres causes;
- concernant le VNO, les mesures de protection personnelle et communautaire sont amplement suffisantes;
- concernant les produits utilisés, certains appuient l'usage d'insecticides biologiques (*Bt*) et d'autres sont contre ces mêmes produits;
- certains groupes sont contre tous les pesticides;
- les épandages d'adulticides contre le VNO ne sont pas très efficaces.

Plus en particulier, une étude d'impact sur la pulvérisation de *Btk* (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) en Nouvelle-Zélande⁶ relève deux études américaines⁷ qui identifient les préoccupations de la population relativement aux pulvérisations aériennes :

- craintes dues à la présence des avions et des hélicoptères effectuant des pulvérisations;
- inquiétudes sur les produits utilisés;
- non-confiance aux assertions du gouvernement relativement à la sécurité de ces produits, ni aux actions du gouvernement sur le contrôle des insectes;
- colère face aux expositions involontaires aux pesticides;
- crainte des effets possibles sur leur santé;
- inquiétudes sur les déversements accidentels de pesticides, les accidents d'avion ou les accidents de voitures reliés aux arrosages;
- craintes reliées aux conditions des travailleurs (épandages) : trafic routier, lignes de haute tension, chiens méchants et les conditions de terrain difficiles;
- peur des dérangements par des changements dans leur routine habituelle;
- inquiétudes quant aux dépenses gouvernementales dans les programmes d'éradication;
- inquiétudes relatives aux impacts environnementaux des épandages;
- stress causé par le manque de connaissance sur les raisons des épandages et les produits;
- détresse chez les anciens combattants en présence de bruits d'hélicoptères.

D'après l'étude d'impact néo-zélandaise, l'étude du US Department of Agriculture (1995) noterait également que les personnes des secteurs ruraux ont tendance à être moins préoccupés, car ils sont familiers avec les épandages sur les cultures.

⁶ MAF Biosecurity authority (2003). Environmental Impact Assesment of aerial Spraying *Btk* in NZ for painted apple moth. Février 2003. Accessible au : <http://www.biosecurity.govt.nz/pests-diseases/forests/painted-apple-moth/environmental-impact.htm>

⁷ Environmental impacts assessments on the management of gypsy moth, USDA (1995) et California department of Food and Agriculture (1992). Malheureusement, ces deux études n'ont pu être consultées directement.

4.1.5.3 Couverture médiatique du VNO

Il ressort de la veille médiatique réalisée par l'Unité des communications de l'INSPQ, d'abord du 17 mai 2004 au 20 juin 2004, puis du 21 juin 2004 au 8 août 2004, que les préoccupations face au VNO sont rares. Même si la menace que représente le virus n'est pas remise en cause, en général les articles mentionnent que les risques de contracter le virus sont faibles, tout en relevant le fait que ses conséquences puissent être graves, entraînant même des décès. Il y a peu de détails sur la façon dont le virus se transmet, mais il semble de plus en plus acquis que les moustiques sont les ennemis à combattre. De même, il y a peu de mentions sur les personnes les plus vulnérables; l'idée véhiculée est que toute la population est à risque dans le sud-ouest du Québec.

Aujourd'hui, le virus n'est plus aussi largement médiatisé que dans les dernières années; la plupart des articles font suite à l'apparition d'un cas d'oiseau déclaré positif ou d'un cas humain probable. Les textes mentionnent les moyens de protection possibles pour limiter le risque de transmission du VNO. Cependant, dans la période allant du 9 août au 12 septembre, il y a une légère recrudescence de la médiatisation des cas probables au Québec et des cas confirmés ailleurs au pays. Les autorités indiquent à la population que les mois d'août et de septembre sont les plus risqués pour la transmission du virus. Les mesures de protection personnelle sont toujours recommandées : port de vêtements longs, utilisation d'insectifuges, nettoyage des sources d'eau stagnante, signalement des oiseaux morts, etc.

Vers la fin du mois d'août, quelques nouvelles signalent que le nombre de cas d'infection par le VNO recensés lors de la saison 2004 est largement inférieur à celui de l'année précédente. Les autorités de santé publique relèvent cependant qu'il est trop tôt pour se prononcer là-dessus, la période critique de transmission se situant en août et septembre.

Questionnés sur les facteurs explicatifs de la baisse du nombre de cas, les spécialistes cités avancent les possibilités suivantes : la température qui a été plus froide cet été, la population plus alerte quant aux risques et se protégeant davantage, une partie de la population d'oiseaux ou d'humains a développé une immunité comme c'est le cas en Afrique.

Les sites Web qui véhiculent de l'information sur le VNO semblent puiser aux mêmes sources puisqu'ils livrent sensiblement les mêmes contenus, que ce soit l'historique du virus, sa transmission, les moyens mis en place pour le surveiller, les bilans de surveillance et les moyens de contrôle individuels et collectifs. Plusieurs sites réfèrent d'ailleurs au site officiel du gouvernement du Québec : www.virusdunil.info.

4.1.5.4 Couverture médiatique du programme de contrôle du VNO

Il y a eu beaucoup d'articles qui ont été écrits suite au dévoilement du plan d'action du gouvernement du Québec pour contrer le virus du Nil occidental et pour annoncer que des oiseaux infectés ont été trouvés. Il faut cependant noter que la plupart des interventions proviennent des autorités de santé du Québec et de l'Ontario, à savoir le ministère de la Santé et des Services sociaux, les directions de santé publique, Héma-Québec et les autorités de santé publique d'Ottawa et de l'Ontario. Les propos ont généralement été rapportés sans être critiqués ou contestés.

Les traitements aux larvicides ont été annoncés via les médias locaux dans les régions de Châteauguay, Saint-Eustache, Montréal, Longueuil, Varenne et Laval. En général, ces annonces s'accompagnent d'une mention spécifiant que les larvicides (principalement le *Bti* ou le méthoprène) sont sans danger pour les humains et de « faible impact » sur l'environnement, tout en soulignant leur utilité dans la diminution du nombre de moustiques. Aucun article ne soulève de préoccupations face à l'application de larvicides; l'épandage de larvicides ne semble donc susciter aucune inquiétude pour le moment, ni pour la santé, ni pour l'environnement.

C'est le 3 août 2004 que le ministère de la Santé et des Services sociaux a annoncé qu'il confiait à l'INSPQ le mandat de réaliser l'étude d'impact sur l'environnement du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie. Cette annonce a été la seule véritable occasion où l'épandage aérien d'insecticides a été publicisé. En effet, dans les articles qui annonçaient l'application de larvicides dans les différentes villes et arrondissements, il était souvent spécifié que l'application se faisait par des travailleurs à bicyclette ou à pied. Un seul article (publié par l'information régionale de Châteauguay) mentionne qu'advenant la nécessité d'appliquer du *Bti* à l'île Saint-Bernard ou à Kahnawake, le produit serait dispersé par voie aérienne. Cet article est par ailleurs enthousiaste à l'idée que la région soit traitée.

En ce qui concerne la connaissance de l'étude d'impact et du projet d'épandage, le constat qui se dégage est que le niveau d'information est encore faible. Tout comme pour l'information sur le VNO, les médias (télévision, radio, journaux et Internet) constituent les principales sources. Quelques personnes en ont entendu parler lors de réunions, conférences ou colloques tenus par le MSSS ou l'INSPQ ou par des collaborateurs (surtout les intervenants dans le milieu de la santé).

La campagne d'information du MSSS par rapport à l'étude d'impact et au projet d'épandage gagnerait à être davantage publicisée et connue, ce qui irait dans le sens des intentions du MSSS d'agir avec grande transparence.

L'annonce gouvernementale a eu peu d'échos dans les médias. Cela s'est résumé à quelques paragraphes dans les médias écrits (résumés du communiqué ministériel) et à quelques courts reportages aux nouvelles du jour dans les médias électroniques (à la radio surtout).

La seule protestation contre la stratégie gouvernementale de lutte contre le VNO est venue d'une chronique au ton humoristique de Jean-Simon Gagné, parue dans *Le Soleil* du 16 août. Il reproche aux autorités de santé publique de mettre en œuvre des moyens démesurés pour lutter contre le VNO, considérant le risque réel qu'il présente. Selon l'auteur, « à écouter certains responsables de la santé publique au Québec, l'été ressemblait à une sorte d'antichambre de l'apocalypse. » L'article insinue que la publicité autour du virus est exagérée. Cet article est aussi le seul à avoir fait référence de près ou de loin aux pulvérisations aériennes d'insecticides.

Les groupes environnementaux semblent pour l'instant porter relativement peu d'attention à la pulvérisation d'adulticides. Sur les sites Web de certaines organisations telles que la Coalition pour les alternatives aux pesticides (CAP), Canards Illimités Canada, la Société de biologie de Montréal, de même que les sites des villes (Montréal, Laval), la question de l'épandage de larvicides est abordée. Et tous tiennent à peu près le même langage : s'il faut recourir à l'épandage de larvicides, mieux vaut en utiliser un à faible impact comme le *Bti*, en se souciant toujours de la préservation des milieux et des espèces. Pour ce qui est des pulvérisations aériennes d'insecticides, seuls deux sites Internet en font cas dans le cadre d'un contrôle d'insectes piqueurs. Il s'agit du site de la SOPFIM, qui dit préparer des programmes de protection se traduisant par la réalisation de pulvérisations aériennes d'insecticides lorsque cela s'avérait nécessaire, et du site de Desfor BioService, qui mentionne quant à lui l'application aérienne et terrestre d'agents de contrôle biologique comme faisant partie de sa mission d'entreprise.

En ce qui concerne l'épandage de pesticides pour contrer le VNO, l'opinion publique est très différente selon le produit utilisé : tolérance pour les larvicides mais refus catégorique des adulticides, qui sont considérés comme mettant plus en danger la santé de la population qu'ils ne la protègent.

Ce que l'on peut conclure c'est que les pulvérisations aériennes d'insecticides ne sont pas encore un sujet de préoccupation majeure dans les médias, sans doute parce qu'elles ont été évitées le plus possible et peu publicisées jusqu'à présent.

4.1.5.5 Lois et règlements

Quelques participants ont mentionné qu'il est important de prendre en compte le contexte légal entourant le projet, par exemple l'effet possible du projet sur les règlements ou vice-versa. Dans cette section, les opinions des participants sont présentées relativement à certaines lois ou réglementations.

- ***Cadre juridique du plan d'intervention gouvernemental de protection de la population contre le virus du Nil occidental***

Ce plan d'action du gouvernement s'appuie sur la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres*, qui a remplacé depuis 2001 la *Loi sur la protection de la santé publique*.

Dans la section IV de cette loi, il est stipulé que :

24.1. Lorsque la santé de la population est menacée par des insectes susceptibles de lui transmettre le virus du Nil occidental, le gouvernement peut, sur la proposition conjointe du ministre de la Santé et des Services sociaux, du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi que du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, après consultation du ministre de l'Environnement, établir et mettre en application un plan d'intervention destiné à contrôler la présence de ces insectes.

Le plan d'intervention ne peut prévoir l'utilisation de pesticides chimiques que dans le cas où les autres mesures seraient jugées insuffisantes.

24.2. Les mesures d'intervention prévues dans le plan gouvernemental qui comportent l'utilisation de pesticides sont exemptées de l'application de toute disposition législative ou réglementaire, générale ou spéciale, y compris un règlement municipal, ayant pour effet d'en empêcher ou d'en retarder l'exécution.

Les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et de ses règlements demeurent toutefois applicables à ces mesures, réserve faite de ce qui suit : lorsqu'elles lui sont soumises en vertu de l'article 22 de cette loi, le ministre de l'Environnement peut autoriser ces mesures même en l'absence d'un certificat du greffier ou du secrétaire-trésorier d'une municipalité attestant que leur exécution ne contrevient à aucun règlement municipal.

Lors de l'atelier de discussions, les participants ont fait allusion à cette loi qu'ils considèrent comme un moyen du gouvernement de passer outre la résistance du public à l'utilisation des pesticides pour contrer le VNO. Selon eux, le gouvernement, fort de cette loi, pourrait prendre la décision de procéder aux pulvérisations aériennes contre le gré de la population.

- **Lois et réglementations dans les parcs**

Advenant le recours aux pulvérisations aériennes pour contrer le VNO, un participant à l'atelier a attiré l'attention sur le caractère particulier que devraient avoir les parcs nationaux, des milieux à préserver (faune et flore). Selon lui, il faudrait tenir compte de certaines réglementations en vigueur dans les parcs afin de s'assurer que les pulvérisations n'y contreviennent pas. Les recherches effectuées montrent que chaque parc est constitué selon une loi et qu'habituellement, les règlements protégeant ces milieux sont sévères, notamment pour les zones dites « de préservation extrême ». La loi et les règlements généraux ne précisent toutefois rien spécifiquement en regard des pesticides.

- **Les mesures d'urgence**

En considérant que le plan d'intervention gouvernemental est mis en place pour être appliqué en quelque sorte dans un contexte d'urgence, les répondants ont relevé le fait que cette mesure avait des impacts sur certaines lois, les rendant parfois caduques et qu'il fallait vérifier ces impacts. C'est par exemple le cas de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*. Selon l'article 11.12. de cette loi, il est interdit d'arroser, au pulvérisateur ou autrement, ou de saupoudrer avec des produits chimiques ou biologiques toxiques pour les abeilles, tout arbre fruitier ainsi que toute autre plante d'une espèce ou catégorie désignée par règlement, pendant la période où cet arbre ou cette plante est en floraison.

Cette interdiction ne s'applique pas dans les cas et aux conditions prévues par règlement, ainsi que dans les cas d'arrosage ou de saupoudrage effectué dans le cadre de mesures prises en vertu des dispositions de la section IV.1 de la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres* (chapitre L-0.2), du chapitre XI de la *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) ou des dispositions de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3) portant sur l'état d'urgence.

- **Règlements municipaux sur les pesticides**

L'usage des pesticides à des fins esthétiques inquiète de plus en plus de citoyens. Les risques qu'ils représentent pour la qualité de l'environnement et pour la santé humaine imposent la prudence. L'adoption du *Code de gestion des pesticides par Québec*, en mars 2003, le reconnaît et impose des restrictions à l'usage des pesticides et même à leur mise en marché.

En 2001, la Cour Suprême du Canada a reconnu le droit des municipalités de limiter, voire d'interdire l'usage des pesticides sur leur territoire. Les responsables municipaux et les élus sont préoccupés par la prédominance possible que pourrait avoir le projet de pulvérisations aériennes sur leur réglementation municipale relative aux pesticides.

- **Lois fédérales**

Aucun participant n'a mentionné de préoccupation relativement aux lois fédérales.

4.1.6 L'étude d'impact

Les entrevues et la rencontre d'information-rétroaction ont permis de vérifier comment les participants percevaient l'étude d'impact comme telle. Tout au long des échanges, plusieurs questions et sujets abordés permettaient de faire ressortir les préoccupations des participants, directement par rapport à l'étude d'impact, ou plus largement sur le VNO ou sur les pulvérisations de larvicides, par exemple. Tous ces éléments méritent de recevoir une attention particulière par les rédacteurs de l'étude, puisqu'il est très probable que ces sujets soient questionnés par le public ou par les experts en consultation publique.

L'ensemble de cette section est repris à l'annexe G, davantage sous forme de questions. Cela permet de faire une vérification plus directe des sections de l'étude d'impact en cours de rédaction.

4.1.6.1 Éléments à inclure dans l'étude

Points généraux

Les participants se sont d'abord prononcés sur des aspects généraux de l'étude d'impact. Ils se sont interrogés sur la possibilité que l'étude devienne une étude générique applicable à l'introduction de tout produit chimique dans l'environnement ou pour toute maladie transmissible par des insectes piqueurs, ou au contraire, qu'elle soit plus concrète, plus précise. L'étude devrait discuter et appliquer le principe de précaution.

En second lieu, il leur apparaît important que l'étude d'impact donne une justification détaillée du projet. Par exemple, que soient clairement identifiés ce qui a déclenché le processus et le choix de la pulvérisation aérienne (notamment la section IV de la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres*), les plans d'intervention mis en place, la stratégie du MSSS, l'importance relativement faible qu'accorde le MSSS à l'étude d'impact (une étude dans la suite des choses) et les devoirs légaux du MSSS. Il serait intéressant de présenter l'attitude « minimaliste » d'intervention au Québec, en comparaison avec les états américains. Dans cette même optique, l'étude devrait mettre en garde quant à la transposition intégrale de modèles issus d'autres régions, en mettant en exergue les spécificités québécoises.

Également, dans la description du contexte, il apparaît important pour les participants que l'étude distingue clairement les traitements faits contre les nuisances des moustiques, de ceux qui sont faits ou seront faits aux larvicides et aux adulticides pour le contrôle du VNO.

En troisième lieu, les participants indiquent que l'étude d'impact doit confronter les risques et les bénéfices de ce traitement contre le virus du Nil occidental. Elle doit dresser un état des connaissances et indiquer les données manquantes.

Enfin, lorsque les participants sont questionnés sur le contenu plus spécifique de l'étude d'impact, les réponses sont très nombreuses et précises. Les éléments de réponse synthétisés sont listés ci-après selon de grands ensembles. Ils doivent être perçus comme une liste des éléments à ne pas oublier plutôt que comme une liste exhaustive.

Autres éléments

Aspects santé

- Impact des produits à court et à long terme;
- impacts cumulatifs avec d'autres produits chimiques;
- portrait épidémiologique du VNO (nombre d'infections, nombre de cas graves, probabilités, risques), comparé à d'autres problèmes de santé publique (notamment la grippe);
- efficacité des produits pour diminuer une épidémie;
- conditions d'intervention aux adulticides bien définies;
- effets du plan d'intervention actuel, des impacts des moyens de protection personnelle, des interventions communautaires (entretien, aménagements physiques, drainages, piscines, etc.) et du *Bti* sur la protection de la santé;
- impacts des produits sur les personnes vulnérables (enfants, malades, personnes hypersensibles);
- mesures prévues pour la protection des personnes hypersensibles (ex. : évacuation). À cet effet, regarder ce qui est fait en Ontario;
- moyens visant à augmenter la qualité du système immunitaire, pour mieux résister au VNO et aux pesticides;
- impacts des modes et des zones d'épandage sur la santé.

Aspects environnementaux

- Impacts des produits (adulticides et larvicides) à long terme, effets cumulatifs ou de synergie (autres pesticides, notamment pour le gazon, autres produits auxquels les humains et la nature sont exposés), concentration dans la chaîne trophique et persistance dans l'environnement;
- impacts indirects (ex. : chaîne alimentaire), spectre d'action des produits (faune non visée, oiseaux, insectes utiles, etc.);
- efficacité des épandages ailleurs (États-Unis), efficacité sur la diminution des moustiques et sur la transmission du virus;
- description des produits, en particulier les effets des produits considérés comme étant des perturbateurs endocriniens, de même que du méthoprène. Homologation, formules chimiques, autres produits entrant dans la composition;
- exclusion des parcs et des milieux protégés des épandages : Parc des Îles de Boucherville, Oka, Saint-Bruno, Plaisance, Yamaska, Mont-Tremblant, Orford;
- examen des différents modes et des meilleurs moments d'épandage;
- définition des critères de délimitation des zones d'épandage;
- définition des critères de suivi des épandages pour en assurer l'application selon les prescriptions;
- vérification des impacts sur la faune, la flore, les sols et la pédofaune, la nappe phréatique, l'eau et l'air;

- biologie des moustiques, lieux de vie et de reproduction;
- impacts des méthodes alternatives, comme le contrôle communautaire (ex. : assèchement de marais, enlèvement de bassins d'oiseaux) et les méthodes de protection personnelle;
- impacts sur l'agriculture biologique;
- impact des changements climatiques sur le virus, les moustiques, etc.;
- impacts des épandages dans le contexte général de réduction de l'usage des pesticides, notamment en agriculture et dans certaines villes.

Aspects sociaux

- Impacts sur les ornithologues;
- impacts des méthodes alternatives (protection communautaire et personnelle) sur la population, recherche de nouvelles méthodes;
- efficacité de la communication du risque;
- impacts et efficacité de l'information, communication, sensibilisation-éducation, notamment médias;
- exemple de l'Ontario pour prise en charge des personnes hypersensibles;
- résistances par rapport au mode d'épandage par avion :
 - contrôle de la dispersion;
 - sécurité (vols en basse altitude);
 - bruit;
 - changements climatiques;
- résistances par rapport au moment de l'épandage et aux lieux de l'épandage;
- risques des méthodes d'application aussi bien pour la population que pour ceux qui effectueront les pulvérisations (les techniciens qui seront en contact direct avec le produit);
- limites de l'acceptabilité sociale, variabilité et susceptibilité des réactions lorsque des cas de mortalité seront trouvés.

Aspects économiques

- Importance des ressources consacrées à la lutte contre le VNO par rapport à d'autres problèmes de santé publique (larvicides, communications);
- coûts du programme de pulvérisations (épandage d'adulticides, étude d'impact);
- agriculture biologique : le problème de la certification;
- coût de la prise en charge médicale des personnes atteintes par le VNO.

Aspects législatifs

- Réglementation municipale;
- Loi des Parcs.

4.1.6.2 Experts à consulter pour réaliser l'étude

Les participants ont suggéré que plusieurs études et organismes soient consultés pour s'assurer que l'étude d'impact soit la plus complète possible. Malheureusement, certaines indications mentionnées par les participants étaient peu précises et il n'a pas été possible de retracer ces références.

Études

- Colombie-Britannique;
- Washington;
- New York (étude d'impact de la ville de New York et du Westchester County);
- étude américaine sur le malathion;
- études québécoises sur la tordeuse du bourgeon de l'épinette;
- New York University Medical Center, *Staying healthy in a Risky Environment*, Simon & Schuster, NY, 1993;
- Clark, Huld Regehr, *The Cure for all Cancers*, ISBN 1-890035-16-5, 2002;
- étude faite par un chercheur de Seattle sur l'impact du VNO sur les corneilles.

Organismes et scientifiques

- Universités : faculté de médecine vétérinaire de l'université de Montréal, (ex. : oiseaux insectivores), spécialistes des reptiles, amphibiens, poissons, oiseaux, faune en général, milieux terrestres et aquatiques, biologistes, microbiologistes;
- organismes internationaux s'intéressant aux pesticides et à la protection de l'environnement : Organisation mondiale de la santé (OMS), Environmental Protection Agency (EPA);
- les autres ministères et organismes parapublics : MENV, Société de la Faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et tous les organismes gouvernementaux préoccupés par la faune et l'environnement;
- Association québécoise pour la gestion parasitaire (AQGP, ainsi que l'ACGP);
- Association des médecins canadiens pour l'environnement;
- Ontario College of Family physicians;
- médecins suédois (www.mindfully.org/pesticides/non-odgkin-lymphoma-pesticides.html);
- Toronto cancer prevention coalition;
- Ordre des chimistes;
- Collège des médecins;
- fabricants des produits;
- Info-santé et le Centre antipoison (pour des informations sur les intoxications aux pesticides);
- Denis Goode, Department of Biology, University of Maryland.

Groupes environnementaux

Certains groupes environnementaux peuvent avoir recueilli des informations ou effectué des études particulières.

- UQCN;
- Sierra Club;
- SVP (STOP);
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA);
- Greenpeace;
- CAP;
- Coalition Verte;
- Association pour un environnement sain.

Autres

D'autres personnes ou organismes peuvent avoir recueilli des informations ou effectué des études particulières.

- Les responsables politiques et civils des régions touchées (municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) touchées), notamment celles qui ont voté des règlements antipesticides;
- les représentants des propriétaires et des producteurs agricoles (UPA);
- organisations récréatives et touristiques :
 - la Fédération québécoise de protection de la faune;
 - les parcs nationaux;
- milieu de travail (syndical) des gens en contact avec les produits ou faisant les épandages.

Enfin, certains ont suggéré que le public en général soit consulté afin que l'étude ne soit pas faite en vase clos.

4.1.7 Le processus de pré-consultation

Les participants aux entrevues se sont exprimés de manière assez détaillée sur les moyens de consultation de la population. Ils étaient interrogés sur cinq méthodes traditionnelles de consultation, pour lesquelles ils indiquaient les avantages et les inconvénients qu'ils en percevaient. Quelques compléments de discussion ont été amenés en atelier, permettant de synthétiser les informations reçues.

De manière générale, les répondants se sont montrés très favorables à l'ensemble des démarches proposées, suggérant d'en utiliser un amalgame pour plus d'efficacité. Il semble que l'on peut dégager deux avenues, soit la consultation du grand public, qui devrait inclure des séances d'information et des sondages, et la consultation des « prenant-part »

(*stakeholders*), c'est-à-dire les organismes intéressés à la problématique, au moyen d'ateliers. Il faut noter que les « prenant-part » sont également des relayeurs importants d'information à la population, et qu'ils peuvent avantageusement faire partie du circuit de communication.

4.1.7.1 Rencontres d'information et d'échange pour le grand public

Les participants ont souligné que la population en général n'était pas assez informée sur le sujet pour pouvoir apporter des éléments pertinents à une consultation. On suggérait que le MSSS publie une page dans les quotidiens, avec les informations factuelles (décès, coûts, etc.), expliquant que ces informations seraient utiles pour les consultations. Par exemple, il faudrait expliquer plus simplement le VNO et le type de moustique potentiellement porteur du virus.

Les répondants questionnaient également l'intérêt du public pour de telles rencontres, puisque le VNO ne retient pas tellement l'attention de la population. Une personne suggérait qu'il y ait une forme d'incitatif pour « attirer » les gens (ex. : présence de personnes clés, lunch).

D'autre part, un souhait a été émis afin que ces rencontres publiques ressemblent au processus du BAPE, et que des hauts fonctionnaires du MSSS et le ministre soient présents pour répondre aux questions des gens. Enfin, ces rencontres devraient être très bien structurées pour en assurer le bon déroulement et la crédibilité. En effet, la population doit poser des questions, et des personnes devront être en mesure de leur répondre, sans quoi le processus amènerait des frustrations. Aussi, un participant suggère que ces rencontres d'information surviennent plus tard dans la séquence de pré-consultations, lorsque l'étude sera plus avancée.

Pour une autre participante, la meilleure manière de rejoindre la population est d'aller là où elle se trouve, par exemple dans des lieux qu'ils fréquentent à d'autres fins (soirée de remise des bulletins, bureau de vaccination). Une autre participante émet sensiblement la même idée quand elle dit que pour rejoindre le grand public (et surtout le maximum de gens) la meilleure façon serait de faire passer l'information dans des endroits très fréquentés, par exemple tenir un kiosque d'information dans un centre d'achats (en maximisant sur l'effet visuel pour attirer l'attention des gens).

Une autre méthode pour consulter la population générale tout en les informant préalablement est le consensus informé. Les participants qui connaissaient cette méthode semblaient hautement la valoriser. Cette méthode nécessite toutefois beaucoup de ressources.

Plusieurs participants ont insisté sur l'importance de l'information et de l'éducation à la fois pour réduire les risques liés au VNO, mais également dans le cadre de l'étude d'impact. Tel que mentionné plus haut, il faudrait par exemple expliquer plus simplement le VNO et le type de moustique potentiellement porteur du VNO. Second exemple, un participant relève le fait qu'il manque beaucoup de connaissance aux gens (en ce qui concerne leur attitude face aux oiseaux) et que par exemple, il faudrait les éduquer à changer l'eau des baignoires à oiseaux

plutôt que de jeter ces baignoires. D'autres proposent de s'inspirer de l'expérience de certains pays dans des contextes similaires; par exemple au Mexique, où ils ont contrôlé la malaria par l'éducation des gens à faire des travaux communautaires axés sur la prévention.

Puisque les médias ont un rôle clé dans la transmission de l'information au public, il a été suggéré qu'une journée de conférences sur le VNO soit organisée surtout pour les médias, afin qu'ils transmettent de la bonne information, sans causer de la « paranoïa ». De même, il faut informer les travailleurs extérieurs et les relayeurs d'information, comme les naturalistes dans les parcs et il est important de donner d'abord de l'information pour réduire les craintes.

Il a aussi été question de mieux cibler la diffusion de l'information. Ainsi, la population générale ne se sentant pas vraiment concernée, il vaudrait mieux se concentrer sur les groupes d'intérêt.

4.1.7.2 Site Internet et la réception de commentaires écrits

Pour les participants qui étaient d'avis que l'on utilise le site Internet avec réception de commentaires écrits, l'avantage évoqué était que cette méthode permettait aux citoyens d'avoir réponse à leurs questions 24 heures sur 24. Ils ont cependant suggéré que les fonctionnaires aient un seul endroit où référer les personnes et que le site soit régulièrement mis à jour.

Un autre avantage lié à l'utilisation du site Internet est que cela est moins coûteux que l'organisation d'un atelier par exemple. Cela évite à la population de se déplacer selon un horaire de rencontre parfois contraignant. Toutefois, pour amener le maximum de gens à utiliser le site Internet, il faudrait qu'il soit bien publicisé à la télévision et dans les journaux. Cependant, un participant fait remarquer que ce site risque d'attirer uniquement les gens préoccupés par la problématique et pas le grand public. Un autre inconvénient qui empêcherait de rejoindre le maximum de gens par cette méthode est que tout le monde n'a pas accès à Internet. D'autre part, un répondant a émis l'argument que les écrits restent, pour souligner la valeur de l'écrit.

4.1.7.3 Ligne téléphonique sans frais

L'utilisation d'une ligne téléphonique sans frais n'est pas une méthode vraiment efficace selon nos répondants qui, tout en reconnaissant que ce moyen permet aux citoyens d'avoir réponse à leurs questions 24 heures sur 24, pensent néanmoins que peu de monde s'en sert.

D'ailleurs, certains trouvent que ce n'est pas un système très utile car les réponses automatisées sont très limitées. Tout au plus suggèrent-ils que ce système soit utilisé pour annoncer les rencontres.

4.1.7.4 Sondages

De l'avis général, les sondages représentent une bonne façon de rejoindre le maximum de personnes du grand public et peuvent aussi être un bon indicateur de l'évolution des connaissances des gens.

La seule critique émise a été qu'« on peut faire dire ce qu'on veut à des sondages », ce qui laisse sous-entendre que les résultats de sondages sont parfois biaisés. La suggestion faite alors est qu'ils ne seraient pas le seul moyen de consultation en étant complétés ou validés par d'autres moyens.

4.1.7.5 Ateliers avec des personnes sélectionnées (citoyens et organismes intéressés par la problématique)

Si la plupart, voire la majorité des répondants est favorable à cette approche, leurs opinions divergent cependant quant à l'allure que doivent prendre ces ateliers.

Pour certains, ces ateliers devraient réunir un peu de gens du grand public, mais surtout des personnes bien informées, avec une bonne préparation, à qui on a expliqué les enjeux, les dangers potentiels, et non des gens choisis au hasard.

Pour d'autres, ils devraient rassembler les « prenant-part » (*stakeholders*) : les organismes environnementaux, les organisations non gouvernementales (ONG), les responsables des municipalités, des ministères, l'association pulmonaire du Québec, etc.

Mais tout le monde est d'avis que ces ateliers ne doivent pas rassembler un trop grand nombre de participants à la fois, un répondant suggérant de limiter à environ une douzaine de personnes par réunion.

Cette méthode n'est cependant pas sans inconvénients. En effet, elle ne permet pas de rejoindre le grand public vu le nombre réduit de participants. De plus, les gens n'ont pas toujours le temps de se déplacer. Par rapport au fait que le nombre de participants soit restreint, la population n'estimera pas avoir été vraiment consultée.

Pour un des répondants, les groupes sur invitation sont manipulables et cela lui fait craindre un manque d'impartialité, entraînant des résultats biaisés.

4.1.7.6 Autres suggestions

Outre les démarches proposées et sur lesquelles nos répondants ont donné leur opinion, ces derniers ont suggéré plusieurs autres approches.

Ainsi, certains proposent de regrouper une table d'expertise avec des acteurs québécois, canadiens et internationaux pour asseoir la crédibilité de l'intervention et sécuriser la population.

Pour d'autres, il faut éviter les désaccords entre ministères et autres intervenants sur la place publique. Aussi, faut-il s'adjoindre les décideurs municipaux et ne pas court-circuiter les gestionnaires des régions où on intervient (maires, directions régionales, etc.).

Un des participants a proposé de mettre en place des projets pilotes sur le terrain, où les gens pourront aller vérifier les impacts des produits avec les experts. Par contre, il ne faudrait pas se limiter à donner les résultats par écrit à la fin.

Le « List-serv » (forum de discussion Internet) est aussi une approche qui a été proposée.

Un participant pense qu'on devrait de façon spécifique consulter les ornithologues (professionnels et amateurs), puisque le VNO a aussi des impacts sur les oiseaux.

4.2 DES ENJEUX DÉTERMINANTS POUR L'ÉTUDE D'IMPACT

Des éléments de réflexion et des indications pour l'étude d'impact ont été dégagés de tous ces résultats. Il apparaît que le contenu de l'étude d'impact doit être exhaustif et pertinent, sous plusieurs aspects.

4.2.1 La justification du projet

Santé publique

Est-ce que le VNO est réellement un problème? C'est en ces termes qu'un participant a exprimé clairement comment plusieurs perçoivent la situation. La problématique du VNO apparaît mineure en comparaison d'autres problèmes de santé publique. Les statistiques de cas humains de VNO au Québec ne sont pas convaincantes. La population et les intervenants ne sentent pas du tout la menace du virus. Donc, plusieurs remettent en question les raisons de l'intervention gouvernementale, cherchant à en connaître l'origine. Une hypothèse sur laquelle semblent s'appuyer les scientifiques est que la propagation du VNO est en partie due au réchauffement climatique. Mais la causalité de cette hypothèse n'est pas établie et la possibilité d'une épidémie ne semble pas très clairement déterminée.

De plus, ceux qui subissent le plus grand risque au regard des pulvérisations d'insecticides (les enfants, les personnes hypersensibles aux produits chimiques) ne sont pas ceux qui en tirent le plus grand bénéfice (personnes au système immunitaire fragile, personnes âgées).

Aspects financiers

Compte tenu du fait que la population ne se sent pas menacée par le VNO, les sommes déjà affectées au plan d'intervention sont considérées trop importantes et injustifiées par certains intervenants. Le projet de pulvérisations aériennes est encore moins acceptable pour eux, puisque les mesures actuelles (larvicides, publicité, communications) sont déjà trop coûteuses. Vu l'ampleur de l'étude d'impact et des ressources qui y sont investies, la possibilité de transposer l'étude à d'autres problématiques semblables, comme d'autres virus transportés par des insectes ou d'autres produits, a été soulevée.

4.2.2 L'équilibre entre la santé et l'environnement

Les participants émettent beaucoup de craintes quant à la crédibilité de l'étude d'impact et à l'équilibre entre ses contenus « santé » et « environnement ». Il apparaît important de bien diversifier les partenariats scientifiques et d'avoir une expertise variée pour s'assurer d'accorder une importance égale aux deux aspects.

4.2.3 Combler le manque d'information

Un enjeu incontournable est le manque de connaissances des personnes, non seulement des citoyens en général, mais des intervenants intéressés. Il semble primordial que ces derniers soient mieux informés pour pouvoir agir efficacement dans leur rôle lors de la pré-consultation et des consultations.

Voici les points qui apparaissent mériter une attention particulière :

- le VNO, sa transmission, les moustiques, leur lieu de développement;
- la différence entre les épandages effectués contre les nuisances et ceux effectués contre le VNO;
- les symptômes de la maladie et ses effets potentiels, les statistiques;
- les personnes à risque;
- l'absence de crainte des moustiques (qui ont toujours été là en tant que nuisances);
- la différence entre les larvicides et les adulticides;
- l'efficacité et les impacts sur la santé des insectifuges.

4.2.4 Les impacts cumulatifs et à long terme

La quasi-inexistence d'études et de documents sur l'effet de synergie et les impacts à long terme de différents produits chimiques, notamment les pesticides, est un problème récurrent lors de la réalisation d'études d'impact.

De plus, les impacts sur les espèces non visées, notamment par le biais de la chaîne alimentaire et de la dispersion dans l'environnement, sont des points souvent difficiles à documenter et hautement questionnés par les citoyens.

4.2.5 Les options alternatives

Il apparaît fondamental que les options alternatives soient évaluées, au même titre que les pulvérisations aériennes d'insecticides. Ainsi, l'étude d'impact doit faire état de l'option sans intervention aucune, et le *statu quo*, c'est-à-dire de conserver le programme d'intervention actuel avec les larvicides.

À titre d'exemple, l'étude d'impact pourrait répondre aux questions suivantes : quelles conséquences pourrait-il y avoir si l'on n'intervenait pas? Est-il possible d'éviter d'arriver à la solution de dernier recours? L'option des pulvérisations aériennes peut-elle être adoptée par le ministère sur la base de l'évaluation des impacts environnementaux et des préoccupations sociales?

4.2.6 L'acceptabilité sociale

Le programme de mesures sociales apparaît déterminant pour l'acceptation du projet. Qu'il s'agisse des pré-consultations, de l'information du public, de l'avertissement des personnes et des milieux plus sensibles potentiellement exposés aux épandages, etc., les mesures sociales doivent être examinées avec soin. L'étude d'impact devra indiquer les préoccupations et montrer comment elles ont été prises en compte, par exemple en proposant des mesures d'atténuation des impacts.

Quant aux pré-consultations, qui permettront d'identifier des mesures sociales, les participants étaient partagés quant aux modes de consultations à mettre sur pied. Leurs principales craintes étaient à l'effet que le processus devait être le plus ouvert possible et que toutes les personnes intéressées devaient pouvoir s'informer et participer aux débats. Ils souhaitaient également que les résultats des études puissent être divulgués à plus grande échelle.

4.2.7 La mesure et l'évaluation des risques pour la population

Une des principales questions des participants aux études concernait les risques du VNO. La présentation claire et quantifiée des risques est incontournable. Cette donnée permet d'organiser la justification du projet et d'orienter les choix des moyens de contrôle.

À titre indicatif, il faudrait indiquer le nombre de personnes dans le bassin visé, le taux de personnes piquées, le taux de personnes infectées, le taux de personnes développant des symptômes graves, le taux de décès et la diminution du nombre de décès avec les méthodes de contrôle prévues, l'efficacité des produits et des méthodes, etc. De plus, ce « calcul » devra comparer, en nombre de personnes, les risques liés au VNO et les risques liés aux méthodes de contrôle (c'est-à-dire que dans une population exposée au malathion, il y aura un certain taux de maladies graves et de décès).

4.2.8 Les approches préventives

Les études d'impact traditionnelles adoptent habituellement une approche réactive face à la problématique examinée. Les solutions étudiées sont des méthodes de « réparation » des torts causés à l'environnement ou à la communauté. Il y aurait lieu que l'étude d'impact de l'INSPQ innove en examinant des approches préventives. Quelques participants aux entrevues et à la rencontre d'information-rétroaction se sont exprimés en ce sens.

Ceux-ci estiment que, par exemple, le renforcement du système immunitaire des personnes plus sensibles au VNO pourrait être envisagé. Ainsi, une personne infectée par le virus ne développerait pas de symptômes graves, et il ne serait pas nécessaire d'envisager l'éradication des maringouins porteurs. Les participants mentionnent d'autres options d'interventions en amont de la transmission qui devraient être examinées (lutte intégrée, animaux insectivores, plantes répulsives éloignant les maringouins, meilleur équilibre écologique général et protection de la biodiversité pour réduire la propagation de ce type de virus, etc.).

4.2.9 Le *Bti*

Même si le *Bacillus thuringiensis var. israelensis* semble plus acceptable, compte tenu de sa nature biologique, les critiques et les craintes commencent à surgir. Les préoccupations concernent les impacts peu connus de l'introduction massive d'une bactérie dans le milieu naturel. Les questions soulevées sont par exemple : ces bactéries ont-elles des effets dans les écosystèmes? Se multiplient-elles? Le développement par les insectes d'une tolérance au *Bti* est-il possible? D'autres espèces d'insectes sont-elles menacées par cette bactérie?

La veille médiatique effectuée par l'INSPQ relève en novembre 2004 une controverse dans certaines municipalités des Laurentides (Nominingue et L'Ascension) au sujet de l'épandage aérien de *Bti*.

4.2.10 L'association santé et industrie

Les principaux intervenants actuellement responsables de l'épandage aérien de *Bti* ou d'insecticides chimiques sont les industries forestières, les entreprises énergétiques et les entreprises agricoles. Elles utilisent ces produits essentiellement en zones peu habitées, avec de grands moyens par les arrosages aériens. Ces sociétés ont des cultures entrepreneuriales. Leur mission et leurs objectifs principaux sont ceux du monde des affaires, c'est-à-dire d'assurer le rendement financier de leurs opérations pour le bénéfice de leurs actionnaires. La population critique fréquemment leur manque de préoccupations envers l'environnement et la santé humaine. De plus, la gestion industrielle des forêts et des terres agricoles est fortement remise en question au Québec. Ces dossiers sont particulièrement surveillés par des groupes environnementaux et les citoyens (ex. : audiences du BAPE sur les phytocides, la protection des forêts, la production porcine).

Le projet actuel de pulvérisations aériennes suggère une forme d'association entre des impératifs de la santé publique avec ceux du milieu des affaires. Depuis quelques années, les mouvements altermondialistes remettent en cause et décrivent ce type d'association « bien public / intérêts économiques » qui se font, à leur avis, au détriment de la population et de l'environnement⁸.

Comme le démontrent les interventions des participants aux audiences publiques du BAPE sur une multitude de projets, la présence de certains de ces intervenants associés au monde industriel dans un dossier à caractère environnemental, ne serait-ce qu'à titre d'experts, pourrait être critiquée par différents groupes ou citoyens. Dans le cadre du projet de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le VNO en cas d'épidémie, cela concernerait notamment la possibilité qu'ils influencent les décisions dans le sens d'opérations aériennes d'envergure. Ceci pourrait introduire des doutes sur la crédibilité de certains aspects de l'étude d'impact en cours.

⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Altermondialisation>;
<http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/NIKONOFF/11172>;
<http://www.altermondialisation.org/>;

4.2.11 L'application du principe de précaution et la prévention

Plusieurs aspects entourant l'étude d'impact semblent correspondre au contexte défini pour l'application du principe de précaution. Ainsi, le projet repose sur les risques à la santé publique, tout en étant porté par un promoteur lui-même responsable de la santé publique, une situation inédite. Le ministère doit déterminer s'il doit réduire la présence des moustiques porteurs du VNO, tout en n'engendrant pas la création de problèmes environnementaux ou à la santé dus à l'utilisation de pesticides. Il doit juger entre deux risques à la santé. L'application du principe de précaution est cohérente dans les deux cas, mais ne peut être appliquée aux deux situations sans contradiction.

Le principe de précaution et la prévention relève d'une attitude de prudence, qui est elle-même inscrite dans la culture québécoise si on la compare, par exemple, avec les mesures déployées aux États-Unis. L'application de ces notions constituerait une position cohérente et en continuité avec les choix de la société en général et du MSSS. Cela s'appuie nécessairement sur une articulation détaillée du programme d'intervention en fonction de certains seuils. Les participants ont indiqué avec justesse que cet exercice devra prendre en compte que les critères de décision pourront varier selon la situation, notamment en regard du nombre de décès dus au virus du Nil occidental et de l'ampleur médiatique.

Le tableau 4.1 dresse une liste succincte des enjeux déterminants pour l'étude d'impact et propose quelques actions qui pourraient répondre aux enjeux soulevés.

4.3 DES ENJEUX DE COMMUNICATION COMPLEXES

Lors de l'enquête, des indices de préoccupations sous-jacentes à l'étude d'impact apparaissent plus ou moins en filigrane des discussions avec les participants. Ces préoccupations relèvent d'enjeux de nature symbolique, reposant par exemple sur des prémisses culturelles, mais le plus souvent de nature politique, puisqu'elles découlent des formes de gouvernance traditionnelles ou nouvelles.

4.3.1 Le spectaculaire

De nombreux aspects du virus du Nil occidental font référence à des images fortes, allant toucher les fibres émotives des citoyens.

Un premier élément apparaît être celui des oiseaux. On compte de plus en plus d'ornithologues amateurs et la « sympathie » pour les oiseaux est croissante. Or, le VNO engendre la mort d'oiseaux, et des photos d'oiseaux morts dans les médias ont un certain impact sur la population. De plus, les demandes gouvernementales de déclaration des oiseaux morts avertissent les citoyens que cette situation est anormale et potentiellement dangereuse pour la faune.

Tableau 4.1 Synthèse des enjeux déterminants pour l'étude d'impact

Enjeux	Actions possibles
<p>La justification du projet La population ne trouvera jamais acceptable un projet pour lequel elle n'est pas convaincue de la raison d'être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étoffer le plus possible la justification du projet dans l'étude d'impact, être très clair sur les raisons ayant mené aux plans d'intervention et à l'étude d'impact. Faire un portrait détaillé des ressources financières affectées jusqu'à présent au dossier du VNO.
<p>L'équilibre entre la santé et l'environnement La population est maintenant habituée et plus exigeante envers les études d'impact. Elle souhaite que les aspects environnementaux soient autant étudiés que les aspects de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Valider en pré-consultation la proportion entre la santé et l'environnement. Dans l'étude d'impact, faire une liste des experts consultés pour les deux volets. Vérifier les suggestions d'expertises à consulter du présent rapport.
<p>Comblent le manque d'information et la confusion La population a en général une tolérance plus élevée à un problème lorsqu'elle est éduquée. Son jugement sera davantage basé sur des aspects rationnels plutôt qu'émotifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à ces confusions dans l'étude d'impact. Organiser un colloque scientifique sur le VNO et bien médiatiser l'événement afin que l'information se rende aux citoyens. Faire un document vulgarisé de l'étude d'impact.
<p>Les impacts cumulatifs et à long terme L'étude d'impact n'aura pas réponse à toutes les questions, notamment les effets de synergie et à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en évidence les limites de l'étude d'impact. Examiner autant que possible les impacts indirects, les impacts cumulatifs et les impacts à long terme. Vérifier la liste des impacts à examiner (sections précédentes).
<p>Les options alternatives La population demande que les autres solutions possibles soient étudiées afin de pouvoir faire un jugement éclairé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier en pré-consultation les scénarios qui sont examinés.
<p>L'acceptabilité sociale L'acceptabilité sociale repose entre autres sur la transparence et sur l'implication des citoyens dans l'ensemble du processus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Établir un mode de pré-consultation qui convient aux citoyens. Rendre accessibles les informations divulguées durant les pré-consultations. Diffuser un « bulletin courriel » d'information à une liste très élargie d'organismes et d'instances faisant le suivi des pré-consultations, indiquant qui sont les participants actifs et permettant aux intéressés de les contacter. Diffuser ce « bulletin courriel » auprès des médias (diffusion ciblée).
<p>La mesure et l'évaluation des risques pour la population Pour les citoyens avertis ou non, la justification du projet repose en grande partie sur une évaluation quantitative du risque à la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'étude, déterminer de la manière la plus exacte possible le nombre de personnes potentiellement malades selon les différents scénarios.
<p>Les approches préventives Les citoyens préfèrent des méthodes préventives autres que l'application d'insecticides.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examiner différentes approches préventives possibles pour le contrôle et la diminution de la transmission du VNO.
<p>Le <i>Bti</i> L'épandage de <i>Bti</i> commence à être craint.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étudier les impacts du <i>Bti</i>.
<p>L'association santé et industrie La participation d'entreprises liées aux épandages dans l'étude d'impact peut engendrer une perception négative de ce type d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier les perceptions à l'endroit d'entreprises liées au projet durant les pré-consultations afin d'éviter toute perte de crédibilité de la valeur scientifique des résultats des études.
<p>L'application du principe de précaution et la prévention L'occasion de l'étude d'impact se prêterait bien à la concrétisation de l'application du principe de précaution et à la démonstration de la préférence accordée à la prévention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier toutes les entrées possibles pour l'application du principe de précaution (ex. : justification du projet, plan d'intervention, description des risques, etc.). Définir des seuils d'intervention de manière détaillée.

Second aspect, la population ne semble pas porter actuellement une attention très soutenue au VNO. Toutefois, si des décès associés au virus sont déclarés, les craintes de contracter une maladie mortelle peuvent surgir et teinter l'opinion publique d'un sentiment d'urgence ou de peur, modifiant alors les pressions sur les élus et sur le ministère pour poser une intervention.

Un autre élément pouvant influencer les préoccupations des citoyens est l'association de la maladie avec les pays tropicaux. Le nom du virus réfère à un fleuve africain, évoquant l'Égypte, le sable, la chaleur, la sécheresse, même les images choc des personnes souffrant de famine, et de maladies aux effets ravageurs. Les Québécois sont en contact avec les maladies tropicales essentiellement lors de voyages au Mexique et dans les pays d'Amérique centrale et du Sud. Ainsi, dans l'imaginaire collectif, toutes les maladies des pays tropicaux suggérant la jungle, les palmiers, la plage, l'humidité peuvent être reliées au VNO. Également, la population peut associer le virus à d'autres maladies transmises par les insectes, comme la malaria.

4.3.2 L'ampleur du territoire et de la population visée

La région potentiellement touchée par les épandages est très grande. Sa superficie couvre pour l'instant cinq régions administratives. Elle représente 3,5 millions de personnes, soit la moitié de la population du Québec. Toute intervention de communication sur un si vaste ensemble doit être menée avec une extrême prudence, puisque les risques de dérive médiatique pourraient avoir de lourds impacts, tant sur la santé psychologique de la population que sur les finances publiques. Parmi cette population, des groupes plus à risques et parfois très « médiatisables », comme les personnes hypersensibles, doivent être particulièrement considérés à toutes les étapes du processus.

D'autre part, afin d'assurer la meilleure communication possible, les structures informationnelles en place doivent être utilisées de manière optimale. La section 5 présente ces structures dans leur ensemble, de même que les particularités régionales. Le plan de communication s'articulera autour de ce portrait complexe d'une multitude d'intervenants et d'organismes.

4.3.3 La définition d'épidémie

La notion d'épidémie comporte une définition scientifique, utilisée notamment par les experts en santé publique, et une connotation différente chez le grand public. Pour ce dernier, épidémie signifie « beaucoup », mais sans qu'un nombre ou un taux puisse y être associé. Épidémie a également une consonance de danger, puisque les épidémies gravées dans la mémoire collective sont celles associées à de nombreux décès (ex. : peste, grippe espagnole). Les balises nécessaires à une définition vulgarisée du terme « épidémie » ne sont pas diffusées à la population.

Ce manque d'unité entre les perceptions sociales liées au terme « épidémie » et les principes scientifiques peut mener à une incompréhension publique des interventions gouvernementales et engendrer des tensions sociales et politiques assez fortes.

4.3.4 La crédibilité de la consultation

La place, le rôle et l'influence d'une consultation menée par le BAPE sur le projet ne sont pas évidents. Est-ce qu'un projet proposé par le MSSS, sur la base de la protection de la santé publique, pourrait-être rejeté par le BAPE? Le mandat de promoteur et de gardien de la santé publique place le MSSS dans les positions contradictoires de donneur d'ordre et d'évaluateur. Dans cette situation, le BAPE doit inviter le MSSS à la fois à présenter son projet et à agir comme « expert témoin » pour évaluer le projet. Il paraît incongru que le BAPE puisse remettre en question le travail du MSSS de protéger la santé publique. Si tel était le cas, cela remettrait en cause l'entière crédibilité du MSSS.

De plus, comme expliqué à la section 3.2.3, les lois à l'origine du projet semblent réduire significativement la portée de l'étude d'impact et des consultations du public. D'autre part, tel que souligné par les participants, la crédibilité du processus repose aussi sur l'ouverture et la transparence des pré-consultations, de même que la diffusion de la documentation déposée dans ce cadre.

4.3.5 Un défi d'éducation

L'évaluation sociale des impacts d'un projet nécessite toujours une certaine appropriation des concepts scientifiques et des multiples facettes entourant le projet. Compte tenu de l'aspect novateur du projet dans le paysage des études d'impact et des consultations publiques, de nombreuses connaissances et façons de faire devront être apprises tout au long du processus. La réussite de l'évaluation des impacts sociaux dépend de l'éducation spécifique des participants aux travaux, tant experts que citoyens avertis. Ce co-apprentissage nécessitera des efforts de vulgarisation substantiels.

D'autre part, une compréhension mutuelle des intervenants impliqués et des intérêts en jeu devront être développés. Les gens du milieu de la santé devront mieux connaître et comprendre les citoyens et intérêts des groupes et ceux-ci devront s'initier à la structure du ministère, à ses délégués et à ses experts.

4.3.6 Des mesures de dernier recours?

Tel qu'il l'a été mentionné précédemment, la justification du projet devra être développée de façon détaillée dans l'étude d'impact. En soi, la justification sur la base de l'argument du dernier recours est difficile à documenter et à quantifier. Même si les participants souhaitent qu'un seuil d'intervention soit établi, les paramètres sociaux et politiques en jeu rendent l'application d'une telle procédure difficile, sans compter que l'appellation « mesures d'urgence » peut également conduire à une amplification de la crainte de la population.

D'autre part, les balises administratives, légales et politiques aux mesures d'urgence sont à définir. Quels sont les critères de décision? Les mesures d'urgence annulent-elles toutes les autres dispositions légales? Quels sont les critères de décision? Qui prend les décisions? Qui en porte la responsabilité? Les citoyens connaissent mal ces dispositions et souhaitent qu'elles leur soient exposées et qu'ils puissent en discuter. Il apparaît que le présent dossier pourrait amener le gouvernement à développer un outil d'intervention en situation

exceptionnelle, par exemple en cas de catastrophe épidémiologique, qui servira à la préparation de futurs programmes d'intervention.

4.3.7 Un problème nouveau, peu connu, mais sérieux

La transmission de maladies par des insectes et leur contrôle sont nouveaux au Québec. Les approches d'intervention sont récentes et ne reposent pas toujours sur des données scientifiques très approfondies au Québec, comme le confirment les travaux nécessaires à l'étude d'impact en cours. Certains éléments semblent mieux connus mais d'autres informations demeurent manquantes. Les sections précédentes font état de certaines connaissances qui seraient à compléter, comme les impacts à long terme des différentes techniques et produits pour le contrôle du virus. Pour le moment, les éléments de connaissances acquis laissent présager qu'il s'agit d'un problème sérieux, puisque le MSSS travaille sur le sujet, mais la population constate déjà le manque de réponses à certaines questions, ignorance dont l'étendue mérite d'être balisée.

Tableau 4.2 Tableau synthèse des enjeux de communication

Enjeux	Effets possibles
Le spectaculaire Oiseaux morts, mortalité possible, maladies tropicales.	<ul style="list-style-type: none"> • Confusions dans la compréhension des phénomènes en présence. • Grand potentiel médiatique et paranoïa.
L'ampleur du territoire et de la population visée 3,5 millions de personnes, 5 régions, groupes à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité des structures de communication. • Risque d'ampleur médiatique incontrôlable.
La définition d'épidémie Différence entre la perception du public et la définition scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Incompréhension des interventions gouvernementales. • Pressions sociales sur les élus.
La crédibilité de la consultation Pourrait-on vraiment rejeter un projet du MSSS? Aspects légaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de crédibilité du processus de consultation actuel et futur.
Un défi d'éducation Des connaissances à s'approprier, des impacts sociaux moins bien définis, des intervenants inconnus les uns des autres.	<ul style="list-style-type: none"> • Grands besoins de vulgarisation et de communication. • Longue et complexe mise en contact des intervenants.
Des mesures de dernier recours? Un seuil d'intervention difficile à définir et à respecter, des procédures rarissimes de mesures d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions fastidieuses autour de l'établissement d'un seuil d'intervention. • Implications réciproques des législations en place et des mesures d'urgence. • Augmentation des craintes de la population (urgence).
Un problème nouveau, peu connu, mais sérieux Manque de façons de faire et de connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnement de l'étendue des connaissances, relativement au principe de précaution. • Possibilité de perte de crédibilité et de justification du projet.

5 LA DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

Les zones actuellement désignées par le *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental* du MSSS sont les régions du sud-ouest du Québec, soit la Montérégie, Montréal, Laval, l'Outaouais et les Laurentides. Toutefois, pour les fins de l'étude d'impact, l'équipe de travail a choisi de restreindre l'étude à la région métropolitaine de Montréal (RMM), qui autrement aurait pu s'étendre à tout le Québec. De plus, les responsables de l'étude d'impact ont indiqué que les résultats pourraient être extrapolés aux autres régions, la RMM servant essentiellement à illustrer l'étude avec des données plus concrètes.

Pour les fins du « profil social », la description du milieu humain a été dressée pour les cinq régions mentionnées ci-dessus, celles-ci ayant fait l'objet de traitements préventifs avec des larvicides au cours des saisons 2003 ou 2004. Toutefois, afin de permettre une conciliation avec l'étude d'impact, pour chacune des régions, une indication particulière permet de relativiser les informations régionales aux municipalités incluses dans la RMM. Lorsque pertinent, Lanaudière a été considérée.

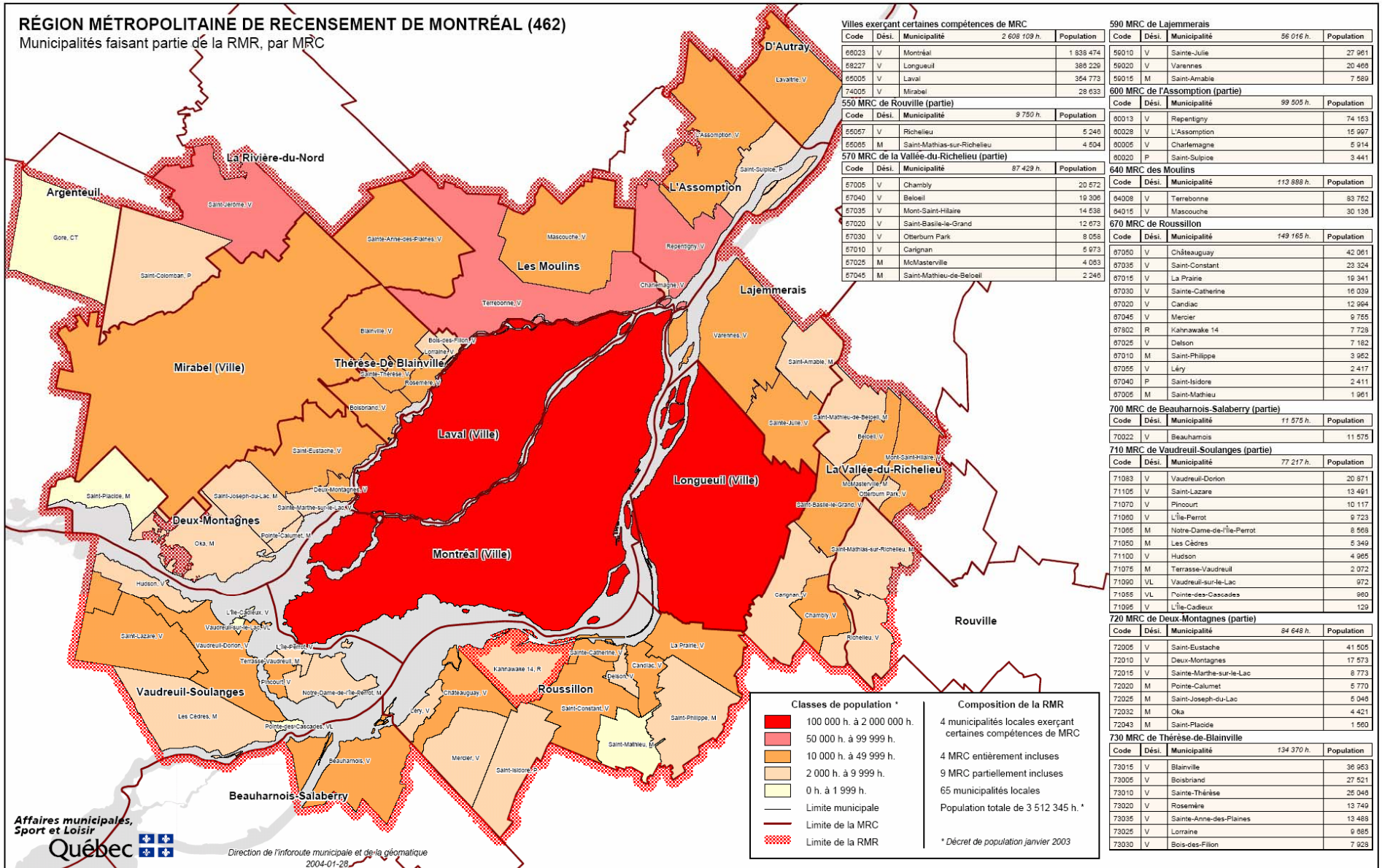
Les descriptions qui suivent ont été réalisées en vue de produire un éventuel plan de communication et de vérifier les impacts sociaux du projet. Pour chacune des sous-sections, une première partie donne les lignes directrices valables pour l'ensemble de la RMM et des régions. Ensuite, les spécificités locales sont indiquées, lorsque présentes.

5.1 RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

La RMM est située au sud-ouest du Québec, dans la vallée du Saint-Laurent. Elle constitue le plus important bassin de population du Québec et son principal centre économique. La RMM regroupe 65 municipalités réparties sur près de 4 000 km². Cette région ne correspond à aucune entité administrative; il s'agit plutôt d'une région de recensement utilisée par Statistiques Canada pour les principales agglomérations au pays.

La RMM compte 3,5 millions de personnes, soit près de la moitié de la population totale du Québec. Près de 1,7 million d'emplois s'y retrouvent, principalement dans le secteur des services commerce de détail, services aux entreprises, commerce de gros, hébergement et restauration. Ce territoire est essentiellement urbain en son centre. Environ 54 % du territoire est constitué de terres agricoles.

Source : http://www.mamsl.gouv.qc.ca/metropole/metr_port_regi.htm



5.2 LE MILIEU MUNICIPAL ET L'ENVIRONNEMENT

Les fusions et défusions

En 1999, le gouvernement, alors dirigé par le Parti Québécois, imposait à diverses municipalités de se fusionner avec les villes adjacentes. Ces fusions ont été alors vivement critiquées dans certains secteurs. Les nouvelles entités, créées entre 1999 et 2002, ont engendré des modifications tant du côté de la gouvernance (élections et élus municipaux) que de la structure des services municipaux. Compte tenu du grand mécontentement de certains citoyens, le gouvernement Charest (Parti Libéral), élu en 2003, a autorisé la tenue de référendums qui pouvaient mener à la défusion des villes nouvellement créées. En juin 2004, certaines anciennes municipalités ont acquis un nouveau statut. Ces modifications sont effectuées sous la surveillance d'un comité de transition, qui donnera naissance aux nouvelles villes et aux conseils d'agglomération permettant l'harmonisation entre les villes anciennement fusionnées, à partir de janvier 2005.

Donc depuis 1999, les structures municipales sont en transition. Les employés municipaux et les élus s'étaient d'abord vu imposer une nouvelle organisation (la grande ville de Montréal par exemple) où les tâches et le fonctionnement commençaient à se clarifier. Les défusions font en sorte de poursuivre cette période où les incertitudes sont vécues difficilement par plusieurs.

Compte tenu de ce passé municipal récent, certains secteurs de la région, qu'ils soient défusionnés ou non, s'opposent farouchement à l'intrusion des anciennes villes centre dans leurs affaires. Ils marquent clairement leurs distances et fonctionnent le plus possible de manière autonome. Il est probable que des interventions relatives aux compétences municipales seront en jeu dans le présent dossier. Il est important de garder en tête ce contexte de transition et de haute sensibilité municipale.

Source : http://www.mamsl.gouv.qc.ca/organisation/orga_cons_comi.htm

La sensibilisation sur le VNO

En général, les actions de sensibilisation au sujet du VNO menées par les villes et les municipalités se traduisent par des capsules d'information ou des dépliants incitant la population à la protection personnelle, comme le recommande le MSSS, qui estime que la prévention est la première stratégie à privilégier. Ces capsules se retrouvent sur tous les sites Internet des municipalités et proposent aux Québécois les quatre façons suivantes d'agir contre le VNO :

- se protéger en utilisant du chasse-moustiques et en portant des vêtements longs aux couleurs claires, particulièrement lorsque les maringouins sont nombreux;
- nettoyer son environnement en enlevant l'eau qui s'accumule dans les mares, les jouets d'enfant, les pataugeoires, les soucoupes des pots à fleurs, etc.;
- signaler les corbeaux, les corneilles et les geais bleus trouvés morts en appelant Communication-Québec au 1-800-363-1363;

- s'informer en consultant le site Web à l'adresse suivante : www.virusdunil.info, ou en communiquant avec la Direction de santé publique de sa région.

5.2.1 Contexte municipal

Organisation administrative et territoriale

5.2.1.1 La Communauté métropolitaine de Montréal

Créée en juin 2000, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'étend aux villes et MRC situées de part et d'autre du Saint-Laurent. Elle est formée de 63 municipalités comprises en tout ou en partie dans 5 régions administratives, à savoir les régions de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie. Elle regroupe les villes de Montréal (27 arrondissements), Longueuil (7 arrondissements) et Laval. Elle compte une population de 3,4 millions de personnes réparties sur près de 3 839 kilomètres carrés (km²).

La CMM est une municipalité au sens de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des sections qui lui sont assignées. La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement dans l'exercice des compétences suivantes :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le logement social;
- les équipements, les infrastructures;
- les services et les activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun;
- le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux usées.

Les affaires de la Communauté sont dirigées par un conseil formé de 28 membres :

- le maire de Montréal et 13 personnes nommées par le conseil de cette ville parmi ses membres;
- le maire de Laval et deux personnes nommées par le conseil de cette ville parmi ses membres;
- le maire de Longueuil et deux personnes nommées par le conseil de cette ville parmi ses membres;
- quatre membres désignés parmi les MRC suivantes et dont les municipalités sont incluses dans le territoire de la CMM : la MRC Thérèse-De Blainville, la MRC des Moulins, la Ville de Mirabel et la MRC de Deux-Montagnes, la MRC de l'Assomption.

- quatre membres désignés parmi les MRC suivantes et dont les municipalités sont incluses dans le territoire de la CMM : la MRC de Roussillon, la MRC de Lajemmerais, la MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville, la MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges.

La vision stratégique du développement de la CMM comprend les dimensions de développement économique, de développement social et de développement environnemental. En ce sens, la CMM poursuit l'objectif de favoriser une qualité de vie enviable sur son territoire et de doter la région d'une politique de développement durable. Sur le plan administratif, elle compte mettre sur pied prochainement une équipe distincte qui œuvrera spécifiquement en matière d'environnement. Compte tenu que la CMM englobe les régions administratives visées par l'étude d'impact, il va sans dire que c'est une entité dont il faut tenir compte.

Source : <http://www.cmm.qc.ca/accueil/index.asp>

5.2.1.2 Spécificités régionales : Montréal

La région administrative de Montréal a une superficie de presque 500 km². Sa population est d'environ 1,8 million d'habitants, soit approximativement 3 600 habitants/km².

La région de Montréal vit une période mouvementée. En 2002, le gouvernement provincial a décidé de fusionner l'ensemble des 29 municipalités de l'île. La grande ville de Montréal ainsi créée comptait 27 arrondissements, ceux-ci concordant en partie avec les anciennes municipalités et les quartiers de l'ancien Montréal. Cette décision a été la source de vifs débats et de tensions entre les dirigeants politiques et les citoyens de l'île.

En juin 2004, les référendums tenus sur ce territoire ont permis à certaines anciennes municipalités de se défusionner. Quinze municipalités ont fait ce choix : Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount. Elles sont essentiellement situées dans l'ouest de l'île. Elles retrouveront leur statut de ville d'ici janvier 2006. La cohésion des municipalités de la région de Montréal sera alors assurée par un conseil d'agglomération, chapeautant l'ensemble des villes fusionnées et défusionnées de l'île.

Toute la région de Montréal est incluse dans la RMM.

Sources : <http://www.montreal-transition.qc.ca/>;
http://www2.ville.montreal.qc.ca/portail_VM/accusomf.shtm

5.2.1.3 Spécificités régionales : Laval

Le territoire lavallois a la particularité d'avoir à la fois le statut de ville, de MRC et de région administrative. En effet, la région administrative de Laval correspond au territoire de la ville de Laval, considérée comme un territoire équivalent à une MRC. La ville de Laval s'étend sur une superficie d'environ 250 km² avec une population de 355 000 habitants, une population essentiellement urbaine.

La charte de la ville de Laval, telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, comporte un mode de gouvernement municipal particulier et adapté aux besoins d'une municipalité moyenne, sujette à une rapide expansion.

Quoique régie par la *Loi sur les cités et villes*, la ville de Laval jouit d'un mode de gouvernement qui diffère sensiblement de celui des autres municipalités de la province de Québec assujetties à la même loi. Ce système administratif, qui s'inspire du système adopté pour la ville de Québec, comporte une répartition des pouvoirs entre le comité exécutif et le conseil municipal.

Toute la région de Laval est incluse dans la RMM.

Source : www.laval.gouv.qc.ca

5.2.1.4 Spécificités régionales : Laurentides

La région des Laurentides est située immédiatement au nord de Laval. Elle s'étend sur environ 21 500 km². On y retrouve 80 municipalités, regroupées au sein de 8 MRC, soit Thérèse-de Blainville, Deux-Montagnes, Rivière-du-Nord, Antoine-Labelle, Laurentides, Argenteuil, Pays-d'en-Haut et Mirabel. Les MRC Thérèse-de Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel font également partie de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) depuis sa constitution en juin 2000. La région compte environ 465 000 habitants, dont plus de 60 % vivent dans la zone métropolitaine au sud.

La période des fusions et défusions municipales a laissé certaines traces ici aussi, mais pour des villes et des villages de petite envergure. Quelques secteurs ont donc de nouveaux statuts depuis quelques années, mais les structures de communication et de fonctionnement restent assez simples.

Dans la région des Laurentides, seules les municipalités de Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Mirabel, Saint-Colombant, Saint-Jérôme, Blainville, Sainte-Thérèse, Rosemère, Lorraine et Bois-des-Filion font partie de la RMM. Cette partie de la région représente environ la moitié de la population des Laurentides sur seulement un peu plus de 4 % de sa superficie.

Sources : www.laurentides.gouv.qc.ca
www.mamsl.gouv.qc.ca

5.2.1.5 Spécificités régionales : Montérégie

La Montérégie occupe la partie sud-est de la plaine du Saint-Laurent, tout près de la ville de Montréal. Elle couvre une superficie d'environ 11 000 km², avec une population estimée à 1,3 million d'habitants en 2001. Elle se situe au deuxième rang des régions du Québec après Montréal.

La région comprend plus de 200 municipalités réparties dans 15 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que deux réserves indiennes : Kahnawake et Akwesasne.

Trois situations caractérisent la Montérégie :

- 1) Il y a d'abord la vaste banlieue de Montréal, espace urbain regroupant la ville de Longueuil et les MRC de Lajemmerais, Roussillon, La Vallée-du-Richelieu et Vaudreuil-Soulanges.
- 2) Ensuite, il y a la présence d'une couronne de cinq villes satellites, Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe et Sorel. Chacune de ces villes dessert de vastes superficies agricoles et joue un rôle majeur dans l'industrie régionale.
- 3) Enfin, on distingue un territoire à caractère essentiellement rural composé des MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville et de Rouville.

En Montérégie, les municipalités de Hudson, Saint-Lazare, Les Cèdres, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-lac, L'île-Cadieux, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt, l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Beauharnois, Léry, Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore, Kahnawake, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson, Saint-Mathieu, Candiac, Saint-Philippe, La Prairie, Longueuil, Carignan, Chambly, Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes font partie de la RMM. Cette partie de la région représente environ le tiers de la population de la Montérégie sur 14 % de sa superficie.

Sources : www.monteregie.gouv.qc.ca
<http://www.mamsl.gouv.qc.ca>

5.2.1.6 Spécificités régionales : Outaouais

Presque 330 000 personnes habitent la région de l'Outaouais, qui occupe un territoire d'environ 33 000 km². La population est concentrée à l'extrémité sud, dans la grande ville de Gatineau. Ce territoire, fusionné en 2002, n'a pas été modifié depuis. Outre Gatineau, la région se découpe en quatre MRC. En dehors de la grande ville, le territoire compte seulement quatre municipalités de plus de 5 000 habitants.

Il existe un comité tripartite entre la Commission de la capitale nationale, le maire de Gatineau et celui d'Ottawa qui permet d'assurer une certaine harmonie dans les grandes planifications de cette agglomération. Des comités *ad hoc* peuvent également être mis sur

ped au besoin pour les aspects administratifs. Même si les deux villes sont distinctes du point de vue administratif et politique, leurs activités sont ainsi parfois liées ou planifiées en concertation.⁹

L'Outaouais ne fait pas partie de la RMM, mais elle fait toutefois partie des régions visées par le Plan d'intervention gouvernemental.

Sources : <http://www.outaouais.gouv.qc.ca>
<http://www.mamsl.gouv.qc.ca>

5.2.1.7 Spécificités régionales : Lanaudière

La région de Lanaudière, qui occupe 13 520 km², compte une population d'environ 400 000 personnes, concentrées dans la partie sud bordant Montréal, tout comme les Laurentides. Elle compte 63 municipalités regroupées en 6 MRC. Les MRC de L'Assomption et Les Moulins sont les plus urbanisées, avec des villes comme Repentigny, Terrebonne, Mascouche. La MRC de Joliette constitue un pôle de croissance urbaine.

La RMM inclut les municipalités de Terrebonne, Charlemagne, Mascouche, Repentigny, l'Assomption et Saint-Sulpice, qui occupent seulement 3,5 % du territoire sur lequel se trouve un peu plus de la moitié de la population.

5.2.2 Gouvernance

La plupart des régions suivent un modèle de gouvernance fondé sur un juste partenariat entre le conseil municipal, les citoyens et l'Administration. La gouvernance s'articule en général autour des organes suivants :

- *Le conseil de la ville* est composé du maire et de conseillers;
- *Le comité exécutif* est composé du maire et de membres du conseil qu'il désigne. Le maire de la ville est président du comité exécutif. Il désigne, parmi les membres du comité, le vice-président;
- *Le conseil d'arrondissement* se compose des conseillers qui représentent l'arrondissement au conseil de la ville. Le conseil d'arrondissement peut formuler des avis et faire des recommandations au conseil de la ville sur le budget, sur l'établissement des priorités budgétaires, sur la préparation ou la modification du plan d'urbanisme, sur les modifications aux règlements d'urbanisme ou sur tout autre sujet que lui soumet le conseil de la ville.

5.2.2.1 Spécificités régionales : Montréal

La Ville de Montréal possède un Office de consultation publique. Ce dernier est régulièrement utilisé pour consulter la population.

⁹ Communication personnelle de la direction de la planification de Gatineau.

5.2.2.2 Spécificités régionales : Outaouais

Cas de la Ville de Gatineau

La Ville de Gatineau poursuit une démarche vers une gouvernance plus près des citoyens. À cet effet, pour que les citoyens se mobilisent et participent pleinement à cette nouvelle gouvernance participative, la Ville continue de se doter de nouveaux canaux susceptibles de rapprocher l'information des citoyens et de créer de nouvelles occasions de discussions.

Pour le citoyen, il existe actuellement six manières de participer aux prises de décisions municipales :

- 1) Les séances du conseil municipal comportent une période de questions organisée expressément pour favoriser l'interaction entre citoyens et élus. Ces séances du conseil municipal sont télédiffusées pour informer le plus grand nombre de citoyens possible.
- 2) Les séances du comité plénier de même que celles du comité exécutif sont ouvertes à tous, y compris aux journalistes, permettant ainsi à l'ensemble de la population d'être au cœur des grands dossiers et débats municipaux.
- 3) Les différentes commissions et comités municipaux (une vingtaine existent actuellement) offrent concrètement aux citoyens la possibilité de s'engager dans leur communauté. Implication cruciale, puisque c'est au sein de ces comités et commissions que se préparent les projets qui auront un impact direct sur le milieu de vie des Gatinois.
- 4) Les démarches de consultation auprès des citoyens sont de plus en plus fréquentes. Plusieurs consultations sont en préparation, notamment pour le plan d'urbanisme et la politique familiale.
- 5) L'information municipale est régulièrement diffusée à travers plusieurs médias : les journaux locaux, le programme Culture et loisirs, les vidéoconférences et le site Web, par l'entremise duquel les citoyens peuvent également poser leurs questions.
- 6) Enfin, le contact direct avec le conseiller municipal de chaque district est possible. Accessible et continuellement à l'écoute de ses concitoyens, il a la responsabilité de transmettre les opinions des citoyens aux membres du conseil municipal.

La gouvernance est synonyme d'interaction entre des acteurs variés. C'est ainsi que parallèlement aux acteurs municipaux, les acteurs provinciaux et fédéraux sont présents dans chaque région.

5.2.3 Politique environnementale et développement durable

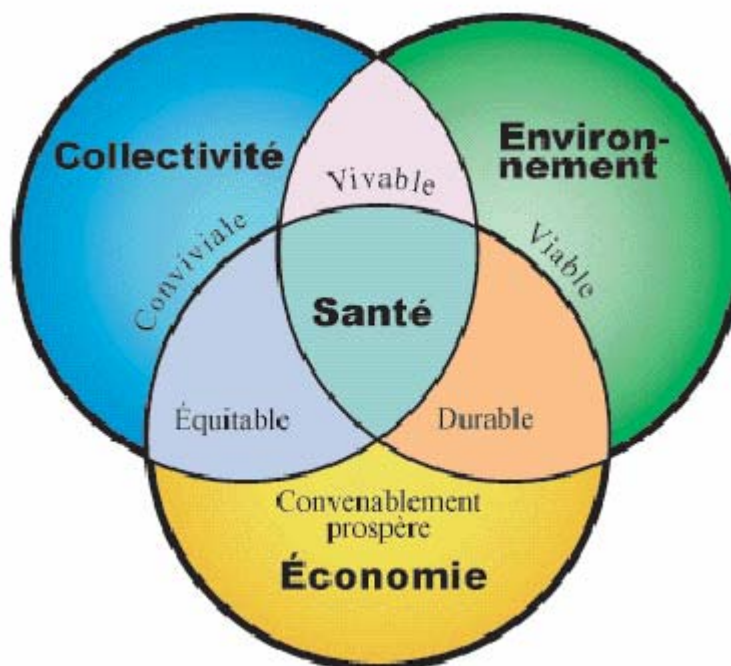
Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance, qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

Le développement durable est intrinsèquement lié à la préservation de l'environnement. En effet, le développement durable, c'est l'environnement qui rationalise l'économie et qui lui fait davantage penser à la santé des populations et à la justice sociale, maintenant et pour les générations futures. Les principes du développement durable consistent entre autres à intégrer les questions de l'environnement et de l'économie dans les prises de décision. Les questions liées à l'environnement, à l'économie, à la santé et à l'équité doivent être prises en considération par les organismes nationaux et internationaux.

Au Québec, le ministère de l'Environnement a créé un Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) qui travaille déjà depuis plus de 10 ans à faire inscrire le développement durable dans l'action de chaque ministère et organisme membre. Parmi les outils sur lesquels travaille le CIDD, notons entre autres la récente Stratégie québécoise du développement durable et l'évaluation environnementale stratégique. Cette dernière est un outil qui vise à intégrer, lors de l'élaboration des politiques, des plans ou des programmes, l'analyse systématique et exhaustive de leurs effets sur l'environnement.

De la définition qu'en donne Nigel Richardson, « processus de changement dans l'environnement aménagé, qui favorise le développement économique tout en préservant les ressources et en promouvant la santé des personnes, de la collectivité et de l'écosystème », on comprend que la santé est au cœur du développement durable. C'est donc dire que le projet doit s'ajuster à ces orientations.

Un avant-projet de loi sur le développement durable a été déposé en décembre 2004 par le ministre de l'Environnement du Québec. Ce projet de loi prévoit la nomination d'un commissaire au développement durable, la création d'un fonds vert et l'inscription du droit de chacun à vivre dans un environnement sain à la Charte des droits et libertés.



Trevor Hancock, 1993, Health Promotion International, vol. 8, no. 1

5.2.3.1 Spécificités régionales : Montréal

De nombreuses actions associées au développement durable ont cours à Montréal. Elles sont menées tant par les services centraux et les arrondissements de l'administration municipale que par des entreprises, des établissements d'enseignement, des groupes communautaires ou autres. Dans le cas des initiatives sous la responsabilité de la Ville, notons entre autres :

- le réseau des parcs de la Ville de Montréal qui offre aux citoyens un accès à la nature;
- les améliorations notables apportées à la qualité des eaux de l'archipel qui ont permis la récupération de nombreux usages liés à l'eau;
- la collecte sélective, lancée au tournant des années 90;
- les programmes Éco-quartier, mis sur pied en 1995.

Toutes ces actions sont appelées à être intégrées à un plan d'ensemble qui leur donne une cohérence et qui propose une vision d'avenir pour la métropole. Cette nécessité a notamment été exprimée lors du Sommet de Montréal, tenu en juin 2002. La façon d'y arriver, c'est en édifiant un plan stratégique de développement durable. Celui-ci est un instrument de planification à court, moyen et long terme, qui établit des priorités d'action, fixe des objectifs précis et mesurables et identifie les moyens concrets pour les atteindre. De façon plus générale, il s'agit d'un processus par lequel une collectivité locale se mobilise sur la voie du développement durable.

Le plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal est en cours d'élaboration et sa mise en œuvre est prévue pour janvier 2005. Les orientations et les objectifs de ce plan stratégique s'articulent autour de différents enjeux environnementaux. Les principales orientations visent, entre autres, le soutien des actions entreprises en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre, une réglementation équitable en matière d'environnement.

Source : http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/developpement_durable/media/report/cadredereference.pdf

5.2.3.2 Spécificités régionales : Laval

La Ville de Laval accorde une attention particulière au secteur de l'environnement, notamment à la protection du cadre naturel, qui confère à Laval un caractère particulier de ville-campagne avec ses multiples parcs aménagés, ses trois parcs naturels, sa zone agricole et ses nombreux kilomètres de berges.

Source : www.laval.gouv.qc.ca

5.2.4 Réglementations sur les pesticides

Deux lois provinciales, ainsi que deux lois fédérales concernent particulièrement l'utilisation des pesticides. Les municipalités peuvent également intervenir dans ce secteur.

- ***La Loi sur la qualité de l'environnement***

En vertu du [Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement \(Loi sur la qualité de l'environnement\)](#), certaines activités nécessitent l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Ainsi, l'application d'insecticides (le larvicide est un type d'insecticide) dans un milieu aquatique pourvu d'un exutoire superficiel vers un bassin hydrographique et l'application aérienne dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles sont assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Par ce processus d'autorisation, le ministère de l'Environnement s'assure que toutes les mesures nécessaires pour minimiser les impacts sur la santé humaine et sur l'environnement ont été prises dans le contexte où leur utilisation est nécessaire aux endroits ciblés.

De plus, selon le [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement](#), tout programme ou projet de pulvérisation aérienne de pesticides dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles sur une superficie de 600 hectares ou plus est assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : étude d'impact, audiences publiques possibles et décret du Conseil des ministres. La *Loi sur la qualité de l'environnement* permet cependant de soustraire un projet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans le cas où sa réalisation serait requise afin de réparer ou de prévenir des dommages causés par une catastrophe réelle ou appréhendée. Dans le cas présent, un avis de projet a été rédigé à des fins de soumission au ministère de l'Environnement et l'étude d'impact est en cours.

Exemples de projets municipaux de développement durable (en lien avec la santé et l'environnement)

Réseau québécois « Villes et villages en santé » (RQVVS)

Les Projets « Villes et villages en santé » sont des exemples concrets qui montrent que la population québécoise se soucie de sa qualité de vie. Au total, 140 municipalités y participent, ce qui représente plus de 50 % de la population québécoise. Les objectifs du réseau sont :

- d'inciter les décideurs du monde municipal à prendre conscience de l'importance de leurs décisions en regard de la santé de leurs citoyens;
- de les inciter à travailler avec les décideurs de la santé et des autres secteurs concernés (environnement, éducation, loisirs, secteurs privés et groupes communautaires, etc.) à la réalisation de projets concrets favorables à la santé et à la qualité de vie des citoyens;
- de favoriser l'entraide et l'échange d'information et d'outils entre les différents projets locaux de Villes et de villages en santé en cours dans les municipalités du Québec;
- de défendre les projets locaux auprès des autres structures concernées.

Dans le cadre de « Villes et villages en santé », plusieurs projets ont été mis de l'avant grâce à une collaboration intersectorielle (ex. : santé, scolaire, municipal, chambre de commerce, organismes communautaires) et à la participation de la population. Les actions menées touchent à différents secteurs environnementaux : aménagement de pistes cyclables, d'espaces verts, de sentiers et de boisés urbains; collecte de déchets domestiques dangereux; collecte et recyclage de déchets domestiques; décontamination du sol; nettoyage de cours d'eau; identification des secteurs routiers pouvant occasionner davantage d'accidents, etc.

Éradication de l'herbe à poux

L'herbe à poux est une plante nuisible à la santé, son éradication contribue à améliorer la qualité de vie. Depuis quelques années, plusieurs villes organisent des campagnes d'éradication de l'herbe à poux, sensibilisant les populations à son arrachage manuel (méthode d'éradication la plus simple et aussi la plus écologique) et à son enlèvement mécanique.

On note l'existence d'une table québécoise sur l'herbe à poux initiée en janvier 1999 par le milieu de la santé. L'objectif de cette table est de faciliter l'arrimage entre les organisations provinciales afin d'améliorer l'efficacité des interventions face à l'herbe à poux et, par le fait même, d'augmenter la qualité de vie de la population. Cette table regroupe des représentants provenant des organisations suivantes : l'Association de lutte contre l'Ambrosia (ALCA-Québec inc.); la Direction de santé publique de Lanaudière, celle de la Montérégie, de Montréal, de la Capitale nationale; la Fédération québécoise des municipalités (FQM); Hydro-Québec; le MAPAQ; le MSSS; le MENV, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL); le ministère des Transports; l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ); le Réseau québécois des Villes et villages en santé (RQVVS); l'Union des municipalités du Québec (UMQ); l'Union des producteurs agricoles (UPA).

- **La Loi sur les pesticides**

En vertu du [Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides \(Loi sur les pesticides\)](#), toute entreprise qui utilise des insecticides doit posséder un permis du ministère de l'Environnement. De plus, les employés qui appliquent ce produit doivent détenir un certificat de qualification du ministère de l'Environnement. Ce certificat ne peut être obtenu que si le détenteur a réussi l'examen prescrit par le ministère de l'Environnement. Il nous assure que l'utilisateur possède une certaine connaissance des risques associés à l'utilisation des pesticides et de la façon de les appliquer de manière sécuritaire. Enfin, toute entreprise détentrice de permis ou tout individu détenteur d'un certificat exigé en vertu de la [Loi sur les pesticides](#) doit se conformer aux normes du [Code de gestion des pesticides](#). Le Code édicte, entre autres, des normes d'utilisation, d'entreposage et de préparation des pesticides et plus spécifiquement l'interdiction suivante : « Il est interdit d'appliquer un pesticide destiné à contrôler la présence de mouches noires ou de moustiques adultes, sauf s'il s'agit d'une application résiduelle d'adulticides effectuée en complémentarité avec une application de larvicides. »

- **Loi sur les produits antiparasitaires**

Cette loi fédérale a pour objectif de prévenir les risques inacceptables pour les personnes et l'environnement que présente l'utilisation des produits antiparasitaires. Le ministre doit également :

- promouvoir le développement durable, soit un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs;
- tenter de réduire au minimum les risques sanitaires et environnementaux que présentent les produits antiparasitaires et d'encourager le développement et la mise en oeuvre de stratégies de lutte antiparasitaire durables et innovatrices — en facilitant l'accès à des produits antiparasitaires à risque réduit — et d'autres mesures indiquées;
- sensibiliser le public aux produits antiparasitaires en l'informant, en favorisant son accès aux renseignements pertinents et en encourageant sa participation au processus de prise de décision;
- veiller à ce que seuls les produits antiparasitaires dont la valeur a été déterminée comme acceptable soient approuvés pour utilisation au Canada.

Les articles de la loi s'intéressent à l'homologation des produits, aux registres et à la disponibilité de l'information, de même qu'aux inspections.

Cette loi a été sanctionnée en 2002, mais n'est toujours pas en vigueur. La version actuellement utilisée concerne essentiellement la fabrication, l'utilisation, l'emballage, l'étiquetage, l'importation, la vente, etc. des produits antiparasitaires et définit les champs de réglementation. [Le Règlement sur les produits antiparasitaires](#) édicte les normes d'homologation et d'étiquetage, de même que certaines conditions aux différentes étapes de l'utilisation.

- ***Loi sur l'Indemnisation du dommage causé par des pesticides***

Cette loi du gouvernement fédéral canadien identifie les balises permettant au ministre de l'agriculture d'indemniser un agriculteur des pertes subies suite à la présence de résidus de pesticides dans un produit agricole ou à sa surface. Cela survient principalement lorsque le pesticide a été agréé par le gouvernement et qu'il a été utilisé selon la loi sur les produits antiparasitaires.

- ***Réglementation municipale***

Tel que discuté à la section 4.1.5, les municipalités peuvent limiter, voire interdire l'usage des pesticides sur leur territoire. C'est le cas de certaines villes faisant partie des cinq régions étudiées. Quelques cas sont explicités ci-dessous. La Coalition pour les alternatives aux pesticides indique dans son [site Internet](#) toutes les municipalités qui ont une réglementation sur les pesticides (ce qui ne signifie pas que ces municipalités interdisent l'usage des pesticides).

5.2.4.1 Spécificités régionales : Montréal

Au Sommet de Montréal, les experts des 27 arrondissements et ceux des services corporatifs spécialisés ont élaboré ensemble un projet de règlement qui puisse être applicable partout. Celui-ci a fait l'objet de consultation devant la Commission permanente du conseil sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le développement durable. Après quelques modifications, il a été adopté à l'unanimité au conseil municipal d'avril 2004. Le règlement repose sur une vision cohérente des enjeux et traduit un engagement de la collectivité montréalaise dans son ensemble.

- ***Règlement sur l'utilisation des pesticides (Ville de Montréal)***

Ce règlement est adopté par le conseil de la Ville de Montréal le 26 avril 2004. L'utilisation et l'épandage de pesticides sont interdits à l'extérieur des bâtiments. Cette règle s'applique tout particulièrement à l'intérieur et dans un rayon de cinq mètres des zones sensibles que sont : les aires de jeux des parcs municipaux, les terrains de garderies et d'écoles et les espaces associés aux établissements de santé et de services sociaux, aux résidences pour personnes âgées, aux lieux de culte, etc.

Le règlement introduit une distinction entre l'ensemble des pesticides et ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire désigne comme des biopesticides, de même que certains produits homologués pour usage ornemental au Canada : huile minérale ou ingrédients actifs autorisés à l'Annexe II du Code de gestion des pesticides. Le règlement permet l'utilisation de ces substances partout et en tout temps.

Source : http://www2.ville.montreal.qc.ca/divers/pdf/Reglement-Pesticides_vf.pdf

5.2.4.2 Spécificités régionales : Laval

La Ville de Laval n'interdit pas l'usage de pesticides mais recommande à sa population d'éviter leur utilisation et de recourir à des solutions de rechange plus respectueuses de l'environnement. Elle informe le public des risques qu'entraîne l'usage de pesticides en ces termes : « les pesticides constituent une menace pour l'environnement et pour la santé des populations. Les éléments chimiques qu'ils contiennent peuvent être absorbés par les enfants, les animaux domestiques, être diffusés par le vent et entraînés par la pluie jusque dans nos cours d'eau et dans les nappes phréatiques. » Elle préconise plutôt l'utilisation de pesticides biologiques, mais en dernier recours uniquement.

Source : <http://www.ville.laval.qc.ca/>

5.2.4.3 Spécificités régionales : Laurentides

- *Règlement sur l'utilisation des pesticides (MRC de Thérèse-De Blainville)*

Depuis le 1^{er} janvier 2003, toute utilisation de pesticides est strictement interdite en zone urbanisée, tant sur les terrains privés que publics des villes qui composent la MRC de Thérèse-De Blainville. Les villes de Boisbriand, Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont adopté ce règlement.

Source : http://ville.rosemere.qc.ca/nouvelle_08_2002.htm

5.2.4.4 Spécificités régionales : Montérégie

- *Règlement sur les pesticides de la Ville de Longueuil*

Depuis janvier 2004, l'application des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) est interdite sur l'ensemble du territoire de Longueuil pour tous les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Ce règlement vise à protéger l'environnement et la santé des effets nocifs que peuvent avoir les pesticides.

Le règlement encourage les solutions de rechange et l'utilisation de pesticides à faible impact. Seuls certains pesticides à faible impact peuvent être appliqués dans les zones sensibles et les terrains adjacents, soit les terrains publics, les parcs, les espaces verts, les garderies, les écoles, les églises et les établissements de santé.

- *Règlement sur les pesticides de la Ville de Hudson*

Depuis plusieurs années, la Ville de Hudson, soucieuse de préserver la santé de ses citoyens, interdit l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques sur son territoire.

En 2001, Hudson a été opposée à deux sociétés spécialisées dans l'entretien des pelouses. La Ville d'Hudson a fait valoir que ces sociétés n'avaient pas le droit d'épandre des pesticides en vertu du nouveau règlement municipal. Ces compagnies d'épandage ont argué qu'elles possédaient les permis nécessaires à l'exercice de leur profession et que la réglementation municipale était inconstitutionnelle, ajoutant que de permettre à une municipalité de régir les pesticides sur son territoire risquait de créer des enclaves qui nuiraient au commerce sans vraiment protéger la santé.

La Cour suprême du Canada a confirmé le droit des municipalités de restreindre l'épandage de pesticides sur les pelouses. Selon le plus haut tribunal du pays, le règlement adopté par la Ville de Hudson, à l'ouest de Montréal, ne contrevient pas à la Loi sur les cités et les villes qui prévoit la protection du bien-être général. Cette décision est venue confirmer celles de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec.

5.2.4.5 Spécificités régionales : Outaouais.

- *Règlement sur les pesticides de la Ville de Chelsea*

En Outaouais, la municipalité de Chelsea a adopté en 1998 une réglementation sur l'utilisation des pesticides. Ce règlement régit l'application des pesticides autant sur les propriétés publiques que privées. À l'exception de cas particuliers, l'application de pesticides est interdite sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

5.2.5 Les interventions de lutte aux nuisances

Chaque année, environ 25 municipalités du Québec souscrivent à un programme annuel de contrôle des insectes piqueurs avec du larvicide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* nécessitant une autorisation du ministère de l'Environnement. Dans ce dernier cas, le traitement aux larvicides est appliqué pour des raisons de nuisance. Ces opérations ayant cours depuis plusieurs années, on peut se demander si les populations de ces zones seront moins réticentes au programme de pulvérisations aériennes.

5.2.5.1 Spécificités régionales : Montréal

Dans les arrondissements centraux de la ville de Montréal, aucune lutte aux nuisances n'est effectuée puisqu'on y retrouve peu de moustiques. Chaque arrondissement et municipalité peut décider d'effectuer une lutte aux nuisances. Il n'a pas été possible de savoir quelles municipalités ou arrondissements procédaient à de l'épandage de *Bti*.

5.2.5.2 Spécificités régionales : Laval

La Ville de Laval a établi une réglementation concernant les nuisances afin de protéger la santé et la sécurité publiques et d'assurer une meilleure qualité de l'environnement. Cette réglementation porte essentiellement sur les longues herbes, les mauvaises herbes (herbe à puce) et le dépôt ou l'accumulation de déchets. L'accumulation d'eau, l'obstruction des fossés, le remisage de véhicules routiers, les odeurs, la poussière, la fumée, la lumière, les animaux sauvages, les circulaires, le tir à l'arc ainsi que les animaux non domestiques et errants sont également touchés par la réglementation (Règlement L-7967).

Pour ce qui est des moustiques, la Ville de Laval procède depuis quelques années, à leur contrôle biologique. Ce contrôle a débuté à Champfleury, en 1994. Par la suite, le projet a été étendu à plusieurs autres secteurs qui subissaient ces nuisances. D'avril à septembre, plusieurs équipes de spécialistes sillonnent les marécages et les points d'eau propices à la formation d'œufs. La température, le taux d'humidité et la quantité de pluie reçue influencent la production des moustiques. Plusieurs espèces de moustiques ont la capacité de se reproduire continuellement ce qui nécessite un suivi régulier des gîtes producteurs.

Source : http://www.ville.laval.qc.ca/pls/wlav/docs/F24041/MOUSTIQUES_2003_FR.PDF

5.2.5.3 Spécificités régionales : Laurentides

Il y aurait des interventions depuis plusieurs années contre les nuisances sur le territoire du Mont-Tremblant (municipalité, centre récréo-touristique et région avoisinante). La municipalité Saint-Donat procède aussi à ce contrôle, de même que Nominingue, Rivière-Rouge et L'Ascension¹⁰.

Source : <http://www.saint-donat.ca/article241.html>

5.2.6 Contexte socio-communautaire

Les groupes socio-communautaires d'une région donnée seront calqués sur les catégories sociales qui s'y retrouvent. Les principaux critères de rassemblement communautaires sont les suivants :

- le sexe;
- les catégories d'âge;
- les classes socio-économiques;
- les activités de loisirs;
- les activités caritatives;
- le secteur géographique (quartier, ville, lac, région, etc.);
- l'origine culturelle.

La plupart des groupes communautaires sont rassemblés dans des associations par MRC, qui à leur tour siègent dans des tables régionales. Des entités d'envergure nationale, telles que Centraide, peuvent rejoindre une bonne partie de ces groupes. À une échelle locale, les centres communautaires abritent de nombreuses activités et groupes socio-communautaires.

Quelques groupes nationaux sont à considérer, comme par exemple Centraide et la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ).

¹⁰ INSPQ (2004). *Étude d'impact sur l'environnement du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le VNO en cas d'épidémie, Rapport de veille médiatique n° 5*. Décembre 2004.

Les informations sur le profil socio-démographique et économique des régions sont disponibles plus en détail sur le site du ministère du Développement économique et régional à l'adresse suivante :

<http://www.mderr.gouv.qc.ca/mder/web/portail/nav/regionaux.html>.

5.2.6.1 Spécificités régionales : Montréal

En lien direct avec son contexte municipal, la région de Montréal doit être considérée comme la juxtaposition de plusieurs communautés culturelles. La métropole compte environ 30 % de personnes immigrantes, ce qui est supérieur à la moyenne observée pour l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal (18 %). Les principales communautés culturelles sont italienne, française, haïtienne, algérienne et chinoise. Les hispanophones, personnes de communautés originaires d'Amérique centrale et du Sud, deviennent également un ensemble important.

D'autre part, un certain clivage linguistique et économique est observé. De façon générale, l'ouest de l'île est plus riche et plus anglophone que l'est. De plus, la densité urbaine est très différente d'un secteur à l'autre.

Ces différences socio-culturelles et économiques doivent être prises en compte de manière locale, c'est-à-dire qu'elles doivent être adaptées selon les arrondissements et municipalités, puisqu'elles varient beaucoup d'un secteur à l'autre de la région de Montréal. De bonnes indications sont disponibles dans les *Profils socio-économiques 2001* des arrondissements de la ville de Montréal, données issues du dernier recensement de statistiques Canada.

Les groupes communautaires sont en très grand nombre dans Montréal, région qui compte également plusieurs sièges sociaux de groupes d'envergure nationale.

Il existerait environ 600 organismes communautaires à Montréal. Ce nombre reste très élevé. Dans un objectif de communication, il devient impératif d'utiliser des canaux plus centraux, comme des associations d'organismes. On note par exemple l'existence du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), qui représente les organismes oeuvrant dans le champ de la santé et des services sociaux.

Sources : <http://www.toutmontreal.com/communau/cassociations.html>
<http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

5.2.6.2 Spécificités régionales : Laval

En considérant la structure par âge de la région de Laval, on constate que c'est dans la classe d'âge 25-44 ans que l'on retrouve le plus grand nombre de citoyens, soit 31 % de la population de la région. Les citoyens entre 45 et 64 ans comptent pour 25 % de la population, suivis en nombre par le groupe 0-14 ans (18 %). Les groupes de 15-24 ans et de 65 ans et plus constituent respectivement 13 % de l'ensemble des citoyens.

En 1996, selon le recensement, 34 % de la population lavalloise est d'origine canadienne, 26 % d'origine française; 2 % d'origine britannique et 38 % est formé de citoyens d'origines ethniques diverses dont 17 % sont d'origines multiples. Considérant la langue maternelle, 17 % des citoyens sont allophones, et seulement 1 % ne parlent ni français ni anglais tandis que 77 % ont pour langue maternelle le français et 6 %, l'anglais. Les autres principales langues parlées à la maison sont, par ordre d'importance, le grec, l'arménien, l'italien, l'arabe, l'espagnol et le portugais. Il est à noter que 79 % des allophones s'expriment dans l'une de ces six langues.

Trois organismes regroupent plusieurs intervenants communautaires :

- le Centre communautaire le Rendez-Vous des Aînés;
- le Centre Régional de Récupération et de Recyclage de Laval;
- le Centre d'entraide et de services communautaires du Marigot.

Reconnaissance des organismes communautaires : la Ville de Laval a mis en place des protocoles d'entente avec les principales institutions publiques de la région afin que celles-ci agissent en tant qu'aviseur dans leur champ respectif de responsabilité. La clientèle visée : les organismes communautaires, de tout champ d'intervention, à partir d'une classification prédéterminée.

Sources : <http://www.ville.laval.qc.ca/>
<http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

5.2.6.3 Spécificités régionales : Laurentides

La population de la région des Laurentides est culturellement assez uniforme, en ce sens que la grande majorité (91,6 %) des citoyens de cette région parle français et qu'on y retrouve peu de personnes d'origine immigrante. De plus, il existe une réserve autochtone sur son territoire : Oka. Fait à noter, la région des Laurentides jouit d'une forte réputation auprès des touristes de plein air et de villégiature, de même qu'à l'international. Ce secteur économique est très développé dans la région et les clientèles touristiques et de villégiature venant de l'extérieur de la région sont à considérer dans l'élaboration d'interventions.

La plupart des groupes communautaires sont rassemblés dans des associations par MRC, comme par exemple :

- Beau Groupe, Regroupement des organismes communautaires de la MRC d'Antoine-Labelle;
- le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides;
- le Réseau des femmes des Laurentides.

Source : <http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

5.2.6.4 Spécificités régionales : Lanaudière

Le profil de la population de la région de Lanaudière est très semblable à celui des Laurentides. Toutefois, la réputation touristique de la région est moins grande. Elle est toutefois très fréquentée par les villégiateurs.

Selon le ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille, la région compte 163 groupes communautaires, un incontournable semblant être la [Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière](#).

Source : <http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

5.2.6.5 Spécificités régionales : Montérégie

La population de la Montérégie est légèrement plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. En 2001, la répartition de la population par groupe d'âge était de 19 % pour les 0-14 ans, 70 % pour les 15-64 ans et de 11 % pour les 65 ans et plus, comparativement à celle du Québec qui était respectivement de 18 %, 69 % et 13 %. Cette population est en majorité de langue française, avec un pourcentage de 86 %.

Les groupes communautaires peuvent être rejoints par ces organismes :

- le Centre de bénévolat de la Rive-Sud;
- le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu;
- la Zone loisir Montérégie (ZLM);
- la Coalition des Regroupements d'organismes communautaires autonomes de la Montérégie (CROCAM);
- la Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-M).

Source : <http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

5.2.6.6 Spécificités régionales : Outaouais

La région de l'Outaouais, qui compte environ 330 000 personnes, est située à la frontière de l'Ontario. Les liens inter-provinciaux sont assez élevés, en ce sens que beaucoup de personnes ont des amis ou de la famille ou travaillent et fréquentent les institutions de la province voisine. Plus de 80 % des résidents de la région déclarent que le français est la langue d'usage à la maison.

D'autre part, la proximité avec les centres administratifs et politiques canadiens engendre le fait qu'une plus grande quantité de gens travaillent dans la fonction publique et participent aux activités du gouvernement fédéral.

Une informatrice du milieu environnemental indique que l'implication sociale et environnementale est traditionnellement moins prononcée en Outaouais qu'ailleurs au Québec, à cause d'un règlement qui interdisait aux fonctionnaires fédéraux toute implication à caractère politique.¹¹

Source : <http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

5.2.7 Conscientisation environnementale de la population

La région analysée est la plus peuplée du Québec. Les structures de mobilisation citoyenne et des groupes environnementaux sont habituellement bien en place, surtout à Montréal, et rares sont les projets touchant l'environnement qui passent inaperçus. Les citoyens sont d'autant plus concernés par les projets situés sur leur territoire ou à proximité. Notons que les organismes nationaux de la région de Montréal s'impliquent dans la majorité des projets québécois de grande envergure.

Les derniers projets qui ont mobilisé l'ensemble du sud du Québec sont :

Matières résiduelles

- Les plans de gestion des matières résiduelles des MRC et particulièrement de la Communauté métropolitaine de Montréal
- L'agrandissement de différents sites d'enfouissement, notamment Lachute, Lachenaie et Sainte-Sophie

Transport et urbanisme

- Amélioration du transport entre Montréal et la Rive-Sud
- Autoroute 30

Énergie

- La ligne de haute tension Hertel-des-Cantons
- La centrale du Suroît
- L'exploration gazière dans le fleuve Saint-Laurent

Milieus naturels

- Commission sur les forêts

¹¹ Communication personnelle de la direction du CRE Outaouais.

5.2.7.1 Spécificités régionales : Montréal

- Modernisation de la rue Notre-Dame
- Plan d'urbanisme de Montréal
- Politique sur les espaces verts, protection des parcs urbains (ex. : terrains de communautés religieuses)
- Avenir du Mont-Royal

5.2.7.2 Spécificités régionales : Laval

- Schéma d'aménagement de Laval
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels à Montréal

5.2.7.3 Spécificités régionales : Laurentides

- La production porcine
- La qualité de l'eau souterraine, de surface et potable
- Protection du Mont-Tremblant
- Protection du territoire agricole / agrotourisme

5.2.7.4 Spécificités régionales : Lanaudière

- La qualité de l'eau souterraine, de surface et potable (rivières L'Assomption, Bayonne, Maskinongé)
- OGM
- Gestion des résidus domestiques dangereux
- Sentier d'hiver non motorisé de 65 km

5.2.7.5 Spécificités régionales : Montérégie

- Les marais et boisés de La Prairie (développements domiciliaires)
- La production porcine
- Le programme de dragage de l'embouchure de la rivière Richelieu à Sorel-Tracy
- La qualité des eaux des principales rivières

5.2.7.6 Spécificités régionales : Outaouais

- Le Parc de la Gatineau
- La qualité de l'eau de la rivière des Outaouais

5.2.8 Groupes environnementaux nationaux

Compte tenu de son ampleur, il est probable que les groupes environnementaux nationaux s'impliquent dans le projet. Le territoire de Montréal abrite une grande partie des groupes environnementaux nationaux. Ce fait est important, puisque ce sont les groupes disposant davantage de ressources, donc plus facilement impliqués dans les dossiers. De plus, ces

organismes sont plus spontanément préoccupés par des enjeux qui touchent la région où ils sont implantés.

- Action RE-buts
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
- Cercle des jeunes naturalistes
- Eau Secours!
- Environnement Jeunesse (ENJEU)
- Équiterre
- Fondation de la Faune du Québec
- Fondation québécoise en environnement
- Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
- Greenpeace Canada
- Mouvement au courant
- Option consommateurs
- Réseau québécois des femmes en environnement
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Regroupement national des Conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ)
- Société d'entomologie du Québec
- Société pour vaincre la pollution (SVP ou STOP en anglais)
- Union des consommateurs (voué en partie à des causes environnementales)

D'autres groupes nationaux non basés à Montréal vont certainement se manifester sur le sujet :

- Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec
- Canards Illimités
- Coalition pour les alternatives aux pesticides
- Les AmiEs de la Terre
- Nature-Action Québec
- Regroupement pour le jardinage écologique
- Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

D'autre part, différents groupes de professionnels et de chercheurs travaillant dans les secteurs environnementaux pourraient être à considérer, notamment :

- Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol (APCAS)
- Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement (CINBIOSE)

- Fédération des agriculteurs biologiques
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ)
- Groupe de recherche en écologie sociale (GRESOC)
- Groupe de recherche et d'intérêt public du Québec – UQAM (GRIP/Qc UQAM)
- Réseau-Environnement

Sources : <http://ecoroute.uqcn.qc.ca/>
<http://www.cremtl.qc.ca>
<http://www.rncreq.org>)

5.2.9 Groupes environnementaux locaux

De façon générale, les groupes environnementaux de chacune des régions sont presque tous membres de leur Conseil régional en environnement (CRE).

Liste de groupes à Montréal :

- Collectif environnement de Mercier Est
- Comité central de l'environnement de la CSDM
- Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal
- Comité pour un environnement sain
- CRE de Montréal
- Héritage Laurentien
- Les 18 Éco-quartiers
- Les Amis de la Montagne
- Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)
- Société récréotouristique et environnementale de Montréal (SOREM)
- ZIP Jacques-Cartier
- ZIP Ville-Marie

Source : <http://www.cremtl.qc.ca/>

Liste de groupes à Laval :

- Association pour la conservation du Boisé Papineau
- Comité de protection de l'environnement de Saint-François
- Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre
- CRE de Laval
- Eco-Nature de Laval inc.

Sources : www.ville.laval.qc.ca/
www.credelaval.qc.ca

Liste de groupes dans les Laurentides :

- Alliance pour un environnement de qualité
- Association pour la protection de Sainte-Anne-des-Plaines (APES)
- Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets
- Collectif Alerte à l'enfouissement – Participation citoyenne
- Comité consultatif en environnement de la ville de Prévost
- Corporation de protection de l'environnement à Mirabel
- CRE des Laurentides (CRELA)
- Enviro Mille-Îles
- Enviro-Action
- Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

Source : www.crela.gc.ca

Liste de groupes dans Lanaudière :

- Amis de l'environnement de Brandon
- Comité de suivi environnemental (COSE)
- Comité des citoyens de la Presqu'île – Lanaudière
- Société d'horticulture et d'écologie de Repentigny
- ZIP des Seigneuries

Liste de groupes en Montérégie :

- Agent Vert, groupe d'action environnementale
- Association pour la conservation du Mont Pinacle
- Boisé des Douze
- Centre Conservation Nature (CCN)
- Centre de la réhabilitation des oiseaux blessés de la Montérégie
- Clubs des ornithologues
- Comité Agroenvironnemental multipartite du bassin de la Yamaska (CAMBY)
- Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
- Comité des citoyens de Pointe-Fortune
- Conseil de gestion du bassin de la Yamaska (COGEBY)
- Conseil régional de la faune de Montréal-Montérégie
- Corporation bassin versant Baie Missisquoi
- CRE de la Montérégie
- Fondation les oiseleurs du Québec
- Fondation québécoise Fauna
- Héritage Saint-Bernard
- Résidant Vert

- Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC)
- ZIP des Seigneuries
- ZIP du Haut-Saint-Laurent

Source : www.crem.qc.ca

Liste groupes en Outaouais :

- Coalition pour la sauvegarde du Parc Gatineau
- En vert (Cégep)
- Enviro Educ-Action
- Section Nord Forêt Vie

Source : www.creddo.ca

Il existe peu de groupes environnementaux dans la région de l'Outaouais. Lorsqu'il y a des événements à caractère environnemental, les gens font habituellement appel au CRE. Il existerait plusieurs associations de riverains de lacs, dans les régions plus au nord de Gatineau.

5.2.10 Acteurs régionaux gouvernementaux

Dans chaque région, les ministères provinciaux ont établi des structures régionales. Celles-ci coordonnent et adaptent les programmes et activités à leur territoire. Ce sont également elles qui transmettent les informations aux autres décideurs régionaux et locaux, par exemple au moyen de communiqués de presse. Les principales structures régionales pouvant intervenir dans le présent dossier sont les suivantes :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

- Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- Directions de santé publique (DSP)
- Centres locaux de services communautaires (CLSC), hôpitaux et centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) regroupés en « Centres de Santé et de Services sociaux »

Ministère de l'Environnement

- Directions régionales

Ministère des Ressources naturelles et des Parcs

- Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) : les parcs provinciaux
- Directions régionales de l'aménagement de la faune

- Directions régionales de la protection de la faune
- Directions régionales de Forêt Québec
- Directions régionales de la gestion du territoire public

Ministère de la Sécurité publique

- Organisations régionales de sécurité civile

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Directions régionales / Centres de services agricoles régionaux

Ministère de l'Éducation

- Directions régionales
- Commissions scolaires
 - Montréal : 6 commissions scolaires
 - Laval : 2 commissions scolaires
 - Laurentides : 5 commissions scolaires
 - Montérégie : 2 commissions scolaires
 - Outaouais : 5 commissions scolaires

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

- Directions régionales

Source : www.gouv.qc.ca

Au niveau fédéral, le déploiement sur le territoire est plus restreint. Certains ministères comptent des unités de recherches régionales, comme par exemple Agriculture Canada. Mis à part ceux-ci, il n'existe en général pas de bureaux régionaux proprement dit. Voici une liste des ministères et organismes potentiellement intéressés à la thématique du virus du Nil occidental :

- Agriculture et agroalimentaire Canada
- Environnement Canada, région du Québec
- Service canadien de la Faune, région du Québec
- Santé Canada, région du Québec
- Pêches et Océans Canada, région du Québec

Source : www.gc.ca

5.2.11 Contexte politique

Cette section examine brièvement la présence de députés provinciaux et fédéraux qui ont actuellement ou par le passé occupé des fonctions importantes (ministre). L'appartenance politique est également décrite.

Les députés fédéraux sont habituellement moins impliqués en matière de santé, puisqu'il s'agit d'un champ de compétence provincial. Sur le plan environnemental, le fédéral est essentiellement responsable des plans d'eau de surface. Il existe une procédure canadienne d'évaluation des impacts environnementaux.

D'autre part, il est possible que les territoires fédéraux, de même que les législations et procédures environnementales fédérales deviennent des enjeux plus importants du programme de pulvérisations aériennes. Aussi, il est à prévoir que des intervenants d'autres provinces et des ministères fédéraux s'impliquent dans le dossier.

Politique provinciale

Sources : <http://www.assnat.qc.ca/>
<http://www.electionsquebec.qc.ca/>

Politique fédérale

Sources : <http://www.parl.gc.ca>
<http://www.elections.ca/>

5.2.11.1 Spécificités régionales : Montréal

La région est divisée en 28 circonscriptions électorales au niveau provincial. Elle compte une grande majorité de députés du Parti Libéral du Québec, notamment les ministres Line Beauchamp (Culture), Monique Jérôme-Forget (Conseil du trésor), Philippe Couillard (Santé) et Yves Seguin (Finances). Du côté du Parti Québécois, notons la présence de quelques députés ayant déjà occupé des fonctions importantes : Louise Harel, Rita Dionne-Marsolais et Diane Lemieux.

Outre le ministre de la Santé et des Services sociaux, les députés actuellement élus n'ont pas d'implication particulière dans les dossiers environnementaux, ni en matière de santé. Les aspects financiers pourraient toutefois constituer des enjeux menant à l'implication de quelques députés dans le dossier.

Au niveau fédéral, la région de Montréal comporte 17 circonscriptions, où une majorité de députés libéraux ont été élus. On y compte le Premier ministre du Canada, Paul Martin, de même que Liza Frulla (Patrimoine), Irwin Cotler (Justice), Jean Lapierre (Transport), Pierre Pettigrew (Affaires étrangères), Stéphane Dion (Environnement) et Denis Coderre. Le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, est également député dans la région. Il est à prévoir que certains députés intéressés aux questions environnementales, dont le ministre de l'Environnement, interviendront publiquement au cours du projet.

5.2.11.2 Spécificités régionales : Laval

La ville de Laval comprend cinq circonscriptions. Les députés de ces circonscriptions sont tous du Parti Libéral du Québec et deux députés font partie du cabinet ministériel : Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement et Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Au niveau fédéral, Laval est divisé en quatre circonscriptions avec deux députés du Bloc Québécois (à Rivière-des-Mille-Îles et à Laval-Centre) et deux du Parti Libéral (Laval-Est et Laval-Ouest).

5.2.11.3 Spécificités régionales : Laurentides

La région est divisée en neuf circonscriptions électorales au niveau provincial, dont sept sont des députés du Parti Québécois et deux du Parti Libéral du Québec. Parmi ceux-ci, on note la présence de Richard Legendre, ex-ministre au Tourisme, Sport et Loisirs, de même que François Legault, ancien ministre de l'Éducation.

Au niveau fédéral, la région des Laurentides comporte six circonscriptions, dont la totalité des députés sont issus du Bloc Québécois. On y compte un seul député qui a occupé des fonctions politiques importantes. Il s'agit de Serge Ménard, anciennement ministre responsable de la Métropole et de la Sécurité publique au niveau provincial.

5.2.11.4 Spécificités régionales : Lanaudière

Sept circonscriptions électorales se retrouvent dans la région de Lanaudière. Au niveau provincial, la population a élu uniquement des députés du Parti Québécois. Parmi ceux-ci, on note la présence de François Legault, ancien ministre de l'Éducation.

Au niveau fédéral, la région compte quatre circonscriptions, dont la totalité des députés sont issus du Bloc Québécois.

5.2.11.5 Spécificités régionales : Montérégie

La Montérégie est divisée en 23 circonscriptions. Treize de ces circonscriptions ont des élus du Parti Libéral du Québec tandis que les dix autres sont du Parti Québécois. Parmi les personnes politiques influentes de la région, il y a Bernard Landry, le chef du Parti Québécois et de l'opposition officielle, et Pauline Marois, ancienne ministre des Finances. Les députés des circonscriptions de Laporte, Michel Audet, et de Vaudreuil, Yvon Marcoux, sont respectivement ministre du Développement économique et régional et ministre des Transports.

Sur les 14 députés fédéraux que compte la Montérégie, 12 sont du Bloc Québécois et les 2 autres sont du Parti Libéral du Québec (Brome-Missisquoi et Brossard-La Prairie). Le député de Brossard-La Prairie est le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et est aussi ministre responsable de la Francophonie.

5.2.11.6 Spécificités régionales : Outaouais

La région est divisée en cinq circonscriptions électorales au niveau provincial. Tous les élus appartiennent au Parti Libéral du Québec. La région compte un ministre délégué aux Affaires intergouvernementales et autochtones : Benoît Pelletier.

Au niveau fédéral, la région de l'Outaouais comporte cinq circonscriptions, dont une partagée avec les Laurentides. La totalité des députés sont membres du Parti Libéral.

5.2.12 Leaders d'opinion

Les leaders d'opinion, ou personnalités influentes, sont des personnes qui, lorsqu'elles prennent la parole, réussissent à retenir l'attention des médias. Ces personnes sont reconnues pour l'influence qu'elles ont pu exercer dans le passé dans différents dossiers. Les leaders d'opinion proviennent de différents milieux socio-économiques.

Comme la région d'analyse est de grande envergure et qu'elle rassemble environ la moitié des citoyens du Québec, il y a deux catégories de leaders d'opinion : les leaders nationaux et les leaders locaux. Il est difficile de dresser une liste exhaustive de ces deux catégories. Le tableau 5.1 explique donc les catégories de leaders et donne quelques exemples placés entre parenthèses.

Tableau 5.1 Exemple de catégories de personnes influentes

Catégorie	Personnalités influentes
Médias	<ul style="list-style-type: none"> • Journalistes nationaux en environnement (Louis-Gilles Francoeur) • Journalistes locaux en environnement (hebdomadaires locaux) • Animateurs de tribunes (radio/TV)
Économique	<ul style="list-style-type: none"> • Présidents des syndicats nationaux (CSN) • Présidents des entreprises d'envergure internationale et nationale (Hydro-Québec) • Présidents des grandes compagnies locales (papetière) • Présidents de chambres de commerces
Politique	<ul style="list-style-type: none"> • Anciens personnages politiques (Lucien Bouchard, Jean Chrétien) • Députés
Municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Maires • Anciens maires des villes fusionnées / défusionnées
Artistique	<ul style="list-style-type: none"> • Artistes impliqués dans des causes environnementales (Richard Desjardins, Richard Séguin, Frédéric Back, etc.)
Scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Scientifiques impliqués dans la défense de causes environnementales et sociales (Louise Vandelac, Pierre Dansereau, Hubert Reeves, etc.) • « Experts » en environnement et en santé fréquemment interviewés
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Sportifs professionnels ou amateurs de haut niveau

5.2.13 Médias

Quelques médias nationaux se retrouvent dans la région de Montréal et de Gatineau. En général, les médias nationaux basés à Montréal rejoignent aisément la population du sud-ouest du Québec.

Tableau 5.2 Médias nationaux

Catégorie	Médias
Journaux	<ul style="list-style-type: none"> • La Presse • Le Journal de Montréal • Le Devoir • The Gazette (anglais) • Le Droit • The Ottawa Citizen • The Ottawa Sun
Télévision	<ul style="list-style-type: none"> • Radio-Canada / RDI • TVA / LCN • CBC (anglais) • Télé-Québec • CFCF12 • TQS • Global TV • Météomédia • TV5
Radio	<ul style="list-style-type: none"> • Première chaîne Radio-Canada • CBC Montreal (one)
Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Canoë • Radio-Canada • CBC • CFCF12 • Google (anglais) • Yahoo (anglais)
Agences de presse	<ul style="list-style-type: none"> • Presse canadienne • Reuters • CNW • L'événementiel • Presse canadienne • Salle de presse Vidéotron (Laurentien) • Telbec • Tribune de la presse du parlement de Québec • Tribune de la presse parlementaire canadienne

Une multitude de médias régionaux sont très consultés localement, notamment les journaux hebdomadaires. Communication Québec possède des répertoires des médias par région assez complets disponibles à l'adresse suivante :
http://www.mrci.gouv.qc.ca/citoyens/fr/308_2.asp.

5.3 LE MILIEU DE LA SANTÉ

Le milieu de la santé a une structure reposant sur plusieurs organes qui travaillent en réseau. Il est donc nécessaire de connaître et de mettre en exergue le rôle de chaque palier, de même que les différents liens entre eux, pour une communication efficace.

5.3.1 L'organisation sur le territoire

En décembre 2003, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 25 : *Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*. Par l'adoption de cette loi, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec vise fondamentalement à rapprocher les services de la population et à faciliter le cheminement des usagers dans le réseau.

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux a donc défini un modèle régional d'organisation des services basé sur un réseau local de services de santé et de services sociaux.



Source : MSSS, <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/index.html>

La Loi prévoit que les services offerts par les établissements publics et privés soient accessibles dans cinq types de centres :

- les centres locaux de services communautaires (CLSC), qui ont pour mission d'offrir en première ligne des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion;
- les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), qui ont pour mission d'offrir aux adultes en perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale un milieu de vie substitut et plusieurs services, dont l'hébergement, l'assistance, le soutien, la surveillance et la réadaptation. Ils offrent aussi à ces personnes des services psychosociaux, médicaux, infirmiers et pharmaceutiques;
- les centres hospitaliers (CH), qui offrent des services diagnostiques, des soins médicaux généraux et spécialisés et des soins infirmiers, des services psychosociaux spécialisés, des services préventifs et des services de réadaptation;
- les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), qui offrent aux jeunes et à leur famille des services de nature psychosociale, des services en matière de placement d'enfants et de médiation familiale, des services d'expertise à la Cour supérieure sur la garde d'enfants, des services d'adoption et de recherche d'antécédents biologiques;
- les centres de réadaptation (CR), qui offrent dans les installations d'établissement ou dans le milieu de vie des personnes des services d'adaptation, des services de réadaptation et d'intégration sociale, des services d'accompagnement et des services de soutien à l'entourage.

En général, la plupart de ces établissements se retrouvent dans chaque région.

Ces établissements constituent l'assise du système de santé et de services sociaux; et pour les citoyens, ils en sont la représentation visible. Quelle que soit leur mission, tous les établissements ont pour fonction d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et continus. Ils sont tenus d'accueillir les personnes qui s'adressent à eux et d'évaluer leurs besoins, puis de les diriger, le cas échéant, vers les ressources appropriées.

Un Centre de santé et des services sociaux (CSSS) type regroupe un hôpital, un ou des CLSC et un ou des CHSLD. Chaque CSSS a son propre conseil d'administration, qui remplace les conseils d'administration des établissements qu'il regroupe.

Le système repose sur trois paliers : le central, le régional et le local. Au palier central, le MSSS établit les grandes orientations et définit les paramètres budgétaires. Au palier régional, les régies régionales sont responsables de l'organisation et de la coordination des services ainsi que de l'allocation budgétaire aux établissements. Au palier local, les établissements (CLSC, centres d'hébergement, centres hospitaliers) et les cliniques privées sont chargés de la distribution des services locaux de base. Des services spécialisés, organisés régionalement, et des services surspécialisés, organisés à l'échelle nationale, complètent le réseau de services.

La création des centres de santé et de services sociaux au cœur des réseaux locaux de services donne lieu à une hiérarchisation des services offerts visant à garantir une meilleure complémentarité et à faciliter le cheminement de l'utilisateur entre les services de première ligne (services médicaux et sociaux généraux), deuxième ligne (spécialisés) et troisième ligne (surspécialisés), qui sont offerts par l'ensemble des partenaires du réseau local de services.



Source : MSSS, <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/index.html>

5.3.1.1 Spécificités régionales : Montréal

Le réseau montréalais de la santé et des services sociaux comprend 97 établissements, plus de 400 cabinets et cliniques médicales, de même que 11 groupes de médecine de famille (GMF), dont trois en voie d'accréditation. Il compte 468 organismes communautaires subventionnés par l'Agence qui offrent des services à la population de la région de Montréal.

Source : <http://www.santemontreal.qc.ca/>

5.3.1.2 Spécificités régionales : Laval

Le réseau de santé comprend 14 établissements dont 3 centres hospitaliers. Ce réseau local de services de santé et de services sociaux comprend une instance locale regroupant les établissements suivants pour constituer une organisation de services de santé et de services sociaux de première ligne, déconcentrée sur le territoire :

- CLSC-CHSLD Sainte-Rose de Laval
- CLSC-CHSLD du Marigot

- CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau
- CLSC des Mille-Îles et les CHSLD Laval

L'Agence propose de consolider la première ligne en constituant un seul réseau local de services de santé et de services sociaux à l'échelle du territoire de la région de Laval.

Source : <http://www.sssslaval.gouv.qc.ca/>

5.3.1.3 Spécificités régionales : Laurentides

Pour la région des Laurentides, il y a eu la création de sept réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (RLS). Chacun de ces réseaux est placé sous la responsabilité d'un établissement local, le Centre de santé et de services sociaux. Les sept RLS sont responsables des trois grandes missions de première ligne du réseau de la santé et des services sociaux : les soins hospitaliers de proximité, les services de CLSC, incluant la prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'hébergement et les soins de longue durée. Le territoire des sept RLS correspond à celui des MRC de la région, sauf la MRC de Mirabel dont la partie sud est rattachée à la MRC de Deux-Montagnes et la partie nord à la MRC de la Rivière-du-Nord.

Source : <http://www.rrss15.gouv.qc.ca/>

5.3.1.4 Spécificités régionales : Lanaudière

Il existe deux centres de santé et de services sociaux, un pour le nord et un pour le sud de Lanaudière, le premier étant situé dans la MRC de Joliette, et le second dans la MRC de L'Assomption.

Source : <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/etablissements.html>

5.3.1.5 Spécificités régionales : Montérégie

Les CLSC, les hôpitaux et les CHSLD de la Montérégie sont regroupés en 11 centres de santé et de services sociaux. Le réseau de santé comprend 37 établissements dont 5 centres hospitaliers.

Sources : <http://www.santemonteregie.qc.ca>
www.rrss16.gouv.qc.ca

5.3.1.6 Spécificités régionales : Outaouais

La nouvelle loi 25 a amené la création de cinq centres de santé et de services sociaux en Outaouais : Gatineau, Papineau, des Collines, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau. Ces centres regroupent un centre hospitalier, ainsi que les CLSC et les CHSLD de leur territoire et constituent maintenant un seul établissement composé de plusieurs installations.

Sources : www.santepublique-outaouais.qc.ca
www.rrsss07.gouv.qc.ca)

5.3.2 Situation de la santé publique

En novembre 2002, le MSSS a déposé le *Programme national de santé publique 2003-2012* (PNSP), énonçant ainsi l'ensemble des activités à mettre en oeuvre dans les 10 prochaines années au Québec pour améliorer la santé de la population. Rédigé dans le contexte de la *Loi sur la santé publique* (2001) et en continuité avec la *Politique de la santé et du bien-être et les Priorités nationales de santé publique 1997-2002*, le PNSP définit à la fois les fonctions de santé publique, les stratégies d'action, les domaines d'intervention et enfin, les responsabilités respectives des paliers national, régional et local du réseau de la santé.

À partir de là, chaque région s'est dotée d'un plan d'action régional (PAR) conforme au PNSP et adapté à ses besoins. En général, la plupart des plans visent à rehausser l'action sur les facteurs qui ont un impact sur l'état de santé des personnes et des populations, tant pour améliorer la santé et le bien-être des collectivités que pour diminuer les besoins de services curatifs ou de soutien. Par ses fonctions de promotion, de prévention et de protection, le réseau de santé publique situe son action en amont des problèmes de santé et de bien-être.

Les politiques de protection de santé publique sont du ressort de la direction de santé publique. En effet, c'est la direction de santé publique qui a la responsabilité de protéger la santé de la population et de mesurer l'évolution de l'état de santé de la population.

Les actions de la direction se déploient dans les domaines suivants :

- Connaissance et surveillance
- Promotion et prévention
- Maladies infectieuses
- Santé au travail
- Santé environnementale

Dans chacun de ces domaines, la direction de santé publique intervient afin de prévenir les maladies ou les comportements à risques, promouvoir la santé et le bien-être et informer la population.

Les maladies à déclaration obligatoire (MADO)

La *Loi sur la santé publique*, adoptée en décembre 2001, prévoit à l'article 82 l'obligation pour le médecin et le dirigeant d'un laboratoire ou département de biologie médicale d'aviser les autorités régionales de santé publique lorsqu'une infection, une maladie ou une intoxication constitue une menace à la santé de la population. La protection de la santé de la population exige d'assurer une vigilance constante pour agir rapidement en cas de menace à la santé, réelle ou appréhendée. Une infection, une intoxication ou une maladie à déclaration

obligatoire (MADO) doit être un problème de santé important relié à une exposition d'origine biologique, chimique ou physique pour lequel une intervention de protection en santé publique doit être effectuée en temps opportun pour éviter la survenue d'autres cas. Elle vise des individus, certes, mais cette intervention est réalisée au bénéfice de la collectivité ou d'un groupe d'individus.

Les MADO sont classées selon trois grandes catégories :

- les maladies à surveillance extrême, qui sont à déclarer d'urgence par téléphone ou par télécopieur simultanément au directeur national de santé publique et au directeur régional de santé publique et à confirmer par écrit dans les 48 heures;
- les MADO d'origine infectieuse, à déclarer dans les 48 heures au directeur régional de santé publique;
- les MADO d'origine non infectieuse.

Le VNO est classé comme MADO d'origine infectieuse avec la description suivante : encéphalite virale transmise par des arthropodes. Une liste des principales MADO est mise à la disposition des médecins et des laboratoires.

Source : <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/mado.html>

Actuellement, un des principaux dossiers de la santé publique est celui de la bactérie *Clostridium difficile* et des autres bactéries résistantes en milieu hospitalier. Cette bactérie fait des ravages dans plusieurs régions, dont l'Estrie, Montréal, la Montérégie, Lanaudière et l'Abitibi. Selon les statistiques, depuis 2003, on parle plutôt de 25 à 30 cas par 1 000 hospitalisations avec un taux de mortalité atteignant près de 8 %. Le nombre de personnes atteintes a pratiquement doublé, passant de 3 000 à 4 000 en moyenne à plus de 7 000, d'où l'inquiétude des pouvoirs publics. Actuellement, ce serait 25 % des hôpitaux du Québec qui auraient plus de 20 cas par 1 000 hospitalisations (données de 2003). Selon le ministre de la Santé, Philippe Couillard, l'infection représente actuellement « la menace la plus grave » en termes de santé publique (octobre 2004).

5.3.3 Actions d'information et de sensibilisation sur le VNO

Dans le contexte du VNO, qui est au stade actuel des connaissances un risque que l'on cherche à réduire sans pouvoir l'éliminer, la prévention constitue une responsabilité partagée à laquelle tous doivent contribuer afin de contrôler la transmission du virus et protéger la santé des Québécois.

Le plan d'intervention gouvernemental contre le VNO prévoit que, advenant la nécessité de procéder à un contrôle vectoriel par des insecticides, le MSSS, en collaboration avec le directeur de santé publique, avisera la population du territoire concerné et l'informerá des meilleures mesures à prendre pour se protéger contre les effets de ces insecticides.

Jusqu'à présent, la sensibilisation de la population concerne les moyens de protection personnelle à l'égard des piqûres des moustiques. Cela constitue une étape importante du message. La sensibilisation passe aussi par des conseils concernant l'emploi judicieux et raisonnable d'insectifuges personnels homologués au Canada, en mettant en garde contre l'usage abusif de brumisateurs domestiques. Les autorités de santé publique devront aussi veiller à contrebalancer l'effet d'opportunité que certains (manufacturiers, commerçants, etc.) pourraient possiblement exploiter pour favoriser une consommation induite de ces produits.

Les renseignements sont communiqués à la population par l'entremise de capsules à la radio, à la télévision, dans les journaux ou dans Internet, de communiqués, d'affiches et autres documents écrits (dépliants, etc.). La diffusion de l'information est accrue dans les régions où l'agent infectieux est détecté.

Moyens régionaux : le réseau des quatre ministères impliqués dans la problématique (MSSS, MAPAQ, MENV, MAMSL) est mis à profit pour la production et la diffusion des outils d'information ainsi que les activités de relations publiques.

Puisque les CLSC ont une mission de première ligne, c'est-à-dire qu'ils sont le premier organe auquel s'adresse la population en matière de santé, dans le contexte du VNO, ils ont un rôle clé. En effet, ils ont pour rôle de transmettre l'information sur le VNO à la population.

Pour toute question sur les aspects santé, on retrouve dans chaque CLSC un service d'information : Info-Santé. Info-Santé offre un service régional infirmier d'intervention téléphonique qui permet, selon la nature des besoins : un accueil téléphonique personnalisé, une évaluation des demandes, un enseignement de type informations-conseils adapté à la situation pressentie, une orientation vers la ressource appropriée et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Il est donc recommandé à la population de recourir à ce service pour toute information sur le VNO

Des dépliants sur le VNO sont aussi disponibles dans les CLSC.

6 LES SUITES DE L'ÉTUDE POUR L'INSERTION SOCIALE DU PROJET

Le profil social a permis de dégager les sensibilités sociales entourant le projet de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le VNO du MSSS.

À partir de ce profil, une stratégie de liaison avec la communauté sera développée. Elle comprend :

- un plan de communication et de diffusion des contenus et des résultats de l'étude d'impact auprès du public;
- un programme de consultation des intervenants intéressés dans le cadre de l'étude d'impact pour en valider les contenus et les évaluations.

À l'aide de cette stratégie, les prochaines étapes viseront à amorcer la mise en œuvre du plan de communication et des démarches de pré-consultation.

ANNEXE A
BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

MÉTHODOLOGIE

Gérald Boutin, *L'entretien de recherche qualitatif*, Presses de l'Université du Québec, 1997.

ANALYSE DOCUMENTAIRE

Publications officielles et recherches

BAPE, *Rapport d'enquête et d'audience publique, Pulvérisations d'insecticides par voie aérienne pour lutter contre certains insectes forestiers*, juin 1994. Accessible au : www.bape.gouv.qc.ca

BAPE, *Des forêts en santé, Rapport d'enquête et d'audience publique sur la Stratégie de protection des forêts*, octobre 1991.

Bourassa, Jean-Pierre, Boisvert, Jacques, *Le virus du Nil occidental : le connaître, réagir et se protéger*, Éditions Multimondes, Montréal, 2004.

Competitive enterprise Institute, *Pesticides and West Nile Virus, an examination of environmentalist claims*, printemps 2004.

Decima research, *West Nile Virus Tracking Survey*, sept. 2003.

INSPQ, *Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de la santé publique*, janvier 2003.

INSPQ, *Efficacité et risques des moyens de protection personnelle contre la transmission du VNO*, mars 2002.

INSPQ, *Épidémiologie et effets de l'infection par le VNO sur la santé humaine, mise à jour 2003*, décembre 2003.

INSPQ, *Épidémiologie et effets de l'infection par le VNO sur la santé humaine*, mars 2002.

INSPQ, *Évaluation des risques toxicologiques associés à l'utilisation d'adulticides dans le cadre du programme de lutte vectorielle contre la transmission du VNO*, mars 2002.

INSPQ, *Addenda à l'évaluation des risques toxicologiques associés à l'utilisation d'adulticides dans le cadre du programme de lutte vectorielle contre la transmission du VNO*, juin 2003.

INSPQ, *Groupe EXPERT sur l'analyse des données de vigie sanitaire VNO, Grille d'analyse multi-critères*, 30 juin 2004.

INSPQ, *Guide opérationnel des applications d'insecticides pour la prévention et le contrôle de la transmission du VNO*, avril 2004.

INSPQ, *Larvicides pour contrer la transmission du VNO chez les humains*, mars 2002.

INSPQ, *Pertinence et faisabilité, en 2003, d'un programme préventif de réduction du risque de transmission du VNO avec des larvicides*, octobre 2003.

INSPQ, *Pertinence et faisabilité, en 2004, d'un programme préventif de réduction du risque de transmission du VNO avec des larvicides*, mars 2004.

INSPQ, *Virus du Nil occidental: évaluation des attitudes, des comportements et des connaissances populaires*, octobre 2003.

Léger Marketing, *Niveau de connaissance de la population concernant le VNO*, juin 2002.

MAPAQ, *Direction de l'épidémiologie et de la santé animale, Évaluation des conséquences liées à l'utilisation de pesticides pour le contrôle du VNO au Québec*, novembre 2002.

MENV, *Service des pesticides et des eaux souterraines, Questions posées par le MENV à l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) à propos du B.t.i. et des impacts de ces traitements contre les insectes piqueurs et réponses reçues*, avril 1999.

Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs, *Stratégie de protection des forêts*. Accessible au : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/protection/protection-strategie.jsp>

Ministère du Développement économique et régional, *Statistiques socio-économiques québécoises*, tiré principalement du site Internet www.mderr.gouv.qc.ca

MSSS, *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental*, avril 2004.

MSSS, *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental*, avril 2003.

MSSS, *Plan d'intervention gouvernemental pour le contrôle de la transmission du virus du Nil occidental*, mai 2002.

MSSS, *Principes directeurs d'évaluation du risque toxicologique pour la santé humaine de nature environnementale*, 2002.

New York City Department of Health, *Adult mosquito control programs, Final environmental Impact statement*, chapitres 3.B, 3.I, 3.J, 3.K, 3.L, 3.M, 3.N, 3.O. Accessible au : <http://www.nyc.gov/html/doh/html/wmv/feis.html>

Olympe inc., *Analyse des activités de communication dans le dossier Virus du Nil occidental*, 2003, mars 2004.

Saint-Laurent Vision 2000, *Le Saint-laurent et la santé humaine, l'état de la question II*, 2003.

SOM, *Connaissance de la population à l'endroit du VNO*, janvier 2003.

SOM, *Étude portant sur les moyens généralement utilisés par la population adulte du Québec pour se protéger contre les maringouins*, octobre 2003.

SOM, *Évaluation du niveau de connaissance de la population concernant le VNO*, mai 2003.

SOM, *Mesures de protection contre le VNO*, avril 2004.

SOM, *Notoriété de différents messages d'information portant sur le VNO et mesure des risques perçus pour la population*, juillet 2003.

Westchester County, New York, *Comprehensive mosquito-borne disease surveillance and control plan, Final Generic Environmental Impact Statement*, février 2002. Accessible au : http://www.westchestergov.com/planning/environmental/stingEIS/STING_DGEIS.htm#FGEIS

Médias, sites Internet, communiqués

Association canadienne du droit de l'environnement, *Contestation d'un arrêté municipal anti-pesticides devant la Cour suprême*, communiqué, décembre 2000.

Canoe, *La bactérie C. difficile est loin d'être sous contrôle*, octobre 2004. Accessible au : <http://lc.n.canoe.com/lcn/sciencesetmedecine/sciences/archives/2004/10/20041020-175904.html>

Coalition pour une alternative aux pesticides, *Dossier Virus du Nil occidental*. Accessible au : www.cap-quebec.com, 14 mars 2003.

Coalition pour une alternative aux pesticides, *Le Virus du Nil occidental*. Accessible au : www.cap-quebec.com/virusnil.html

CRE Outaouais, *L'introduction du projet de la loi 15 menace la protection de la santé publique*, lettre au premier ministre, 15 juin 2001.

Cyberpresse, *Le virus du Nil occidental*, 17 mai 2004.

FAPEL, *Les moustiques sont morts de rire*. Accessible au : www.fapel.org

FAPEL, *Méfiez-vous des apprentis sorciers ... ils sont plus dangereux que les moustiques*.

Gendron, Richard *et al.* « Les arrosages d'insecticides contre le virus du Nil sont prématurés », *Le Devoir*, 1^{er} septembre 2000. Accessible au : www.fapel.org

Harvey, Réginald. « Consommation - Les fermiers peinent à répondre à la demande pour des produits biologiques », *Le Devoir*, mercredi 22 septembre 2004.

La Presse, « Virus du Nil occidental : les écolos critiquent la stratégie de Québec », 25 mai 2001.

Lalonde, Michelle. « Quebec strategy to fight West Nile virus raises worries », *The Gazette*, 13 mai 2001.

Lalonde, Michelle. « West Nile spray plans denounced », *The Gazette*, 17 mai 2001.

Le Devoir, « Greenpeace s'inquiète des armes envisagées pour combattre le Virus du Nil », 25 mai 2001.

Le Devoir, « Le virus du Nil est à nos portes », 24 mai 2004.

MSSS, Virus du Nil occidental. Accessible au : <http://www.virusdunil.info>

Rea, William *et al.*, *Lettre ouverte d'un groupe de chercheurs et de médecins inquiets, il faut cesser l'épandage abusif de pesticides*. Non daté.

Renaud, Robert, « Quand la santé publique devient un danger public », *Le Droit*, 28 mai 2001.

The Gazette, « Spray called overkill », 25 mai 2001

UQCN, *Insecticides et virus du Nil occidental: le gouvernement évalue mal les dangers*, communiqué, 9 août 2000.

UQCN, *Les moustiques et le virus du Nil : psychose et apparence de conflit d'intérêts*, communiqué, 24 mai 2001.

Wrubleski, Dale. « Le virus du Nil occidental un an plus tard », *Conservationniste* (Canards Illimités), printemps 2004, p. 32-35.

MUNICIPALITÉS ET RÉGIONS

Association des médias écrits communautaires du Québec. Accessible au :

<http://www.amecq.ca/>

Écoroute de l'information, répertoire des groupes environnementaux. Accessible au :

<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/>

Gouvernement du Canada. Accessible au : www.gc.ca

Gouvernement du Québec (www.gouv.qc.ca), répertoire géographique des services.

Accessible au : <http://repertoire.atlas.gouv.qc.ca/>

Institut de la statistique du Québec, profil des régions. Accessible au :

www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils

L'Assemblée nationale du Québec. Accessible au : <http://www.assnat.qc.ca/>

La chambre des communes du Canada. Accessible au : <http://www.parl.gc.ca>

Le directeur général des élections du Canada. Accessible au : <http://www.elections.ca/>

Le directeur général des élections du Québec. Accessible au :

<http://www.electionsequbec.qc.ca/>

Les hebdomadaires du Québec. Accessible au : <http://www.hebdos.com>

MAMSL, organisation municipale. Accessible au : <http://www.mamsl.gouv.qc.ca> et

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/cartotheque/Histo_regroupements.pdf

MAMSL, comités de transition. Accessible au :

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/organisation/orga_cons_comi.htm

MESSF, répertoire des organismes communautaires. Accessible au :

<http://www.messf.gouv.qc.ca/saca/repertoires/organismes-communautaires.asp>

MRCI, répertoire des médias. Accessible au :

http://www.mrci.gouv.qc.ca/citoyens/fr/308_2.asp

Ministère du développement économique et régional. Accessible au :

www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/index.htm

Regroupement national des CRE. Accessible au : <http://www.ncreq.org>

Répertoire des OSBL du Québec. Accessible au : <http://www3.sympatico.ca/louisaubin/>

Statistiques Canada, profils des communautés. Accessible au :
http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm

MONTRÉAL

Associations et groupes communautaires de Montréal. Accessible au :
<http://www.toutmontreal.com/communau/cassociations.html>

CRE Montréal. Accessible au : <http://www.cremtl.qc.ca/>

Coalition Eau Secours! Accessible au : <http://www.eausecours.org>

Communauté métropolitaine de Montréal. Accessible au :
<http://www.cmm.qc.ca/profil/institution/index.asp>

Comité de transition de Montréal. Accessible au : <http://www.montreal-transition.qc.ca/>

Deglise, Fabien, Clairandrée Cauchy. « Référendums sur les défusions- Joie et amertume à Montréal », *Le Devoir*, 21 juin 2004.

Hebdomadaires de quartier. Accessible au : <http://www.toutmontreal.com/medias/journaux/hebdosquartier.html>

Institut de la statistique du Québec, *Données sommaires de la région de Montréal (06)*, 31 octobre 2000. Accessible au : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm

Institut de la Statistique du Québec, *Profil socio-économique, Ville de Montréal, 2001*, (publié janvier 2004). Accessible au : http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/chiffres/profils2001/Profil_2004_Montreal.pdf

Institut de la Statistique du Québec, *Profils socio-économiques des arrondissements de Montréal, Ville de Montréal, 2001*, (publié janvier 2004) exemple pour Côte des Neiges : Accessible au : http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/chiffres/profils2001/Profil_2004_Cotedesneiges.pdf

Le carrefour Internet des groupes communautaires. Accessible au : <http://netpop.cam.org/>

Le carrefour communautaire. Accessible au : <http://www.vitrine-sur-montreal.qc.ca/> (Mise en ligne en août 2004)

Le répertoire de la vie communautaire à Montréal. Accessible au : <http://www.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/carrefour/index.jsp>

Ville de Montréal. Accessible au : http://www2.ville.montreal.qc.ca/portail_VM/accusomf.shtm

Ville de Montréal, Politique de développement durable. Accessible au : http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/developpement_durable/media/report/cad_redereference.pdf

LAVAL

Portrait régional de Laval. Accessible au : www.laval.gouv.qc.ca

Développement régional. Accessible au : www.laval.gouv.qc.ca/developpement_regional/principaux_acteurs/index_fr.htm

Ville de Laval. Accessible au : www.ville.laval.qc.ca

Programme contre les moustiques. Accessible au : http://www.ville.laval.qc.ca/pls/wlav/docs/F24041/MOUSTIQUES_2003_FR.PDF

LAURENTIDES

Portrait régional des laurentides. Accessible au : www.laurentides.gouv.qc.ca

CRE Laurentides. Accessible au : www.crelaurentides.org

Saint-Donat, Programme de contrôle des moustiques. Accessible au : <http://www.saint-donat.ca/article241.html>

MONTÉRÉGIE

CRE Montérégie. Accessible au : www.crem.qc.ca

Portail régional de la Montérégie. Accessible au : www.monteregie.gouv.qc.ca

TROC-Montérégie. Accessible au : www.cam.org/Etrocmon

Députés. Accessible au : www.monteregie.gouv.qc.ca/repertoires/deputesprovinciaux

OUTAOUAIS

Portail régional. Accessible au : <http://www.outaouais.gouv.qc.ca>

CRE Outaouais. Accessible au : www.creddo.ca

MILIEU DE LA SANTÉ

Ministère de la santé et des services sociaux, ressources par région. Accessible au : <http://www.msss.gouv.qc.ca/regions/index.html>

Réseau québécois villes et villages en santé. Accessible au : <http://www.rqvvs.qc.ca/reseau/index.htm>

Gosselin, Pierre, Santé et développement durable. Accessible au : <http://ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/sante/intro.htm>

MSSS, Maladies à déclaration obligatoire. Accessible au : <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/mado.html>

Montréal. Accessible au : <http://www.santemontreal.qc.ca/>

Laval. Accessible au : <http://www.sssslaval.gouv.qc.ca/>

Laurentides. Accessible au : <http://www.rrsss15.gouv.qc.ca/>

Montérégie. Accessible au : <http://www.santemonteregie.qc.ca/>; www.rrsss16.gouv.qc.ca

Outaouais. Accessible au : www.santepublique-outaouais.qc.ca; www.rrsss07.gouv.qc.ca; www.santeoutaouais.qc.ca

MSSS, Organigramme. Accessible au : <http://ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/organigramme/Visio-MSSS.pdf>

LOIS ET RÉGLEMENTS

Ensemble des lois québécoises. Accessible au : <http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

Ministère de l'Environnement, *Lois et règlements*. Accessible au : www.menv.gouv.qc.ca/index.asp

Loi sur les Parcs. Accessible au : www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/parc_que/parc_loi.htm

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Accessible au : www.pmra-arla.gc.ca/francais/consum/mosquito-f.html

Ville de Boisbriand, Règlement sur les pesticides. Accessible au : www.ville.boisbriand.qc.ca/

Ville de Longueuil, Règlement sur les pesticides. Accessible au :

http://www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit.asp?ID_CATEGORIE=152&ID_MES_SAGE=3311&CAT_RAC=7

Ville de Montréal, Règlement sur les pesticides. Accessible au :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/divers/pdf/Reglement-Pesticides_vf.pdf

Ville de Rosemère, Règlement sur les pesticides. Accessible au :

http://ville.rosemere.qc.ca/nouvelle_08_2002.htm

ANNEXE B

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES

Organisme	Nom	Intérêt à participer aux suites des consultations?
Éco-quartier Longue Pointe	Carmen Pelletier	Oui
Éco-quartier Maisonneuve	Karine Gauthier	Oui
Éco-quartier Louis-Riel	Richard Sylvain	Oui
Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE)	André Porlier	Oui
Coalition pour une alternative aux pesticides (CAP)	Edith Smeesters	Oui, très (mais autre personne)
Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)	Charles-Antoine Drolet	Oui
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), conseiller environnement	Jacques Trottier	Non
Ville de Laval	Gilles Benoit	Oui
Union des municipalités du Québec (UMQ), responsable environnement	Stéphanie Tremblay	Oui
Maire, Ville de Chelsea (règlement anti-pesticides)	Jean Perras	Oui, peu de temps
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	Daniel Cormier	Non
Université de Montréal	Joseph Zayed	Non
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)	Martine Langlois	Oui
Ordre des chimistes du Québec	Luc Seguin Martial Boivin	Oui, très
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Oussaï Samak	Oui, peu disponible
Association québécoise de la gestion parasitaire	Jean Cameron	Oui, très
Fédération des agriculteurs biologiques	Pierre Gaudet	Oui, très
CLSC Longueuil /Coalition solidarié-santé Montérégie	Jacques Fournier	Oui
Héma Québec	Gilles Lepage	Non
Direction de la santé publique Montréal Centre	Jocelyn Lavigne	Oui
Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec	Michel Gaudet	Oui, très

ANNEXE C
GUIDE D'ENTREVUE

Entrevues ciblées

Guide d'entrevues

20 août 2004

Nom du répondant :

Titre/ fonction :

Organisme :

Date et heure :

Note : Durant l'entrevue, l'INSPQ doit être nommé au long, soit Institut national de santé publique du Québec.

Prise de rendez-vous

Bonjour,

Je suis ...(nom) ... de la firme Transfert Environnement. J'ai été mandaté par l'INSPQ pour réaliser une enquête dans le cadre de l'étude d'impact sur le *Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie*. Nous avons retenu votre nom parmi une liste de personnes et d'organismes susceptibles d'être touchés par le projet. Votre participation à cette étude serait grandement appréciée. Accepteriez-vous de prendre un rendez-vous téléphonique avec moi, sachant que vous devez réserver environ 30 minutes? L'entrevue doit se dérouler entre le 11 et le 27 août. Toutes les réponses que vous me donnerez seront traitées de manière confidentielle.

(prendre le rendez-vous)

Entrevue

Bonjour,

Je suis ...(nom) ... Je vous rappelle tel que convenu pour réaliser l'enquête sur le *Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie*. Êtes-vous toujours disponible? Je vous rappelle que l'entrevue dure entre 20 et 40 minutes et que toutes les réponses que vous me donnerez seront traitées de manière confidentielle.

Oui- Très bien.

Non- Pouvons-nous fixer un autre rendez-vous?

1. Avant de débiter, j'aimerais vérifier avec vous ... (titre/ fonction et organisme)
2. Avez-vous déjà entendu parler du *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental*?

oui

non

3. Y a-t-il des questions que vous vous posez relativement au virus du Nil occidental?
4. Avez-vous déjà entendu parler de l'étude d'impact sur le *Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie*?

oui

non

(Passer à Q 6)

5. Où en avez-vous entendu parler?
6. Dans le cas où on déciderait de mettre en oeuvre ce programme de pulvérisations aériennes d'insecticides, comment décririez-vous le lien entre vos préoccupations, vos activités professionnelles et ce programme?
7. Au sujet du programme dont nous venons de parler, quels seraient selon vous ...

Les raisons de l'épandage?

Les lieux de l'épandage?

Les fréquences d'épandages?

Les techniques d'épandage?

8. Que pensez-vous de la pulvérisation aérienne d'insecticides pour contrer une épidémie du virus du Nil occidental?
- 8.b) Note à l'intervieweur : si le participant semble contre la pulvérisation, demander : « Y a-t-il d'autres moyens de combattre le virus du Nil occidental auxquels vous êtes favorable? »
9. Le *Programme de pulvérisations aériennes* est actuellement examiné par plusieurs spécialistes qui en vérifient les impacts. À votre avis, quels seraient les principaux éléments à considérer dans cette étude?

Exemples de réponses possibles :	
- virus du Nil comme tel, transmission	- risques des insecticides pour le milieu physique (eau, air, sol)
- impacts du virus sur la santé humaine	- risques des insecticides pour le milieu biologique (animaux, plantes)
- impacts du virus sur les oiseaux	- risques des insecticides pour la santé humaine
- biologie des maringouins	- impacts des pulvérisations sur les activités économiques
- moyens de protection personnelle (insectifuges, vêtements)	- impacts des pulvérisations sur la qualité de vie
- moyens de protection communautaire (entretien terrain)	- coûts du programme
- autres méthodes alternatives	- efficacité et suivi
- traitements aux larvicides (insecticides)	- les lois et règlements
- traitements aux adulticides (insecticides)	

10. Connaissez-vous certaines études, documents ou organismes qui devraient être consultés pour l'étude d'impact?
11. Quel est selon vous le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux dans cette étude d'impact?
12. Je vais vous indiquer le rôle du MSSS. Le MSSS est le promoteur de cette étude d'impact, c'est lui qui fait examiner les impacts possibles du *Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie* pour ensuite pouvoir proposer une démarche tenant compte des préoccupations de santé publique, des considérations environnementales et des principes du développement durable. Comment qualifieriez-vous ce rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'étude d'impact? (Note à l'intervieweur : Au besoin, ajouter « Son rôle est-il adéquat? Devrait-il avoir d'autres fonctions dans le cadre de ce projet? »)
13. Quel est selon vous le rôle de l'INSPQ dans cette étude d'impact?
14. Je vais vous indiquer le rôle de l'INSPQ. L'INSPQ a pour mandat d'évaluer l'impact sur l'environnement du *Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie*. Comment qualifieriez-vous ce rôle de l'INSPQ dans le cadre de l'étude d'impact? (Note à l'intervieweur : Au besoin, ajouter « Son rôle est-il adéquat? Devrait-il avoir d'autres fonctions dans le cadre de ce projet? »)
15. Afin de prendre en compte les préoccupations du public, l'INSPQ souhaite consulter la population durant la réalisation de l'étude d'impact. Quelle serait selon vous la meilleure façon de consulter la population?

	Oui	Non
- Des rencontres d'information et d'échange pour le grand public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Un site Internet et la réception de commentaires écrits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Une ligne téléphonique sans frais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Des sondages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Des ateliers avec des personnes sélectionnées (citoyens et organismes intéressés par la problématique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres suggestions

16. Pouvez-vous préciser comment vous voyez ce type de consultation? (ex. : nombre de personnes, fonctionnement, participants?)
17. Aimerez-vous faire partie des personnes ou des organismes consultés pour la suite du processus de pré-consultation dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact sur le programme de pulvérisations aériennes?
- oui non

18. Y a-t-il d'autres organismes ou personnes qui devraient faire partie de ces pré-consultations qui visent à prendre en compte les préoccupations du public, qui se déroulent durant la réalisation de l'étude d'impact?
19. En terminant, y-a-t-il d'autres sujets en lien avec le programme de pulvérisations aériennes ou avec l'étude d'impact que vous aimeriez aborder?

J'aimerais vous remercier de votre précieuse collaboration et je vous souhaite une excellente fin de journée.

ANNEXE D

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DES ENTREVUES

Entrevues ciblées

Analyse thématique préliminaire

30 août 2004

L'analyse thématique préliminaire vise à examiner les résultats des entrevues par rapport aux objectifs. La compilation des 21 entrevues a été effectuée selon les 5 objectifs de départ.

Abréviations :

VNO : Virus du Nil occidental
EI : Étude d'impact
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
INSPQ : Institut national de santé publique du Québec
MENV : Ministère de l'Environnement

1- Vérifier si les divers intervenants connaissaient l'étude d'impact en cours

- Quelle est la connaissance de l'étude d'impact?

En ce qui concerne la connaissance de l'étude d'impact, sur la vingtaine de répondants rencontrés en entrevue, 11 étaient au courant de l'étude d'impact en cours et les 10 autres n'en ont jamais entendu parler.

Le constat qui se dégage donc est que le niveau d'information sur l'étude d'impact sur le Programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental en cas d'épidémie est encore relativement faible.

- Où les gens en ont-ils entendu parler?
 - dans les médias
 - sur Internet (site du gouvernement ou autres)
 - lors d'une réunion, conférence ou colloque tenu par le MSSS ou l'INSPQ au cours de l'année
 - par des collaborateurs

Notes :

Compte tenu que les intervenants interviewés sont des acteurs qui devaient être touchés par le projet, il faudrait qu'un effort soit mis sur la notoriété de l'étude d'impact, qu'elle soit davantage publicisée et connue. Cela irait davantage dans le sens des intentions du MSSS et de l'INSPQ d'agir avec grande transparence et permettrait certainement aux acteurs de manifester leur intérêt dès maintenant.

Le canal « colloque » organisé par le MSSS ou l'INSPQ semble être un excellent moyen de rejoindre les intervenants.

2- Vérifier leurs perceptions du Programme de pulvérisation comme tel

- Connaissance du VNO
 - **beaucoup se disent suffisamment informés globalement sur le VNO, puisque l'information est bien disponible (ex. : Internet)**
 - **questions sur les larvicides : leur efficacité, leurs impacts sur l'environnement et la santé**
 - **questions sur le degré d'importance du risque pour la santé par rapport à d'autres problèmes de santé publique**
 - **questions techniques précises (ex. : biologie du moustique)**

Notes :

Les questions techniques précises sont posées par des spécialistes, par exemple un biologiste ou un entomologiste s'interrogera sur le comportement du moustique.

La question sur le programme indique soit ce que les gens imaginent, soit ce que les gens souhaitent que le programme soit.

- Connaissance du Programme de pulvérisation d'après son titre et ce qu'il évoque

Les raisons de l'épandage

- le risque pour la santé humaine est suffisamment élevé
- les autres alternatives ne sont pas efficaces pour stopper l'épidémie
- l'innocuité du produit utilisé est démontrée
- l'impact du VNO est très important chez les oiseaux
- c'est la seule solution efficace pour réduire la propagation du VNO ou l'éliminer
- si cela permet de contrôler la population des moustiques

Les lieux de l'épandage

- les milieux humides naturels de reproduction et de vie des moustiques
- les régions non urbanisées ou de faible densité
- les régions urbanisées et de forte densité
- selon la distribution géographique du VNO (zones les plus touchées)

Les fréquences

- selon la puissance du produit
- lors des périodes de présence de larves, notamment au printemps
- 1 à 2 fois dans l'été
- selon le taux d'activité des insectes

Notes :

La réponse « lors des périodes de présence de larves » appuie l'hypothèse que les répondants sont favorables aux larvicides, car cela semble éliminer le problème « à la source », donc pas besoin d'épandre des adulticides plus tard. On note également qu'il y a méconnaissance du cycle de vie des moustiques, par exemple que certaines espèces pondent plusieurs fois dans l'année.

Les techniques d'épandage

- par avion
- par hélicoptère
- manuellement, avec des bombes portatives
- par camions

Notes :

Pour les répondants, « aérien » veut dire « par avion ». Cela évoque pour plusieurs les images de grandes pulvérisations, par exemple en milieu agricole, forestier ou durant la guerre du Vietnam. Ces images ne sont pas perçues positivement, notamment à cause de la difficulté de contrôler le « nuage » d'insecticides, ainsi qu'à cause de la basse altitude des vols (près des maisons, des gens). Une application directe ciblée serait préférable, à leur avis. L'image des camions effectuant de l'Épandage provient des exemples agricoles, en pomiculture.

- Que pensez-vous de la pulvérisation aérienne d'insecticides pour contrer une épidémie du virus du Nil occidental?

En accord

- c'est le moyen le plus approprié
- expériences positives (USA)

Accord conditionnel

- préoccupations sur le plan de l'intervention : ne pas utiliser systématiquement; ne doit pas remplacer l'utilisation actuelle des larvicides; une solution de dernier recours en situation d'épidémie seulement; avec utilisation de produits biodégradables et non chimiques

En désaccord

- craintes envers les produits (large spectre d'action (autres insectes), toxicité, persistance, impacts environnementaux, à long terme, contre les pesticides en général, contre les produits chimiques)
- crainte des techniques d'épandage (avion : manque de contrôle, dispersion, épandage non ciblé, vents, délimitation des zones difficile)
- craintes pour la santé (exposition durant les épandages, population à risque (asthme, etc.))
- expériences négatives (DDT, Vietnam)

- souhaite d'autres méthodes (solution disproportionnée par rapport au VNO, on préconise la diminution de l'utilisation des pesticides en agriculture)

Indécis

- manque d'information (besoin d'études et d'analyses de risques)
- Y a-t-il d'autres moyens de combattre le VNO auxquels vous êtes favorables?

Produits

- produits biologiques
- larvicides
- *Bt / Bti*
- produits naturels

Techniques

- épandages localisés
- épandages manuels
- fumigation par camion
- irradiation des moustiques mâles
- insectes prédateurs
- animaux prédateurs (hirondelles, chauve-souris)
- végétation qui éloigne les moustiques

Protection personnelle

- insectifuges
- vêtements longs

Protection communautaire

- contrôle des eaux stagnantes

Éducation

- information sur les risques
- information sur les moyens de protection personnelle

Aucun moyen

- aucune protection pour personnes peu exposées (ex. : hôpitaux, maisons personnes âgées)

3- Vérifier la perception des rôles du promoteur, des experts et des organismes impliqués dans l'étude d'impact

- Rôles attribués au promoteur (MSSS)
 - un rôle d'évaluateur, pour mesurer les conséquences du programme par rapport à celles du VNO
 - un rôle de gardien de la santé publique
 - un rôle d'informateur, de communicateur sur le VNO, l'EI, les décisions, etc.
 - il est maître d'œuvre de l'EI
 - il est responsable que les dépenses publiques soient justifiées et raisonnables selon le degré d'importance du problème du VNO
 - rôle d'éducateur (en matière de santé)
 - il doit veiller à respecter le principe de précaution
 - faire les études épidémiologiques
 - obtenir les données sur les coûts financiers et humains de la maladie

Notes :

Le rôle souhaité par les intervenants n'est pas très différent de celui effectivement joué par le MSSS. Les gens ont confiance en le MSSS car il jouit d'une grande crédibilité. Le MSSS est également tout désigné pour certains répondants comme promoteur, puisque les impacts concernent davantage la santé que l'environnement. Un intervenant a signifié qu'il souhaiterait que le MSSS soit également imputable, en ce sens que lorsqu'il y aura un suivi des interventions, qu'il soit responsable de leur réussite. De plus, concernant les communications, il semble que le canal MSSS soit déjà perçu.

Tout en reconnaissant que le rôle joué par le ministère lui convient, certains intervenants suggèrent cependant que le MSSS s'adjoigne des expertises diversifiées, pour cela, il devra travailler avec le MENV par exemple; il devra rassembler toutes les expertises nécessaires à cette étude d'impact.

- Rôle attribué à l'expert (INSPQ)
 - réaliser l'EI
 - travailler en collaboration avec les autres ministères (MENV)
 - trouver une solution définitive au problème du VNO
 - conseiller le MSSS
 - superviser l'EI
 - préparer le côté sanitaire (santé humaine) de l'étude d'impact

Notes :

Le rôle souhaité par les intervenants correspond à celui effectivement joué par l'INSPQ.

4- Vérifier les préoccupations par rapport à l'étude d'impact en cours et par rapport au projet.

- Quelles sont les préoccupations par rapport au programme de pulvérisation?

Impacts environnementaux

- la protection des insectes utiles en agriculture
- la diminution des pesticides en général
- les impacts sur la faune
- les impacts sur la flore
- le large « spectre » d'action des produits
- les impacts sur l'eau
- les impacts sur l'air
- les effets de synergie : avec d'autres produits utilisés
- l'épandage de larvicides
- les produits utilisés
- que les risques de ne rien faire soient plus grands que ceux liés à la pulvérisation

Impacts sur la santé

- les impacts sur la santé
- la communication du risque
- autres maladies engendrées par les pesticides
- que les risques de ne rien faire soient plus grands que ceux liés à la pulvérisation

Impacts sociaux

- le mode d'épandage par avion :
 - . contrôle de la dispersion
 - . sécurité (vols en basse altitude)
 - . bruit
 - . changements climatiques
- le moment de l'épandage
- les lieux d'épandage
- la recherche d'autres méthodes préventives
- risques des méthodes d'application aussi bien pour la population que pour ceux qui effectueront les pulvérisations (les techniciens qui seront en contact direct avec le produit)

Impacts économiques

- l'importance des ressources mises contre le VNO par rapport à d'autres problèmes de santé publique
- l'agriculture biologique : le problème de la certification

Impacts législatifs

- la réglementation municipale
- Quelles sont les préoccupations par rapport à l'étude d'impact? Que doit-elle examiner?

Impacts environnementaux

- analyser les méthodes alternatives : *Bti*, protection personnelle et communautaire
- impacts des produits sur la faune non visée, concentration dans la chaîne trophique
- impacts des produits sur la flore
- impacts des produits sur l'eau
- impacts des produits sur les moustiques (efficacité)
- la persistance des produits dans l'environnement
- impacts à court et long terme
- modes d'épandage
- zones d'épandage
- changements climatiques
- risque à long terme des résidus (s'assurer que les effets résiduels des produits sont limités à court terme, 7 à 15 jours maximum)
- s'assurer que la prescription du pesticide soit respectée en tout temps (doses prescrites, etc.)

Impacts sur la santé

- analyser les méthodes alternatives : *Bti*, protection personnelle et communautaire
- impact des produits sur les personnes vulnérables (personnes âgées, enfants)
- impacts à court et long terme
- modes d'épandage
- zones d'épandage
- évaluation du VNO : nombre de décès

Impacts sociaux

- éducation et communication
- acceptabilité sociale
- modes d'épandage
- zones d'épandage

Impacts économiques

- coûts du programme
- évaluation du VNO : coût de la prise en charge médicale

Autres

- chercher l'origine du virus au Canada et agir à la base du problème (« fermer la porte au virus »)
- Qui et quoi doit-on consulter durant la réalisation de l'EI?

Études

- étude de la Colombie-Britannique pour lutter contre un virus
- enquête faite à Washington
- études de New York
- étude sur le malathion faite aux États-Unis
- études québécoises sur la tordeuse du bourgeon d'épinette
- informations internationales

Organismes et experts

- universités : faculté de médecine vétérinaire de l'université de Montréal (ex. : oiseaux insectivores), spécialistes des : reptiles, amphibiens, poissons, oiseaux, faune en général, milieux terrestres et aquatiques, biologistes, microbiologistes.
- INSPQ
- organismes internationaux s'intéressant aux pesticides et à la protection de l'environnement : OMS, EPA
- les autres ministères et organismes parapublics : MENV, la FAPAQ et tous les organismes gouvernementaux préoccupés par la faune et l'environnement
- Association québécoise pour la gestion parasitaire (AQGP, ainsi que l'ACGP)
- Association des médecins canadiens pour l'environnement
- Ontario College of Family physicians
- médecins suédois (www.mindfully.org/pesticides/non-odgkin-lymphoma-pesticides.html)
- Toronto cancer prevention coalition
- Ordre des chimistes
- Collège des médecins
- fabricants des produits

Les organismes environnementaux

- UQCN
- Sierra Club
- STOP
- AQLPA
- Greenpeace
- CAP
- Coalition Verte
- Association pour un environnement sain

Les responsables politiques et civils des régions touchées (municipalités et MRC touchées)

Les représentants des propriétaires et des producteurs agricoles (UPA)

Organisations récréatives et touristiques

- la Fédération québécoise de protection de la faune
- les parcs nationaux

Le public en général : ne pas faire l'étude en vase clos

Milieu de travail syndical des gens en contact avec les produits ou faisant les épandages

5- Vérifier les attentes par rapport à la suite du processus de pré-consultation

- Type d'approche préconisée

Rencontres d'information et d'échange pour le grand public

Avantages et suggestions :

- Il faut bien cibler les secteurs où les gens seront préoccupés et mobilisés.
- Il faut avoir un incitatif pour les gens, comme un lunch ou des compensations financières et la présence de personnes clés.
- Satisfait les besoins de discussion des gens.
- Que le MSSS publie une page dans les quotidiens, avec les informations factuelles (décès, coûts, etc.), expliquant que ces informations seraient utiles pour les consultations. Aux rencontres publiques : que les hauts fonctionnaires du MSSS et le ministre soient présents pour répondre aux questions des gens lors des séances. Cela est nécessaire sinon les groupes écologistes et les industries ont leur opinion de faite et le débat n'est pas efficace. La seconde phase serait le BAPE.

Inconvénients :

- S'il y a trop de monde à la rencontre, il peut y avoir perte de contrôle de la direction des discussions.

Site Internet et la réception de commentaires écrits

Avantages et suggestions :

- Permet aux citoyens d'avoir réponse à leurs questions 24 heures sur 24 et que les fonctionnaires aient un seul endroit où référer les personnes.

- Le site Internet doit être mis à jour régulièrement.
- Moins coûteux que l'organisation d'un atelier.
- Évite à la population de se déplacer, non assujetti à un horaire de rencontre parfois contraignant.
- Les écrits restent.

Inconvénients :

- Doit être bien publicisé à la TV et dans les journaux.
- Attire seulement les gens préoccupés, pas le grand public.
- Tout le monde n'a pas accès à Internet.

Ligne téléphonique sans frais

Avantages et suggestions :

- Permet aux citoyens d'avoir réponse à leurs questions 24 heures sur 24 et que les fonctionnaires aient un seul endroit où référer les personnes.

Inconvénients :

- Peu de monde s'en sert.
- Pas très utile car donne des réponses très limitées. Peut-être à utiliser pour annoncer les rencontres.

Sondages

Avantages et suggestions :

- Touche le maximum de personnes du grand public.

Inconvénients :

- On peut faire dire ce qu'on veut à des sondages. Ils ne doivent pas être le seul moyen de consultation.

Ateliers avec des personnes sélectionnées (citoyens et organismes intéressés par la problématique)

Avantages et suggestions :

- Doivent réunir un peu de grand public, mais surtout des personnes bien informées, avec une bonne préparation, à qui on a expliqué les enjeux, les dangers potentiels, pas des gens choisis au hasard.
- Environ 12 personnes par réunion.
- Doit rassembler les prenant-part ou « stakeholders » : les organismes environnementaux, les ONG, les responsables des municipalités, des ministères, l'association pulmonaire du Québec.
- Ne doit pas être de grosses tables.

Inconvénients :

- Les gens n'ont pas le temps de se déplacer.
- Ne rejoint pas le grand public.
- Nombre réduit de participants.
- Parfois biaisé.
- La population ne s'estimera pas avoir été vraiment consultée.
- Les groupes sur invitation sont manipulables, crainte du manque d'impartialité.

Autres suggestions

Regrouper une table d'expertise avec des acteurs Québécois, Canadiens et internationaux pour asseoir la crédibilité de l'intervention et sécuriser la population.

Il faut éviter les désaccords entre ministères sur la place publique.

Il faut s'adjoindre les décideurs municipaux et ne pas court-circuiter les gestionnaires des régions où on intervient. (maires, directions régionales, etc.).

Avoir des projets pilotes sur le terrain, où les gens viennent vérifier les impacts des produits avec les experts, et non pas juste donner les résultats par écrit à la fin.

« List-serv » (forum de discussion Internet).

Pour rejoindre le grand public (et surtout le maximum de gens) la meilleure façon serait de faire passer l'information dans des endroits très fréquentés, par exemple tenir un kiosque d'information dans un centre d'achats (en maximisant sur l'effet visuel pour attirer l'attention des gens).

Notes :

En général, les répondants se sont montrés favorables à l'ensemble des démarches proposées, suggérant d'en utiliser un amalgame pour plus d'efficacité. Il semble que l'on peut dégager deux avenues, soit la consultation du grand public, qui devrait inclure des séances d'information et des sondages, et la consultation des prenant-part, c'est-à-dire les organismes intéressés à la problématique, au moyen d'ateliers. Il faut noter que les prenant-part sont également des transmetteurs importants d'information à la population, et qu'ils peuvent avantageusement faire partie du circuit de communication.

ANNEXE E

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE
D'INFORMATION-RÉTROACTION**

LISTE DES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE D'INFORMATION-RÉTROACTION

Organisme	Nom	Intérêt à participer aux suites des consultations?
Les Amis de la Montagne et Centre de la Montagne	Joëlle Lapalme	Oui
Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec Coalition pour les alternatives aux pesticides	Michel Gaudet	Oui, très
Association québécoise de la gestion parasitaire	Pierre Cameron	Oui, très
Comité pour un environnement sain	Ginette Caron	Oui, très
Communauté métropolitaine de Montréal	Guy Deschamps	Oui
Direction de santé publique des Laurentides	Manon Paul	Oui
Direction de santé publique de la Montérégie	Linda Pinsonnault Julie Loslier	Oui, très
Direction de santé publique de Montréal	Jocelyn Lavigne	Oui, très
Direction de santé publique de l'Outaouais	Anouk Racette	Oui
Fédération des agriculteurs biologiques	Geneviève Blain	Oui
Ordre des chimistes du Québec	Martial Boivin	Oui, très
Parc national du Mont-Saint-Bruno	Donald Rodrigue	Oui, très
Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ)	Guy Garand	Oui, très
The avian science and conservation center	David M. Bird Manon Dubé	Oui, très
Ville de Longueuil	Christian Paré	Oui, très

ANNEXE F

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE
D'INFORMATION-RÉTROACTION**



Séance d'information-rétroaction

Compte-rendu

Version finale
16 septembre 2004

La rencontre d'information-rétroaction s'est tenue le jeudi 9 septembre à la maison Smith, sur le Mont-Royal, à Montréal. L'activité s'est déroulée tout l'après-midi, de 13 h à 17 h. Outre les représentants du projet, la rencontre a réuni 17 participants de divers organismes.

Organisme	Nom
Les Amis de la Montagne et Centre de la Montagne	Joëlle Lapalme
Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec – Coalition pour les alternatives aux pesticides	Michel Gaudet
Association québécoise de la gestion parasitaire	Pierre Cameron
Comité pour un environnement sain	Ginette Caron
Communauté métropolitaine de Montréal	Guy Deschamps
Direction de santé publique des Laurentides	Manon Paul
Direction de santé publique de la Montérégie	Linda Pinsonnault Julie Loslier
Direction de santé publique de Montréal	Jocelyn Lavigne
Direction de santé publique de l'Outaouais	Anouk Racette
Fédération des agriculteurs biologiques	Geneviève Blain
Ordre des chimistes du Québec	Martial Boivin
Parc national du Mont-Saint-Bruno	Donald Rodrigue
Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ)	Guy Garand
The avian science and conservation center	David M. Bird Manon Dubé
Ville de Longueuil	Christian Paré

Représentants du projet	Nom
INSPQ	Yolaine Labbé – Karine Chaussé
Roche	Jean-Claude Belles-Isles
Transfert Environnement	André Delisle – Stéphanie Sinaré – Nadine Davignon

Après une brève présentation du contexte du projet et des objectifs de la rencontre, l'animateur a suscité les discussions autour de différents points qui servaient à valider les résultats des entrevues réalisées précédemment. Ces éléments de discussion ont été notés et rassemblés ci-après selon ces sujets. Le libellé des phrases correspond autant que possible à ce qui a été dit par les intervenants. Le compte-rendu se veut donc un outil de présentation « brute » des discussions. L'analyse sera partie intégrante du profil social.

Préoccupations par rapport au rôle MSSS

- Doit être partenaire du MENV, afin d'assurer que la santé ne prédomine pas sur l'environnement dans l'étude d'impact (EI).
- Le promoteur, peu importe qui il est, part avec un déficit de crédibilité car les attentes de la population sont très élevées.
- Le MSSS n'aurait pas besoin de faire une EI, il devrait simplement prendre des décisions lorsque ce sera le temps (mesures d'urgence).
- Comme le promoteur du projet ne cherche pas à faire d'argent avec le projet, la situation est différente. Il peut autant être vu positivement que négativement.
- Le MSSS aura deux rôles à jouer en même temps, puisqu'il défendra le projet et la santé.
- Le rôle du ministre sera de dire qu'il a pris une décision à partir d'informations crédibles; il devra expliquer sa décision, dire que c'est la meilleure décision possible dans le contexte donné.
- La santé dépend d'une multitude de facteurs qui ne sont actuellement pas sous le contrôle du MSSS (environnement, politiques énergétique, éducation, etc.), d'où l'importance de travailler en concertation.

Préoccupations par rapport au rôle de l'INSPQ

- Il ne doit pas agir comme un décideur, mais agir comme un fournisseur objectif d'information (ne pas prendre partie). Son rôle doit être bien identifié auprès de la population.

Préoccupations par rapport à l'étude d'impact et au programme de pulvérisations

- Assurer que la santé ne prédomine pas sur l'environnement dans l'EI.
- Distinguer les traitements faits pour les nuisances de ceux contre le VNO.
- Les impacts des pulvérisations sur les oiseaux peuvent être importants, car les insecticides diminuent la nourriture des oiseaux, et c'est déjà une préoccupation.
- Vérifier les impacts des méthodes alternatives sur les oiseaux (par exemple à Côte Saint-Luc / Hampstead, ils ont interdit les mangeoires d'oiseaux à cause du VNO).
- La diminution des oiseaux intéresse les ornithologues amateurs (loisir en croissance).
- Impact des compagnies qui vendent des traitements contre les nuisances sous prétexte du VNO.
- Faire état des dangers relatifs de la grippe ou d'autres maladies, versus le VNO.

Préoccupations par rapport à l'étude d'impact et au programme de pulvérisations (suite)

- Examiner si l'épandage va à l'encontre de la Politique nationale de l'eau et du Code de gestion des pesticides.
- Vérifier les impacts sur la chaîne alimentaire de la disparition des larves et des moustiques.
- Vérifier les impacts à long terme des épandages (efficacité? augmentation des moustiques (USA)) et sur les personnes hypersensibles.
- Comparer l'ampleur des mesures contre le VNO à ceux de la grippe.
- Indiquer ce que serait le principe de précaution dans cette situation.
- Avoir un plan d'urgence, déterminer dans quel cas on intervient, le nombre de personnes infectées, le nombre de décès.
- Étudier les effets des pesticides qui sont des perturbateurs endocriniens.
- Considérer les impacts toxicologiques du méthoprène sur les oiseaux, poissons, etc.
- Le Québec a une attitude minimaliste comparé à d'autres états / provinces. Expliquer cette différence.
- Vérifier les impacts des assèchements de marais et des épandages aériens de *Bti*.
- Identifier les bons moments pour l'efficacité des épandages.
- Parler de la biologie des moustiques.
- Parler de l'homologation des pesticides au Canada.
- Regarder les impacts dans 3-5 ans et plus.
- Consulter le Centre antipoison et Info-Santé, car ils sont la première ligne pour les empoisonnements aux pesticides.
- Il faut fixer un seuil d'intervention, une liste de conditions réunies en deçà desquelles on ne pulvérise pas.
- Vérifier les impacts cumulatifs à long terme des produits chimiques dans le corps humain.
- Il ne faut pas que cela devienne une étude d'impact générique, il faut proposer quelque chose de concret et plus circonscrit.
- Cela pourrait devenir une étude générique, pour l'introduction de tout produit chimique dans l'environnement.
- Il faut considérer les autres épandages de pesticides (ex. : gazon).
- Il faut étudier les impacts pour l'agriculture biologique.
- L'impact du VNO sur les oiseaux ne devrait pas être un argument en faveur de la pulvérisation. Voir les études faites à Seattle sur les corneilles, qui annoncent que les populations d'oiseaux touchées (perte d'individus) vont reprendre de la vigueur.
- Dans la justification du projet, bien identifier ce qui a déclenché ce processus et ce choix de moyens (la section IV de la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres*).
- Le principe de précaution doit être expliqué et appliqué.
- Il y a des effets dus à l'information de la population et à l'intervention des médias.
- L'EI doit étudier l'efficacité du produit dans la prévention de la maladie.
- L'EI doit inclure les plans d'intervention contre le VNO.

Préoccupations par rapport à l'étude d'impact et au programme de pulvérisations (suite)

- Définir ce qu'est une épidémie, les conditions pour enclencher le programme de pulvérisations aériennes, quand l'utiliser, etc.
- Il faudra identifier les limites de l'acceptabilité sociale, qui seront probablement mouvantes lorsque des cas seront trouvés.
- Vérifier les impacts sur les sols et la pédofaune.
- Vérifier les impacts des ingrédients des produits qui seront pulvérisés autres que le produit actif comme tel.
- Donner les formules chimiques des produits.
- Bien détailler la justification du projet.
- Donner les impacts sur la chaîne alimentaire (disparition de larves et moustiques).
- Examiner les impacts de la protection communautaire (ex. : drainage des marais, aménagements physiques, piscines non démarrées au printemps).
- Prévoir un plan d'évacuation des personnes hypersensibles.
- Impacts sur les sols au-dessus de la nappe phréatique / sur la nappe.
- Étudier les moyens alternatifs qui visent à augmenter la qualité de notre système immunitaire, par exemple, l'alimentation. Toutefois, veiller à l'actualisation des connaissances sur lesquelles on s'appuie, notamment les valeurs nutritives des aliments.
- Vérifier les impacts de la sensibilisation et de l'information.
- Vérifier l'exemple de l'Ontario pour la prise en charge des personnes hypersensibles.
- Avoir des études sur les effets cumulatifs des pesticides, des produits chimiques auxquels nous sommes exposés via l'eau, l'alimentation, etc. (chacun respecte la norme, mais on ne sait jamais ce que fait l'ensemble).
- Vérifier les implications de la *Loi des Parcs*.
- Souhait que les Parcs soient exclus des épandages : Parc des Îles-de-Boucherville, Oka, Saint-Bruno, Plaisance, Yamaska, Mont-Tremblant, Orford.
- Le principe de précaution s'applique actuellement pour tous les milieux protégés (pas d'épandages).
- Identifier les endroits où les *Culex pipiens* sont le plus susceptible de se retrouver (est-ce que le Mont-Royal est un milieu urbain?).
- Il faut établir l'étendue réelle de la maladie au Québec (il y aurait des cas non déclarés).
- Faire un état de la situation des connaissances actuelles. Indiquer ce qu'il nous manque comme information.
- Vérifier l'impact de l'application des mesures d'urgence (qui rendent les autres lois caduques).
- Dans la justification, il faut expliquer pourquoi le MSSS considère l'EI comme une opération normale et sans grande envergure (cela s'inscrit dans une stratégie et n'est pas un but ultime).
- Expliquer dans la justification du projet les aspects légaux : si le MSSS ne fait pas cela, il ne remplit pas son mandat inscrit dans la loi (devoir légal).
- L'exercice de l'étude d'impact sera valable aussi pour les autres maladies dues aux insectes piqueurs.

Préoccupations par rapport à l'étude d'impact et au programme de pulvérisations (suite)

- Les modèles d'autres régions, états, pays, ne peuvent pas être importés intégralement, ils ne doivent pas devenir une norme.
- L'EI doit confronter les risques et les bénéfices d'un traitement contre le VNO.
- Le VNO ne vaut pas la peine d'être combattu.
- Développement au sein des populations de moustiques de résistance à la suite d'applications répétées d'insecticides

Préoccupations par rapport aux suites des pré-consultations et aux communications

- Consulter les ornithologues amateurs.
- Il manque beaucoup de connaissances aux gens (ex. : éduquer les gens à changer l'eau de leur baignoire à oiseaux plutôt que de jeter cette baignoire).
- Regarder l'exemple du Mexique où ils ont contrôlé la malaria par l'éducation des gens à faire des travaux communautaires.
- Organiser une journée de conférences sur le VNO pour le public et surtout les médias, afin qu'ils transmettent de la bonne information, sans causer de la paranoïa.
- La population générale ne se sent pas concernée. Il vaut mieux se concentrer sur les groupes d'intérêt.
- Les rencontres d'information et d'échanges sont incontournables. Il faut toutefois pouvoir répondre aux questions des gens, sinon ils seront frustrés. Donc cela viendrait plus tard dans la séquence des consultations.
- Il est important de donner d'abord de l'information pour réduire les craintes.
- Le consensus informé est une technique qui pourrait être intéressante. On forme des citoyens ordinaires, il y a une séance publique, puis un huis clos avec ces citoyens qui sont maintenant informés. Mais cette méthode demande beaucoup d'efforts.
- Les sondages peuvent être de bons indicateurs de l'évolution des connaissances des gens.
- Il faut aller là où les gens sont, par exemple à la soirée des bulletins (écoles), ou à une clinique de vaccination contre la grippe (personnes âgées).
- Il faut présenter le VNO plus simplement, par exemple bien connaître le maringouin qui est porteur (il vit en ville, etc.).
- Il faut informer les travailleurs extérieurs et les relayeurs d'information, comme les naturalistes dans les Parcs.

Préoccupations de la population envers le VNO, d'après les expériences des intervenants

- En général, les gens se préoccupent peu du VNO.
- Les réactions des gens sont différentes selon qu'ils écoutent les nouvelles, où on effleure les sujets et met en relief les aspects « catastrophiques », par rapport à ceux qui écoutent des émissions avec plus d'analyse, comme Découverte.

Préoccupations de la population envers le VNO, d'après les expériences des intervenants (suite)

- Dans le parc du Mont-Saint-Bruno, la clientèle s'informe. Les travailleurs aussi sont préoccupés par cela.
- Le citoyen a associé maringouin à VNO et danger, comme la campagne de communication le visait. Mais comment faire passer maintenant que ce sont les maringouins urbains qui sont porteurs?
- Au printemps, lorsque le MSSS a publié des communiqués et qu'il y a eu des choses dans les médias, les professeurs venant faire des visites au Mont-Royal se sont informés. Mais immédiatement après, ils n'ont plus posé de questions.
- Dans une garderie, l'an dernier, beaucoup de parents apportaient de la citronnelle et se préoccupaient du VNO, mais pas cette année.
- Les gens continuent d'être plus concernés en milieu « sauvage » (parcs, forêts, nature) qu'en milieu urbain.

Enjeux

- Attention que l'argument du VNO ne serve pas à justifier des épandages pour les nuisances.
- Le seuil scientifique d'intervention n'est pas la même chose que le seuil de tolérance de la population.
- Le seuil de tolérance de la population augmente avec leur niveau de connaissance (sinon ils ont peur).
- Les enfants sont peu vulnérables au VNO, par contre, ils le sont davantage aux pesticides. Ainsi, ceux qui subissent le plus grand risque (des pulvérisations) ne sont pas ceux qui en tirent le plus grand bénéfice.
- Place du MENV : son leadership n'est pas là. Il faut travailler de concert avec les autres ministères (notamment MEQ, MRNFP).
- Idées populaires à déconstruire : pensée magique de la population que l'on peut tout contrôler dans l'environnement, mais dehors, on doit partager l'environnement.
- Les désirs de la population vont changer beaucoup avec le traitement que les médias font, et avec leur niveau de connaissances.
- Est-ce que le VNO est réellement un problème?
- Le VNO en Amérique du Nord n'est pas le même que celui qu'on retrouve en Europe ou ailleurs, on ne peut pas les comparer.
- Les critères d'intervention risquent de changer dans le feu de l'action, par exemple si on établit un nombre de morts avant d'intervenir, il est probable qu'avec beaucoup moins, la population et les décideurs souhaiteraient intervenir.

ANNEXE G

ÉLÉMENTS À INCLURE DANS L'ÉTUDE D'IMPACT

ÉLÉMENTS À INCLURE DANS L'ÉTUDE D'IMPACT (EI) D'APRÈS L'ENSEMBLE DU PROFIL SOCIAL (STRUCTURÉ SELON LA TABLE DES MATIÈRES PRÉVUE POUR L'EI)

Note : Certains points identiques sont proposés dans plusieurs chapitres. Les rédacteurs verront à ne pas répéter inutilement la même information et à la placer aux endroits les plus judicieux.

Points généraux

- Équilibre entre santé et environnement : un nombre de pages bien proportionné, une liste des experts / documents consultés.
- Expliquer le rôle de l'étude d'impact dans les décisions qui pourraient être prises par la suite relativement aux interventions de pulvérisations aériennes. Entre autres, essayer de démontrer l'importance de ces études et le poids des citoyens dans les consultations publiques. Toutefois, ne pas cacher que ultimement, les décisions dépendent d'une multitude de facteurs, notamment des facteurs politiques.
- Lorsque les pré-consultations seront effectuées, indiquer à mesure dans l'EI les points qui ont été préoccupants pour les participants et indiquer comment cela a été pris en compte dans l'étude d'impact (par exemple en proposant une mesure d'atténuation). Puisqu'il y a déjà plusieurs réponses aux demandes exprimées, pour ne pas alourdir le texte de l'EI, peut-être faudrait-il développer un code visuel (« ici il y avait des préoccupations et nous avons fait ceci ») qui dirigera le lecteur à une note, un encadré ou une annexe, par exemple.

1. Introduction

- Souligner l'adoption de positions favorisant le développement durable vis-à-vis du projet, ou plus largement au MSSS ou à l'INSPQ (Y a-t-il des politiques environnementales?).

2. Problématique du VNO

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Expliquer que l'attitude du Québec est minimaliste par rapport à d'autres provinces ou États américains.
- Expliquer l'impossibilité de transposer intégralement au Québec les solutions d'ailleurs, parce que le virus n'est pas le même (ex. : Europe) et que les conditions climatiques sont différentes, etc.
- 2.1.5 : Indiquer l'importance relative du programme VNO par rapport à d'autres problématiques de santé publique (notamment grippe, accidents de voiture).

- 2.1 : Vulgariser ce qu'est un virus, ce qu'est ce virus.
- 2.1 : Vulgariser la transmission du VNO.
- 2.2 : Présenter les lieux de vie des moustiques à risque, le cycle de reproduction, les déplacements possibles du maringouin.
- 2.1 : Expliquer les conséquences du virus sur la santé.
- 2.1.4 : Donner des statistiques (taux d'infection, taux de maladie grave, décès, etc.) avec un graphique ou un élément visuel clair.
- Indiquer la diminution attendue des cas d'infection avec les différentes mesures envisagées (protection personnelle jusqu'à malathion).
- Indiquer qui sont les personnes à risque.
- Indiquer les conséquences du VNO pour d'autres espèces.
- Faire un portrait détaillé des ressources financières affectées jusqu'à présent au dossier du VNO.

3. Mesures de prévention et de lutte vectorielle

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Expliquer l'attitude du Québec est minimaliste par rapport à d'autres provinces ou États américains.
- Expliquer la différence entre les larvicides et les adulticides.
- Expliquer l'efficacité des insectifuges et leurs dangers.
- Déconstruire les mythes du type « certaines personnes ont une protection naturelle contre les moustiques ».

4. Cadre législatif de l'application d'insecticides

- Comment est appliqué le principe de précaution?

5. Plan d'intervention gouvernemental

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- L'attitude du Québec est minimaliste par rapport à d'autres provinces ou états américains.
- Est-ce que les techniques de communication (sensibilisation, éducation, notamment à travers les médias) utilisées jusqu'à présent sont efficaces?

5.2 Justification :

- Quelle est l'origine du projet? Être clair sur les raisons ayant mené à la réalisation de l'EI.
- D'où vient la loi (section IV de la *Loi sur les laboratoires, etc.*)?
- Décrire la stratégie et les plans d'intervention planifiés et suivis par le MSSS, indiquer les résultats.

- Indiquer l'importance relative du programme de pulvérisations aériennes pour le MSSS par rapport au plan d'intervention.
- Indiquer l'importance relative du programme VNO par rapport à d'autres problématiques de santé publique.
- 5.2.2 : Qui tire le plus grand bénéfice du programme (en entier)? (Par exemple : les personnes au système immunitaire plus faible) Qui subirait le plus de conséquences? (par exemple : les enfants).
- 5.2.2 : Démontrer que le coût financier du programme, incluant la prévention, est justifié par rapport à la non-intervention.
- 5.2.1 : Quelles sont les limites des connaissances pour l'ensemble du projet, l'ensemble de l'étude d'impact? Où sont les zones grises?
- Quelle est l'efficacité des épandages ailleurs (États-Unis), l'efficacité sur la diminution des moustiques et sur la transmission du virus? Présenter l'efficacité attendue des produits pour diminuer une épidémie.

6. Description générale du milieu d'intervention

- Aucune indication

7. Description du programme de contrôle vectoriel

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Expliquer que l'attitude du Québec est minimaliste par rapport à d'autres provinces ou États américains.
- Distinguer les traitements faits contre les nuisances et ceux faits contre le VNO.
- Expliquer la différence entre les larvicides et les adulticides.
- Présenter l'efficacité attendue des produits pour diminuer une épidémie.
- Décrire les critères d'intervention (les seuils, les conditions, etc.).
- Décrire les produits, plus en particulier étudier les effets des produits perturbateurs d'endocriniens, de même que du méthoprène. Lesquels sont homologués? Indiquer les formules chimiques et les autres produits entrant dans leur composition.
- Peut-on exclure les parcs et milieux protégés des épandages : Parc des Îles-de-Boucherville, Oka, Saint-Bruno, Plaisance, Yamaska, Mont-Tremblant, Orford?
- Y aura-t-il des critères de délimitation des zones d'épandage?
- Comment assurera-t-on le suivi des épandages pour en vérifier l'application selon les prescriptions?

8. Relations avec le milieu d'accueil

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Expliquer quelles ont été les démarches de pré-consultations.
- Est-ce que le projet serait plus socialement acceptable si des cas (mortalités) étaient trouvés?

9. Enjeux environnementaux

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Quelles sont les limites des connaissances pour l'ensemble du projet, l'ensemble de l'étude d'impact? Où sont les zones grises?
- Est-ce que les changements climatiques pourraient avoir des effets sur le virus et les moustiques, ou sur le programme?

10. Méthode d'évaluation des impacts

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Quelle est la possibilité de transposer l'étude à d'autres produits, d'autres virus, d'autres insectes, d'autres régions? Quelles en sont les limites?
- Quelles sont les limites des connaissances pour l'ensemble du projet, l'ensemble de l'étude d'impact? Où sont les zones grises?

11. Analyse des impacts

- Comment est appliqué le principe de précaution?

Impacts environnementaux

- Quels sont les effets de synergie des produits utilisés et leurs impacts environnementaux (par exemple avec les autres pesticides (notamment pour le gazon), autres produits auxquels les humains et la nature sont exposés)?
- Quels sont les impacts indirects? Y a-t-il possibilité de concentration dans la chaîne alimentaire et de persistance dans l'environnement?
- D'autres espèces peuvent-elles être touchées, selon le spectre d'action des produits (faune non visée, oiseaux, insectes utiles, etc.)?
- Quels sont les impacts sur l'environnement des produits à court et long terme?
- Quels sont les impacts à court, moyen et long terme des autres méthodes du programme (protection personnelle et communautaire, par exemple assèchement de marais, enlèvement de bassins d'oiseaux)?

- Quels sont les impacts du *Bti* sur l'environnement? Y-a-t-il des risques de multiplication des bactéries? Ces bactéries détruisent-elles l'équilibre écologique?
- Examiner l'efficacité et les impacts des différents moments des épandages (ex. : jour, nuit, soirée).
- Parmi les impacts examinés, ne pas oublier ceux sur les sols et la pédofaune, de même que la nappe phréatique, l'eau en général et l'air, la faune et la flore.
- Manque-t-il des données pour répondre à ces questions?

Impacts santé

- Quels sont les effets de synergie des produits utilisés et leurs impacts sur la santé?
- Quels sont les impacts sur la santé des produits à court et long terme?
- Quels sont les impacts sur la santé à court, moyen et long terme des autres méthodes du programme (protection personnelle et communautaire)?
- Quels sont les impacts du *Bti* sur la santé?
- Quels sont les impacts des produits sur les personnes vulnérables (enfants, malades, personnes hypersensibles)? Comment ces personnes seront-elles prises en compte s'il y a des épandages aériens (mesures d'atténuation, zones d'exclusion)? À cet effet, examiner ce qui est fait en Ontario.
- Pourrait-il y avoir des moyens d'augmenter la qualité du système immunitaire, pour mieux résister au VNO et aux pesticides?
- Est-ce que des techniques d'épandage différentes (manuelle, par camions) pourraient avoir des impacts moindres sur la santé?
- Quels sont les risques des méthodes d'application aussi bien pour la population que pour ceux qui effectueront les pulvérisations (les techniciens qui seront en contact direct avec le produit)?
- Manque-t-il des données pour répondre à ces questions?

Autres impacts

- Quels sont les impacts des pulvérisations aériennes sur l'agriculture biologique? Y a-t-il des mesures prévues pour empêcher les impacts?
- Quels sont les impacts des épandages de pesticides par rapport à l'atteinte des objectifs de réduction des pesticides, notamment en agriculture et dans certaines villes?
- Y a-t-il des impacts législatifs (par exemple en regard des réglementations municipales, et des réglementations des parcs nationaux)?
- Y a-t-il des impacts des différentes mesures sur l'observation des oiseaux (ornithologie)?
- Quels sont les avantages et inconvénients des épandages par avion? Contrôle-t-on la dispersion? Les vols à base altitude comportent-ils plus de risques? Sont-ils bruyants?
- Les carburants pour les aéronefs contribuent-ils aux émissions de gaz à effet de serre? Cela nuit-il à l'atteinte des objectifs de Kyoto?

- Quels sont les coûts du programme de pulvérisations (communication, épandage d'adulticides, étude d'impact, etc.)?
- Quels sont les impacts sur l'agriculture biologique (notamment la certification)?

12. Programmes de surveillance et de suivis

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Distinguer le suivi / surveillance des traitements faits contre les nuisances et ceux contre le VNO.
- Les limites des programmes de surveillance et de suivi.

13. Plan des mesures d'urgence

- Comment est appliqué le principe de précaution?
- Quel est le temps de réponse si l'on décide d'enclencher le processus?
- Quels sont les étapes et les critères de décision?
- Qui prend la décision de procéder à des pulvérisations aériennes d'insecticides?
- Expliquer le rôle de l'étude d'impact dans les décisions qui pourraient être prises par la suite relativement aux interventions de pulvérisations aériennes. Entre autres, essayer de démontrer l'importance de ces études et le poids des citoyens dans les consultations publiques. Toutefois, ne pas cacher que ultimement, les décisions dépendent d'une multitude de facteurs, notamment des facteurs politiques.

14. Bilan des impacts

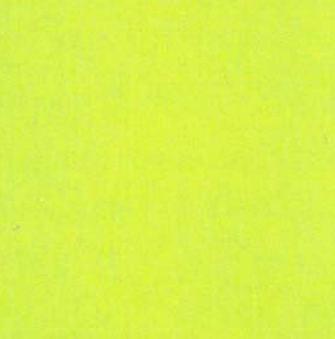
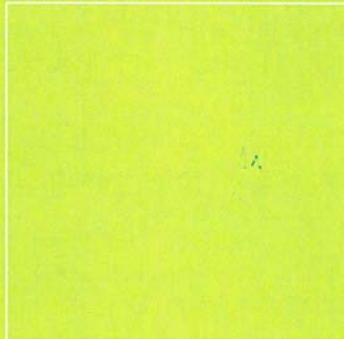
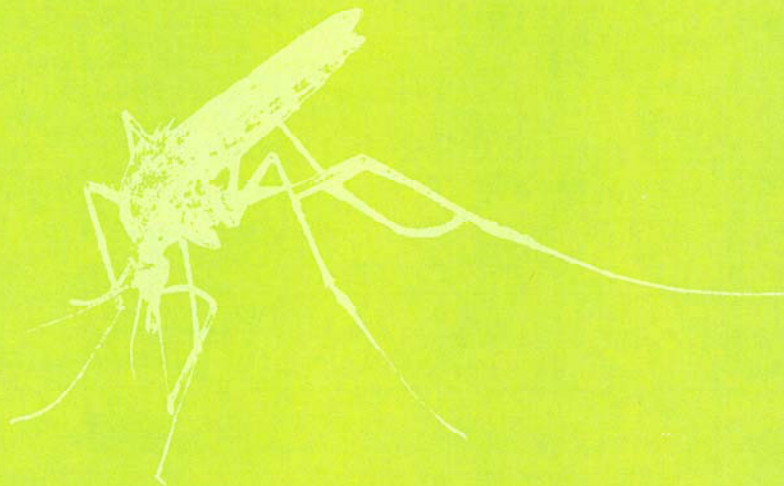
- Aucune indication

15. Références

- Présenter de manière succincte les experts qui ont été associés aux études, notamment l'expertise de la SOPFIM, pour justifier son apport scientifique.
- Faire une liste des sources scientifiques utilisées.
- Suggestions d'études à consulter pour réaliser l'étude : les études similaires menées ailleurs (Colombie-Britannique, Washington, New York, etc.), études québécoises sur la tordeuse du bourgeon d'épinettes.
- Autres suggestions :
 - New York University Medical Center, Staying healthy in a Risky Environment, Simon & Schuster, NY, 1993

- Clark, Huld Regehr, The Cure for all Cancers, ISBN 1-890035-16-5, 2002
- Étude faite par un chercheur de Seattle sur l'impact du VNO sur les corneilles

- Suggestions d'organismes à consulter :
 - Universités : faculté de médecine vétérinaire de l'université de Montréal, (ex. : oiseaux insectivores), spécialistes des : reptiles, amphibiens, poissons, oiseaux, faune en général, milieux terrestres et aquatiques, biologistes, microbiologistes.
 - Organismes internationaux s'intéressant aux pesticides et à la protection de l'environnement : OMS, EPA.
 - Les autres ministères et organismes parapublics : MENV, la FAPAQ et tous les organismes gouvernementaux préoccupés par la faune et l'environnement.
 - Association québécoise pour la gestion parasitaire (AQGP, ainsi que l'ACGP)
 - Association des médecins canadiens pour l'environnement
 - Ontario College of Family physicians
 - Médecins suédois (www.mindfully.org/pesticides/non-odgkin-lymphoma-pesticides.html)
 - Toronto cancer prevention coalition
 - Ordre des chimistes
 - Collège des médecins
 - Fabricants des produits
 - Info-santé et le Centre antipoison (pour des informations sur les intoxications aux pesticides)
 - Denis Goode, Department of Biology, University of Maryland
 - UQCN
 - Sierra Club
 - STOP
 - AQLPA
 - Greenpeace
 - CAP
 - Coalition Verte
 - Association pour un environnement sain
 - Les responsables politiques et civils des régions touchées (municipalités et MRC touchées), notamment celles qui ont voté des règlements antipesticides
 - Les représentants des propriétaires et des producteurs agricoles (UPA)
 - Organisations récréatives et touristiques
 - La fédération québécoise de protection de la faune
 - Les parcs nationaux
 - Milieu de travail syndical des gens en contact avec les produits ou faisant les épandages



Étude d'impact stratégique
du Plan d'intervention gouvernemental
de protection de la santé publique
contre le virus du Nil occidental